Le 8 janvier 1962

de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 3 janvier 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1961. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le trésorier présente pour acceptation une facture de la firme A. Fortin Construction Limitée pour la somme de \$21,860.50 représentant la Balance des paiements à être effectués sur la construction de l'usine St Francis Paper Converters Limited. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le paiement de ce compte soit autorisé.

ADOPTE

La seconde conférence d'étude du Commonwealth Britannique se tiendra au Canada au cours de la présente année, et Drummondville a eu le privilège d'être choisie parmi les nombreuses villes du pays pour être l'objet d'une étude concernant son extraordinaire développement industriel. Les membres de cette conférence passeront une semaine entière à Drummondville au cours du mois de mai prochain.

Monsieur Laurent Ricard, propagandiste de l'Union des Electeurs prie le Conseil d'accepter la résolution qui suit. Elle est donc proposée par l'échevin Antonio Baril, et appuyée par l'échevin Joseph Bibeau. Cette résolution se lit comme suit:

" ATTENDU que Sa Sainteté le Pape Jean XXIII a augmenté les allocations familiales à \$20.00 par enfant et qu'en plus, il donne une allocation de \$16.00 aux mères de famille, à la Cité du Vatican;

ATTENDU que la famille est la base de la société et que par conséquent elle doit être respectée, aidée, protégée et secourue;

ATTENDU que les allocations familiales se sont avérées une aide précieuse et ont contribué largement à l'entretien et à l'instruction plus poussée des enfants, spécialement chez les familles nombreuses; ATTENDU que, depuis l'institution des allocations familiales, le coût de la vie a triplé et, par suite, les allocations familiales ne procurent aux familles que le tiers des produits ou des services qu'elles leur procuraient lors de leur institution;

ATTENDU qu'il existe au pays assez de produits ou de services pour en procurer aux familles au moins autant qu'en 1945, et attendu que la finance ne doit pas être un obstacle aux réalités;

EN CONSEQUENCE, le Conseil Municipal de Drummondville prie instamment l'Honorable John Diefenbaker, premier ministre du Canada, d'augmenter immédiatement le taux des allocations familiales à \$15.00 par mois, sans par ailleurs augmenter les taxes.

AD0PTE

L'entente entre le Gouvernement Fédéral et la Cité relativement au tarif-à être imposé sur les édifices que le fédéral possède à Drummondville est toujours à venir. Des chiffres en provenance des villes de Montréal et Sherbrooke portent le Conseil à croire qu'il est préférable de continuer les pourparlers avec les autorités fédérales en maintenant la ligne de conduite suivie jusqu'ici.

Lors de l'acquisition par la Cité du parceSt Henri appartenant à la Commission Scolaire de Drummondville, il avait été retenu par l'acquéreur un montant de \$2,000.00 à titre de garantie jusqu'à ce qu'une rectification d'une certaine irrégularité concernant les titres soit effectuée par la venderesse. Le notaire de la Cité fait remarquer que cette irrégularité est maintenant corrigée et qu'il y aurait lieu de verser à la Commission Scolaire le solde dû.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ce solde de \$2,000.00 retenu lors de l'acquisition du parc St Henri, soit maintenant versé par la Cité à la Commission Scolaire afin de clore définitivement cette vente.

ADOPTE

La Cité doit encore une somme de \$8,635.00 à la compagnie J. Becker Inc. de Montréal, compagnie qui a fait l'installation d'une bouilloire à l'usine Marlboro Manufacturing. En attendant l'approbation des autorités de Marlboro qui se sont engagées à payer la moitié du coût d'installation de cette bouilloire, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu unanimement, qu'un accompte de \$4,635.00 soit versé immédiatement à la compagnie J. Becker Inc.

ADOPTE

L'agent d'affaire de l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique qui tient ses bureaux au 74 de la rue St Philippe à Drummondville, serait reconnaissant à la Cité d'aménager un terrain de stationnement près de ses bureaux pour la commodité des ouvriers qui fréquentent cet endroit. Le Conseil est entièrement sympathique à cette demande et rencontrera sous peu 6/62

les représentants de la compagnie Dominion Textile afin d'obtenir d'eux un espace de terrain susceptible d'être aménagé pour le stationnement des véhicules.

La piste d'atterrissage de l'aéroport municipal qui, à l'origine, avait une longueur de 2,500 pieds, a été déboisée et nivelée sur une longueur additionnelle de 1,000 pieds. En même temps, elle a été élargie de 150 pieds qu'elle était à 300 pieds. Etant donné que ces travaux de déboisement et de nivellement entrent dans le cadre des travaux d'hiver subventionnés par les Gouvernements Fédéral et Provincial, le Conseil croit qu'il serait avantageux de continuer ce même travail sur toute la longueur du terrain acheté par la Cité et donner ainsi à la piste d'atterrissage une dimension totale de 5,000 pieds de longueur par 300 pieds de largeur.

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu unanimement, que le travail de déboisement et de nivellement soit continué à l'aéroport municipal afin de donner à la piste d'atterrissage une dimension totale de 5,000 pieds par 300 pieds, tel travail devant être entrepris en marge du programme d'encouragement des travaux d'hiver.

ADOPTE

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville recommande au Conseil d'acquérir certaines propriétés qui sont situées sur la rue Brock afin de transformer ces emplacements en terrain de stationnement pour le bénéfice des marchands et hommes d'affaires de la rue Hériot, Lindsay et autres.

L'échevin Sigouin prie le trésorier de lui fournir tous les détails susceptibles de permettre au Conseil de faire une étude de cette suggestion.

Monsieur Germain Brind'Amour, par l'intermédiaire de son procureur fait tenir au Conseil ûne réclamation pour dommages à la suite d'un accident dont sa fillette Hélène a été la victime à la glissoire du parc St Pierre. Le Conseil exprime à Monsieur Brind' Amour ses regrets pour les blessures et souffrances endurées par sa fille et prie le greffier de bien vouloir transmettre la réclamation à la compagnie d'assurance chargée de régler ces cas.

Monsieur André Hamel présente à la Cité une réclamation de \$125.00 pour dommages subis par lui en raison d'une obstruction (fil de fer) qui bloquait la voie publique à l'intersection des rues Boulevard St Joseph et Celanese. Comme cette obstruction a été placée à cet endroit par la compagnie Bell Telephone, le Conseil ne croit pas qu'il ait à assumer aucune responsabilité. Cependant, avant d'aller plus loin et d'en arriver à une décision définitive, Paul E. Corriveau C. A. Comptable Agrée

GRanit 2-2115 447 c. Lindsay Drummondville, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

Je, Paul E. Corriveau, Comptable de Drummondville, ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à Drummondville, Qué., ce

ième jour de février 1961.

Paul E. Corriveau

il préfère soumettre le tout à l'aviseur légal de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le trésorier soit autorisé à rembourser un montant de \$155.00 à Monsieur Jacques Déziel dont le commerce situé sur la rue St Jean, près Lindsay, a été complètement détruit par un incendie survenu en décembre dernier.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un permis de construction demandé par la compagnie Canadian Oil Limited soit accordé étant donné que les plans et devis présentés par la compagnie sont entièrement conformes aux exigences du règlement de construction.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 573 lequel fixe le taux de la taxe foncière à \$1.10 par \$100.00 d'évaluation.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le règlement No. 573 soit adopté.

ADOPTE

En rapport avec l'adoption du règlement No. 573, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'il soit permis aux contribuables d'acquitter leurs taxes foncières en deux versements égaux durant l'année 1962, soit en mai et en octobre.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement 574 qui prévoit la création d'un fonds industriel de \$375,000.00 en conformité avec les prérogatives accordées à la Cité par le chapitre 83, 9-10 Elizabeth II. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

Conformément aux exigences de l'article 2 de la loi précitée, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 574 au

22 janvier 1962, à 8:00 heures p.m.

ADOPTE

Le Conseil a fixé la période de remboursement de l'emprunt autorisé par le règlement No. 569 (Achat d'un système d'alarme-incendie et d'une échelle aérienne) à vingt (20) ans. Le Ministère des Affaires Municipales, qui est à étudier ce règlement avant d'en recommander l'approbation, fait remarquer que tout emprunt effectué pour l'achat de machinerie et accessoires doit avoir un terme de 10 ans seulement, à moins que le remboursement du montant n'impose une charge trop lourde aux contribuables. Le Conseil est heureux de cette mise au point et décide, après avoir analysé les possibilités de remboursement, d'effectuer un amendement au règlement précité afin d'en porter le terme à 10 ans.

12/62

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les articles 4, 5 et 6 du règlement No. 569 soient dmendés afin de remplacer les mots: "vingt ans" par les mots: "dix ans", partout où ils apparaissent dans le corps de ces paragraphes.

ADOPTE

En raison de la reconstruction et de l'élargissement du pont qui sera jeté sur la Rivière Noire, à l'extrémité de la rue St Pierre, il est à prévoir que l'élargissement de la dite rue sera continué jusqu'au 4ème Rang.

13/62 En conséquence, l'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation d'une ligne qui permettra l'élargissement de la rue St Pierre jusqu'au 4e Rang.

14/62
L'échevin Pierre Mathieu donne avis de présentation d'un autre règlement qui permettra d'homologuer une ligne qui
s'étendra sur la rue Ringuet, de Mélançon à St Alphonse, et qui permettra l'élargissement de la dite rue, en rélation avec la construction soit d'un passage à niveau ou d'un viaduc à cet endroit.

Son Honneur le Maire termine l'assemblée en communiquant à ses collègues une invitation du Comité Provincial de la Protection Civile qui annonce l'institution de cours de protection qui seront donnés au cours du mois de février à l'intention des édiles ou officiers municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maira

22 janvier 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 janvier 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

15/62
Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 janvier 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

16/62 Conformément aux exigences de l'article 2 du chapitre 83, 9-10 Elizabeth II, il est donné lecture publique du règlement No. 574 lequel prévoit la création d'un fonds industriel de \$375,000.00

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues pour l'installation d'une sous-station de 48,000 volts à l'usine de filtration. Ces soumissions se lisent comme suit:

ROSARIO THIRAULT:

\$44,900.00

ARMAND TOUPIN:

\$42,800.00

17/62

Comme il est d'usage d'accepter la plus basse soumission, il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la soumission de Monsieur Armand Toupin soit acceptée au prix de \$42,800.00, telle approbation étant cependant sujette à la vérification et à l'approbation des ingénieurs en charge de la préparation des plans et de la surveillance des travaux.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

Une lettre du Secrétaire du Ministre de la Voirie qui précise que l'Honorable Bernard Pinard a prié son ingénieur de district d'inclure dans le budget de voirie pour l'année 1962/63, une dépense de \$2,800.00 pour du revêtement bitumineux qui couvrira toute la surface entre l'arrière de l'édifice provincial et la rue Corriveau. Le Conseil est une fois de plus enchanté de la décision du ministre et le prie d'accepter le témoignage de gratitude du Conseil et de la population pour sa générosité.

- Une lettre de Southern Canada Power qui explique qu'il sera impossible à l'équipe chargée de l'entretien des lignes d'abattre un orme dangereusement malade et situé près du Terminus Faunrgeois. Ceci est dû à un surcroit d'ouvrage et à une cédule lourdement chargée. Cependant, la compagnie inclut ce travail dans son programme et espère pouvoir l'accomplir d'ici quelques semaines.
- Une autre lettre de la Southern qui offre à la Cité les services gratuits de son spécialiste en éclairage extérieur. Le Conseil qui, au cours des années passées, s'est intéressé de très près à l'éclairage adéquat des rues de Drummondville est reconnaissant à la compagnie de cette offre et s'empressera d'en profiter.

L'échevin Antonio Baril, dont la fonction a été déclarée vacante à la suite d'un jugement de la Cour d'Appel de cette Province, se présente à l'assemblée afin de remercier ses collègues du Conseil, les officiers et employés municipaux ainsi que la population de son quartier et de Drummondville pour la confiance qu'il lui ont témoignée au cours des huit années qu'il a siégé au Conseil Municipal en qualité d'échevin du quartier No. 1.

On entend successivement M. Louis G. Vignault, qui s'adresse au nom des Hommes d'Affaires de Drummondville, Monsieur Marcel Larocque, qui, au nom de l'organisation des loisirs de St Pierre, lui adresse des remerciements pour le travail magnifique et la co-opération de tous les instants qu'il a généreusement accordés à cette association. Après ces quelques paroles, le président des loisirs de St Pierre, Monsieur Richard Chabot, offre à Monsieur Baril une plaquesouvenir.

Son Honneur le Maire prend ensuite la parole pour rendre un vibrant témoignage à son ex-collègue du Conseil et l'assurer du souvenir de tous ceux qui ont eu avec lui le privilège de travailler au bien de la ville. Son Honneur le Maire en profite pour demander à la population de maintenir le climat d'harmonie et de calme qui existe à Drummondville depuis six ans, climat qui a permis aux administrateurs de faire de leur ville une des plus prospères au point de vue industriel et économique.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité pour le mois de décembre 1961 et une partie de janvier 1962. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$102,581.18. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

patronale une série de versements qui ont été faits soit à des médecins, à des hôpitaux ou à des employés de la Cité depuis octobre 1961. Ces différents versements se totalisent à la somme de \$1,537.43. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient approuvés.

ADOPTE

Les camionneurs qui sont engagés à l'occasion pour aider au déblaiement de la neige ont rencontré récemment le Conseil afin d'obtenir une augmentation du tarif qui leur est payé à raison de la verge cube pour l'enlèvement de la neige. Le Conseil, se basant sur l'étude des tarifs à la verge cube ou horaires qui sont payés dans une dizaine d'autres villes de la province, juge équitable d'accéder partiellement à la demande des camionneurs en accordant une augmentation de \$0.01 la verge cube, ce qui portera le tarif à \$0.14 la verge cube.

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité, que la Cité de Drummondville rémunère les camionneurs occasionnels dont elle requiert les services pour l'enlèvement de la neige au taux de \$0.14 la verge cube à compter du 8 janvier 1962. A l'avenir, les camionneurs qui offriront ainsi leurs services devront établir la preuve par le moyen d'un document à cet effet, que leur véhicule porte une assurance convenable pour dommages à la

personne ou à la propriété d'autrui.

ADOPTE

- L'échevin Raymond Luneau explique à ses collègues que les bassins de filtration auraient grandement besoin d'être brossés, nettoyés et repeints. Le Conseil recommande à l'échevin Luneau de retenir les services de deux ouvriers compétents à qui sera confiée la tâche de nettoyer, rénover et peinturer ces bassins de filtration. Il est entendu quela Cité achètera elle-même la peinture requise
- 22/62 On passe ensuite à l'étude d'un rapport présenté par le directeur de police. Ce rapport porte sur les points suivants:
 - 1º Stationnement sur un seul coté de la rue St Pierre, entre le Boulevard Bernard et la rue St Henri. APPROUVE.
 - 2° Enlèvement de l'appareil de signalisation présentement situé à l'angle des rues Celanese et Boulevard Mercure et installation du même appareil à l'intersection St Damase et Notre Dame. Un feu clignotant sera installé à l'angle Celanese et Boulevard Mercure. APPROUVE
 - 3º Installation d'un microphone au département de police permettant aux capitaines de communiquer avec les voitures de patrouille. APPROUVE

Le Directeur recommande de plus l'achat de boyaux afin de remplacer ceux qui existent présentement à l'usine Roessel et qui sont détériorés, soit par l'âge ou par l'usure. Le Conseil demande au Greffier de vérifier s'il existe dans cette bâtisse un système de gicleurs automatiques. Dans l'affirmative, il ne sera pas nécessaire d'installer des boyaux à incendie à l'intérieur de cette bâtisse. Le tout est donc référé à une séance ultérieure.

Il en est de même pour la recommandation du Directeur qui porte sur l'installation d'appareils de communication par radio sur le camion-incendie No. 1 ainsi que sur la motocyclette servant à la patrouille durant les mois d'été. L'étude de l'opportunité d'installer ces appareils de communication sera entreprise à une séance future.

Le garage Héroux Thibodeau, 2 Boulevard Bernard, demande au Conseil l'autorisation de créer un service de louage d'automobile (Drive Yourself). L'article 21 du règlement No. 287 permet ce commerce à la condition qu'il soit recommandé par le Directeur de police. Comme la recommandation requise est présentement devant le Conseil, celui-ci autorise le garage Héroux Thibodeau à instaurer un tel service au numéro 2 du Boulevard Bernard.

Des prix ont été demandés récemment à divers marchands de Drummondville pour la fourniture de 1,000 pieds de boyaux d'incendie d'un diamètre de 1½". Les prix reçus se détaillent comme suit:

suit:	par longueur de 50 pieds.
J.R.BLANCHARD & CIE LIMITEE:	\$43.98
PIERRE THIBAULT LIMITEE:	\$52.50
FERRONNERIE DRUMMONDVILLE:	\$55,65
FERRONNERIE LAROCQUE:	\$58.76
CANADIAN FIRE HOSE, Montréal	\$64.42

23/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la quincaillerie J.R.Blanchard & Cie Limitée soit favorisée de cette commande de 1,000 pieds de boyaux à incendie d'un diamètre de 1½", par longueurs de 50 pieds avec tous les accouplements requis, au prix de \$43,98, taxe fédérale incluse.

ADOPTE

24/62

Pour faire suite à une suggestion de Son Honneur le Maire, il a été entrepris en septembre dernier une étude sérieuse des possibilités de développement rationel du territoire annexé en mai 1961 et pris à même la municipalité de Grantham-Ouest. Il a été finalement reconnu que seul un plan d'urbanisme et de zonage fait selon les règles de l'art par des spécialistes en la matière pouvait permettre une connaissance concrète des besoins actuels et surtout futurs de ce territoire qui est presque aussi vaste que celui de Drummondville. Le Conseil a maintenant en main toutes les données techniques des urbanistes ainsi que le coût de préparation de tels plans, photos, sondages de sol, préparation de niveaux, zonage, lotissement, etc. Il est donc proposé par

l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité,

QUE le bureau de Monsieur Roger Gagnon, Urbaniste Conseil et Ingénieur Professionnel, 1622, rue Barré, St Laurent, soit chargé de la préparation d'un plan d'ensemble selon le détail mentionné à la lettre de cet urbaniste en date du 20 novembre 1961. Les honoraires pour le travail complet seront de \$6,000.00, lequel montant sera versé lorsque le travail sera entièrement terminé.

d'hiver si possible;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous contrats nécessaires en rapport avec la préparation de ce plan d'urbanisme.

ADOPTE

La Commission Scolaire de Drummondville prie le Conseil de bien vouloir demander aux compagnies Southern Canada Power et Bell Telephone d'enlever les poteaux que ces compagnies possèdent sur l'avenue des Frères. Comme cette amélioration ne profite qu'indirectement à la Cité et comme des pourparlers ont été élaborés entre les autorités scolaires et ces compagnies quant à l'enlèvement de ces poteaux, le Conseil ne croit pas qu'il doit nécessaire pour lui de faire des démarches dans le sens demandé. Il s'en tiendra plutôt à appuyer la demande que les commissaires voudront bien faire relativement à ces déplacements de poteaux.

La Commission Scolaire de Drummondville a adopté le 20 janvier dernier une résolution qui en appuyait une du même genre présentée en janvier 1961 au gouvernement provincial par la Cité. Cette résolution demandait tout simplement au gouvernement d'abolir le bureau de la Régie des Loyers à Drummondville. Le Conseil est heureux de recevoir l'appui de la Commission Scolaire et verra à communiquer de nouveau avec les autorités provinciales afin de les mettre au courant de l'unanimité complète des deux corporations publiques de Drummondville au sujet de cette régie.

La compagnie British Petroleum présente pour approbation un plan de construction de poste d'essence et station de service qui remplacerait l'immeuble actuel à l'angle des rues St Jenn et Boulevard St Joseph. Comme les exigences de notre règlement de construction ont été respectées, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la demande de permis de cette compagnie soit accordée.

ADOPTE

Le Conseil étudie un projet d'acte de rectification à intervenir entre MM. Germain Cardin et Philippe Cardin et la Corporation de la Cité de Drummondville dans le but de rectifier la désignation de l'emplacement vendu par MM. Cardin à la Corporation le vingt-trois mars mil neuf cent soixante-et-un qui a été erronnément décrit dans l'acte de vente comme faisant partie du lot CENT SOIXANTE ET CINQ (Ptie 165) alors que de fait il a été constaté à la suite d'un arpentage des lieux en octobre 1961 qu'il s'agissait d'une partie du lot CENT SOIXANTE ET SIX A (Ptie 166A) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par

l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville exécute ledit acte de Rectification et que le Maire ou en son absence le pro-maire et le greffier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte ainsi que tous documents accessoires, et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

A la séance du 8 janvier 1962, la compagnie Southern Canada Power avait présenté une demande au Conseil afin d'être autorisée à brancher des fils électriques et acessoires sur deux poteaux situés à l'arrière du Stade Municipal et appartenant à la Cité. Cette permission a été accordée àvec plaisir. La compagnie demande maintenant au Conseil de signer une formule attestant que permission est accordée à la compagnie d'attacher à ses poteaux deux transformateurs et autres accessoires. Le Conseil ne tient pas outre mesure à accumuler des documents. actes ou contrats, et, dans le cas actuel, il ne croit pas qu'il soit nécessaire de ratifier la permission par les signatures officielles du Maire et du Greffier. Il prie tout simplement la compagnie Southern Canada Power de noter par la résolution du 8 janvier 1962 que permission lui a été accordée. En plus, la Cité tient à faire remarquer à la compagnie que cette autorisation n'engagera aucunement quelque responsabilité que ce soit de la part de la Cité, en cas de bris, dommages, ou autres imprévus qui pourraient survenir en rapport avec cette présente autorisation.

Un groupe de citoyens de Drummondville est présentement à mettre la dernière main à l'organisation du Carnaval d'hiver 1962. Ce carnaval qui est sous les auspices du Club Les Pieds Légers, se tiendra du 11 au 25 février prochains. Comme participation de la Cité, on demande à celle-ci d'ériger un palais de glace. Le Conseil n'a pas eu le loisir d'étudier tous les à-cotés de cette demande et il prie donc le greffier de ramener cette demande sur le tapis à la prochaine séance.

27/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité, que l'amendement suivant soit apporté à une résolution adoptée le 11 septembre 1961 (235/61) relativement à la vente par la Cité d'un terrain voisin de l'immeuble Drummond Business Forms. Cet amendement qui sera inséré après la mention du montant de \$7,545.20 se lira comme suit:

" cedit montant étant payable comme suit: la moitié, soit \$3,772.60 à être versée an moment de la signature du contrat de vente et la balance à être payée le 19 janvier 1963 avec intérêt au taux de 6% l'an sur ladite balance de prix de vente."

ADOPTE

28/62

Comme l'heure règlementaire prévue à l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes s'est écoulée depuis le début de la lecture du règlement No. 574 sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé la tenue d'un référendum sur ce règlement, il est donc déclaré adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Monsieur Henri Talbot, directeur de la Bibliothèque Municipale présente aux membres du Conseil et à la population, un rapport complet des activités de ce département pour l'année 1961. En résumé, ce rapport indique que les activités de la bibliothèque vont en s'accroissant considérablement à chaque année. Ainsi, en 1961, le nombre des abonnés est passé à près de 4,000 et les prêts de livres se sont élevés à 66,867. Durant l'année, un montant de \$2,312.00 a été consacré à l'achat de livres et les dons faits par certains citoyens ou associations de Drummondville se chiffrent par un montant de \$2,148.00 en argent et par un nombre de 1,510 livres. Son Honneur le Maire note, non sans un certain plaisir, que la population enfant et adulte s'intéresse de plus en plus à la lecture, et il formule le souhait que tous les citoyens sans distinction deviennent des abonnés à vie de notre bibliothèque. Il n'en coûte qu'un dollar et il croit que les nombreux avantages offerts par la Bibliothèque Municipale compensent amplement cette modique dépense.

29/62

En marge de la résolution 274/61 adoptée le 23 octobre 1961, le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville vend à M. Henri Lauzière de 48, rue Poirier, Drummondville, au prix de CINQ CENT DOLLARS (\$500.00) comptant les lots 5-7-1; 5-5-1, 5-8-1, 4A-4-1, et 4A-5, tous du quartier est de la ville de Drummondville, maintenant Cité de Drummondville, Comté de Drummond, formant au total une superficie de deux mille huit cent quatre vingt six (2,886) pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins, et ayant une largeur de quinze (15) pieds sur la rue Poirier aux conditions relatées au susdit projet d'acte de vente.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville vende à M. Henri Lauzière la propriété en question suivant les termes stipulés audit projet d'acte de vente et que le Maire ou en son absence, le pro-maire, et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

A DOPTIN

30/62

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que l'échevin Plèrre Mathieu soit nommé maire-suppléant pour les prochains trois mois.

ADOPTE

31/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous documents relatifs au financement de l'agrandissement proposé par la compagnie Drummond Business Forms Limitée.

ADOPTE

La compagnie de Gaz Cartier propose le texte d'un nouvel amendement à la clause 7 du règlement No. 538 qui lui accordait une franchise non exclusive pour l'opération d'un système de gaz naturel à Drummondville. Le Conseil a déjà étudié et approuvé un texte en rapport avec cette clause et il ne croit pas utile de le modifier.

32/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Southern Canada Power soit priée de remplacer les deux lumières de rues existant actuellement sur l'Avenue Wood par deux lumières avec lampes à vapeur mercure.

ADOPTE

33/62

Le Conseil prend connaissance d'une demande formulée par la Commission Scolaire de Drunmondville et la compagnie Southern Canada Power en rapport avec certaines parties de terrain décrites au Cadastre officiel comme rues "A" et "B". Un plan et une description accompagnent la demande. La Cité n'a jamais exproprié ou acquis ces terrains, en sorte qu'ils sont toujours demeurés propriété privée. La Commission Scolaire et la Compagnie désireraient maintenant clarifier l'affaire et obtenir de la Cité une déclaration à l'effet qu'elle n'a jamais eu et ne prétend pas avoir présentement de droits, titres ou intérêts sur lesdits terrains ou parties de terrain. Après vérification faite par l'ingénieur de la Cité, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville reconnaisse, à toutes fins que de droit, que lesdits terrains ont toujours été propriété privée, la Corporation n'assument cependant aucune responsabilité vis-à-vis les tiers qui ont ou pourraient prétendre avoir des droits, titres ou intérêts dans les dits terrains et pourvu que les requérants obtiennent l'approbation nécessaire du Service du Cadastre et du Ministère des Terres et Forêts de la Province de Québec.

ADOPTE

34/62

Son Honneur le Maire informe ses collègues de l'intention de la compagnie Harcourt Manufacturing, déjà locataire d'une partie de plancher à l'usine Rayflex, d'occuper tout lé quatrième plancher de cette bâtisse. Le Conseil ne voit pas d'objection à accéder à cette demande à la condition que la compagnie Canadian Celanese, déjà locataire de cette partie de plancher, y consente. Le Greffier est donc prié de communiquer avec l'une et l'autre des parties concernées afin de régler l'affaire. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que sur acceptation de la compagnie Canadian Celanese, la Cité consente à louer à la compagnie Harcourt Manufacturing Co. Ltd. tout le quatrième plancher de l'usine Roessel aux prix et conditions déjà établis.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait remarquer que la question de la construction d'un nouvel aréna défraie non seulement les conversations mais fait aussi l'objet d'une étude par les autorités municipales. Il croit qu'avec la collaboration des industriels, des marchands et de la population toute entière, il sera possible de donner bientôt une forme concrète à ce projet. Le moment sera alors venu de le présenter à l'Honorable Pinard qui lui, de son coté, cherchera à obtenir un encouragement financier de la part du Gouvernement provincial. Le premier magistrat termine cette séance en décrétant les dates des 12 et 19 février 1962 pour la mise en nomination et la votation éventuelle dans les quartiers No. 1 pour le choix d'un échevin en remplacement de Monsieur Antonio Baril, démissionnaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

12 février 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Conseil, le 12 février 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

35/62

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22
janvier 1962. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Iecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 janvier 1962. Ces comptes se totalisent à la somme de \$47,034.93. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Une lettre de Monsieur Guy Timmons, propriétaire du restaurant Mandarin, qui félicite et remercie le directeur de la police municipale ainsi que le sergent détective Ange-Aimé Allard et le détective Martial St Cyr pour le magnifique et fructueux travail qu'ils ont accompli dans l'arrestation du malandrin qui a dévalisé son établissement au début de février.
- Une lettre de la compagnie Dominion Textile qui informe la Cité qu'elle sera bientôt prête à reprendre les pourparlers en rapport avec l'élargissement de la partie du Boulevard

St Joseph qui borde sa propriété. Le retard a été dû à une correction dans la désignation cadastrale des lots de cette compagnie.

 Une lettre du Docteur J.B.Michaud qui présise certains détails en rapport avec l'incorporation de l'Hôpital Michaud.

La Ligue des Propriétaires fait tenir au Conseil certaines résolutions dont voici la teneur.

- A) On insiste de nouveau pour que la Régie des Loyers soit abolie. On verra plus loin la décision que le Conseil a prise à ce sujet.
- B) On offre des félicitations au Conseil pour la création d'un fonds industriel additionnel.
- C) La Ligue se déclare favorable à la construction d'un aréna. On note qu'une certaine circonspection sera de mise dans le choix du site et dans l'établissement du coût de la construction.

Le Conseil est heureux de ces remarques de la Ligue et l'assure qu'il prendra toutes les précautions nécessaires avant d'adopter quelque décision que ce soit en rapport avec la construction de l'aréna.

Le Secrétariat de la Province accuse réception de la résolution de la Commission Scolaire en rapport avec l'abolition de la Régie des Loyers et de l'appui que la Cité a consenti. Le Conseil a déjà noté la position de la Ligue des Propriétaires à ce sujet et avant de présenter une nouvelle requête au Gouvernement provincial, il verra à obtenir l'opinion de certaines autres associations intéressées à la matière.

Le trésorier présente pour annulation des comptes recevables au montant de \$10,731.78. Ces comptes apparaissent à nos livres depuis 1955 et se composent en majeure partie de réclamations contre des gens en faillite ou disparus de la région.

37/62

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à rayer de ses livres des comptes recevables impossible à percevoir pour un montant de \$10,731.78.

ADOPTE

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que, sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q. 1941, Chap. 2) à partir de dimanche, le 29 avril 1962, à minuit et une minute, (12.01 hrs. a.m.) le temps règlementaire de la Cité de Drummond-ville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce jusqu'à dimanche, 28 octobre 1962, à minuit et une minute (12:01 hrs a.m.) alors que le temps règlementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

La compagnie Ivanhoe Corporation, propriétaime de vastes terrains sur le Boulevard St Joseph, terrains qui sont censés être utilisés dès le printemps pour la construction d'un immeuble commercial pour l'usage de la compagnie Steinberg's, s'objecte fermement à l'ouverture d'une rue à travers de ces terrains qui relierait la rue Des Forges à la rue St Alphonse. On allègue que cette entaille causerait un tort irréparable au projet en divisant presque par la moitié un terrain qui n'est pas déjà tellement vaste pour une telle bâtisse. Comme la compagnie ne semble pas opposée à céder le terrain nécessaire à la continuation de la rue St Damase en direction Nord-est, le Conseil croit qu'il serait peut-être préférable de finaliser ce projet quitte à trouver une solution au projet de continuation de la rue St Alphonse.

Monsieur André Paré, chimiste en charge de l'usine de filtration, soumet son rapport pour les opérations du filtre pour l'année 1961. La consommation totale de l'eau pour les douze mois de 1961 a été de 1,166,534,800 gallons, ce qui donne une consommation quotidienne individuelle de 91 gallons d'eau. Monsieur Paré suggère l'achat d'un instrument pour mesurer la coloration de l'eau, ce qui aidera beaucoup à contrôler l'addition des différents produits chimiques dans l'eau. Le Conseil passe donc à l'étude des soumissions qui ont été demandées à trois compagnies pour cet instrument. Ces soumissions se détaillent comme suit:

CANADIAN LABORATORY SUPPLIES LIMITED

\$223.61

FISHER SCIENTIFIC CO. LIMITED

\$199.38

CENTRAL SCIENTIFIC COMPANY OF CANADA LIMITED

\$236,60

Comme il s'agit de soumissions qui concernent un instrument dont les spécifications sont identiques, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie Fisher Scientific Co. Limited soit priée de fournir un instrument pour l'analyse de la coloration de l'eau au prix de \$199.38.

ADOPTE

40/62

Il est aussi proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité acquière de Monsieur Jérôme Houle un chariot usagé au prix de \$65.00 pour le transport de la chaux à l'usine de filtration.

ADOPTE

41/62

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 12 février 1962. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

Le greffier informe le Conseil de la réception toute récente de l'ordonnance de la Commission de s Transports autorisant la construction de passages à niveau sur le Boulevard St Joseph, près des rues St Damase et St Pierre. Le Conseil est très anxieux de voir ces travaux terminés et il prie le Greffier d'insister auprès des autorités provinciales afin que ces travaux se fassent sans plus de délai.

Voirie Provinciale une offre de \$2,412.00 pour qu'on s'occupe de l'entretien d'hiver du Boulevard St Joseph sur une distance s'étendant des limites de Drummondville-Sud jusqu'à la Rivière Noire. Le Conseil est heureux d'apporter sa collaboration du Ministère de la Voirie et il est en conséquence proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les conditions détaillées au projet de contrat soumis par le Ministère de la Voirie Provinciale soient acceptées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil avait suggéré à la séance du 22 janvier de limiter le stationnement à un seul coté sur la rue St Pierre, du Boulevard St Joseph à la rue St Henri, ceci afin de faciliter la circulation. Il arrive cependant que les marchands établis sur ce secteur s'objectent à cette limitation, et en conséquence, le Conseil ne peut que se rendre à leur demande en annulant la décision prise à la séance précédente et en rétablissant le stationnement comme il était antérieurement.

L'Association des Hommes d'Affaires du Centre suggère que le nouveau Bouleward construit par les soins du Ministère de la Voirie porte le nom de Boulevard St Joseph sur toute sa longueur, c'est-à-dire de la route #9 à la route #22. Le Conseil prendra éventuellement une décision sur le sujet.

L'Association demande de plus de paver le terrain de stationnement situé dans la cour de l'école St Joseph. Le Conseil communiquera avec les autorités scolaires de la Cité afin de savoir ce qu'il pourrait faire en l'occurence.

Enfin, l'Association suggère le pavage de l'em - placement près de la Salle Paroissiale St Joseph. Ce travail pourrait être complété par un éclairage adéquat et des indications pour le stationnement. Cette dernière demande rencontre l'approbation des membres du Conseil qui rencontreront les autorités de la Fabrique afin d'obtenir leur approbation sur le sujet, après quoi la Cité verra à paver et éclairer ce terrain.

43/62

La Commission des Transports, à qui la Cité a fait tenir une requête pour la création d'un nouveau passage à niveau au dessus des voies du C.P.R., à la hauteur de la rue Laferté, veut savoir si la Cité assumera le coût de construction et d'entretien de cette traverse à niveau. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville informe la Commission des Transports de son consentement à assumer les frais de construction et d'entretien d'une nouvelle traverse à niveau au-dessus des voies ferrées du Canadien Pacific, à la rue Laferté.

ADOPTE

par l'échevin André Cloutier, que Monsieur Gérard Bergeron soit engagé comme commis au Garage Municipal au salaire hebdomadaire de \$60.00 par semaine avec augmentation de \$2.50 par semaine à l'expiration d'une période de trois mois, tel engagement devenant effectif le 12 février 1962

ADOPTE

La réclamation présentée par le procureur de Monsieur Rent Hamel revient de nouveau devant les membres du Conseil qui, après avoir pris connaissance d'une opinion légale de Me. Gaston Ringuet, décide de faire droit à la réclamation. Il est en conséquence proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, et résolu à l'unanimité, que la Cité accepte de faire droit à la réclamation de \$125.00 plus les frais légaux, présentée par M. André Hamel à la suite d'un accident qui est survemu à l'angle des rues Celanese et Boulevard St Joseph le 4 novembre 1961. Cet accident a causé des dommages que le plaignant évalue à \$125.00. Ce règlement est consenti par la Cité sans préjudice à ses droits et recours contre toute tierce personne, et est fait dans le seul but d'acheter sa paix.

ADOPTE

Des citoyens du quartier St Jean Baptiste présentent une deuxième requête relative à l'ouverture du nouveau terrain de stationnement de Canadian Celanese. On se souvient qu'une première requête avait été présentée il y a quelques mois sur le même sujet et les ingénieurs de la Cité, de Canadian Celanese et du Canadien Pacific avaient alors entrepris une étude approfondie afin de déterminer l'endroit le plus pratique pour la création de la sortie proposée. On avait alors recommandé l'ouverture sur la 8ème Avenue.

La présente requête recommande maintenant que cette sortie soit faite sur la 10ème Avenue. Son Honneur le Maire explique à ses collègues que dès la réception de ce document, il en a rencontré les signataires à qui il a expliqué les raisons qui ont motivé l'ouverture sur la Sème Avenue. D'Après Me. Marier ces gens se sont déclarés satisfaits des explications fournies.

La compagnie Harcourt Manufacturing & Sales Co., qui occupe depuis plusieurs années une partie du 4ème étage de l'usine Roessel demande maintenant le privilège d'occuper tout le plancher. Le Conseil accepte
d'accomoder cette compagnie au prix de \$320.00 par mois pour l'espace occupé.
Cette compagnie semble aussi intéressée à acquérir la bâtisse et désire connaître le prix que la Cité demanderait. Le Conseil, sans entrer dans plus de
détails, laisse entendre qu'il serait prêt à consentir à cette vente au prix
coûtant. Ce prix pourrait être établi par les estimateurs de la Cité.

46/62

La piste d'atterrissage de l'aéroport Municipal est maintenant en voie d'être allongée jusqu'à 5,000 pieds et d'être élargie à 300 pieds. Le Conseil croit qu'il serait maintenant opportun de demander à la Commission des Transports une reconnaissance officielle. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité, que le Greffier entreprenne immédiatement les démarches nécessaires pour l'obtention d'une reconnaissance officielle de notre aéroport municipal de la part des autorités fédérales.

ADOPTE

Le Ministère des Affaires Culturelles a fait tenir le 24 janvier dernier un chèque au montant de \$4,000.00 afin d'aider la Bibliothèque Municipale. La seule condition qui accompagne ce geste est que la Bibliothèque à l'avenir devra cesser de percevoir tout abonnement de ses usagers. Le Conseil est prêt à cette concession, surtout si les autorités provinciales répètent annuellement le même geste.

Toujours dans le domaine de la Bibliothèque, le Conseil est mis au courant d'une lettre du Conseil Central des Syndicats Nationaux dans laquelle en proteste contre le renvoi récent de Mademoiselle Hermance Généreux. Son Honneur le Maire explique que le renvoi de cette employée a été rendu nécessaire par suite de la fermeture du département de reliure de la Bibliothèque.

- Comme il sera peut-être à l'avenir nécessaire d'engager du personnel supplémentaire pour la classification des livres,
 la préparation de catalogues et de fichiers, et que ce personnel devra
 posséder un degré d'instruction suffisamment élevé, il est donné avis
 de présentation par l'échevin Joseph Bibeau, d'un règlement qui établira les conditions d'engagement de tout nouvel employé de la Bibliothèque Municipale.
- Le Conseil, sur proposition de l'échevin Armand Gauthier, et sur appui de l'échevin Raymond Luneau, consent un octroi de \$1,000.00 au club de hockey les "Rockets" afin de les aider à terminer en beauté leur saison d'activités 1961/62.
- Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité souscrive un montant de \$25.00 à l'Institut National Canadien pour les Aveugles à l'occasion de sa campagne de sollicitation annuelle.

 ADOPTE
- Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que, comme l'an dernier, la Cité souscrive un montant de \$100.00 à la Fédération des Dames de Ste Anne de la Paroisse St Frédéric, pour les aider dans leur oeuvre du Vestiaire.

ADOPTE

- L'échevin André Cloutier donne avis de présentation d'un règlement autorisant la participation de la Cité dans la construction d'un aréna si contre récréatif.
- 52/62
 L'échevin Arthur Fortin donne avis de présentation d'un règlement lequel modifiera le terme de remboursement prévu au règlement No. 569.

SERMENT D'OFFICE

Je, Jean Marc Paris, élu échevin de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honneteté et fidélité les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité,

Ainsi Dieu me soit en aide 1

ABSERMENTE DEVANT MCI A DRUMMONDVILLE, CE 22eme JUR DE FEVRIER

1962

- 53/62
 L'échevin Pierre Mathieu donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'homologation d'une ligne qui permettra l'élargissement de la rue St Pierre, entre le Boulevard St Joseph et la rue St Henri.
- 1'échevin Pferre Mathieu, et résolu à l'unanimité, que les sympathies du Conseil et de la population soient adressées à la famille à l'occasion du décès récent de Monsieur D. Duchesneau, ancien échevin de la Cité.

ADOPTE

Le notaire de la Cité fait remarquer au Conseil qu'en rapport avec l'achat de la terre Cardin, il faudrait soustraire de la superficie totale un espace déjà réservé comme rue et qui équivaut à environ 18,000 pieds carrés. Il désire apporter cette précision et obtenir l'approbation du Conseil avant que ce contrat ne soit signé. Le Conseil ne croit pas devoir tenir compte de cette légère perte de terrain et donne instruction au notaire de procéder à la signature du contrat.

- Sur recommandation de l'Ingénieur de la Cité, le Conseil décide de confier à Monsieur Maurice Lacharité le soin d'enlever les souches qui ont été laissées sur la terre Janelle après le déboisement d'une partie de ce terrain industriel. Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que ce travail d'essouchage soit confié à Monsieur Maurice Lacharité au coût de \$250.00 l'âcre. Si cet entrepreneur doit continuer son travail après le ler mai, ce prix sera diminué à \$225.00 pour la même surface. Le Greffier est prié de préparer une convention d'entreprise sur ce projet.
- Monsieur Antoni Hébert, 80, rue St Laurent, a subi des dommages par l'eau à la suite de la rupture d'un tuyau d'aqueduc, et il évalue ces dommages à \$200.00. Le Conseil, après avoir vérifié les faits, croit que cette réclamation est légèrement supérieure à la réalité et il effre \$125.00 à Monsieur Hébert en règlement complet et final.
- Ia compagnie Bell Telephone a installé un téléphone semipublic à l'aéroport Municipal et on a fait tenir à la Cité une facture pour
 installation et opération qui s'élève à un montant d'un peu plus de \$50.00.

 Sur les instances du Greffier, la compagnie a consenti à régler ce compte initial et à annuler toute charge future à la condition que le Cité consente à
 payer environ la moitié du montant actuellement réclamé.

 Comme ceci semble bien raisonnable, il est proposé par l'échevin Raymond Iuneau, appayé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité accepte
 de régler ce montant sur une base de 50% et remercie la compagnie de téléphone
 de son bel esprit de coopération.

IL est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le département de police soit prié d'enlever deux parcomètres près de l'entrée de l'église St Georges, sur la rue Hériot.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

26 février 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drunmondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 février 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 février 1962. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souhaite, en son nom et en celui de ses collègues, la plus cordiale bienvenue au nouvel échevin Jean Marc Paris élu lors de l'élection partielle tenue dans le quartier No. 1 le 19 février dernier. Il insiste une fois de plus sur l'importance de travailler dans la paix et l'harmonie.

Afin de se conformer à la loi, le Greffier présente au Conseil le rapport officiel de l'élection tenue le 19 février 1962, à la suite de laquelle Monsieur Jean Marc Paris, industriel, a été élu échevin en remplacement de Monsieur Antonio Baril.

- Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin Jean Marc Paris siège sur les différents comités d'administration aux mêmes titres et fonctions que son prédécesseur.
- Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 26 février. Il s'agit d'un montant de \$57,739.75. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Maire.

CORRESPONDANCE:

- Quelques lettres de citoyens qui se prononcent en faveur ou contre l'abolition de la Régie des Loyers à Drummondville. Le Conseil attendra encore quelque temps avant de prendre une décision sur le sujet.
- Le Comité local de placement prie le Conseil de désigner le représentant de la Cité qui sera appelé à siéger sur ce comité. Comme il s'agit d'une fonction plutôt représentative, le Conseil suggère que les échevins et les officiers de l'Hôtel de Ville se relèguent de mois en mois à ce poste.

Le Département des Incendies de la Cité de Drummondville s'est mérité cette année encore une mention honorable dans le concours de prévention des incendies tenu en 1961. Des félicitations doivent être adressées à notre service d'incendies qui régulièrement, depuis plusieurs années, se mérite des mentions très élogieuses pour le magnifique travail qu'il accomplit à Drummondville.

La Cité et plus particulièrement le département des Travaux Publics a mis au rancard une pelle mécanique d'une capacité d'une demiverge en raison de son obsolescence. Comme nous avons reçu depuis quelque temps diverses offres pour l'achat de cette machine, le Conseil croit plus juste de demander des soumissions publiques par la voie des journaux et périodiques commerciaux. Le Greffier est donc prié de préparer cette demande de soumissions.

62/62

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission des Transports du Canada qui précise le sens de l'ordonnance No. 104838 rendue par elle le 22 juin 1961. Cette ordonnance qui se rapporte à la construction d'un embranchement ferroviaire par le Canadien Pacific en direction des terrains industriels Janelle permettait à cette compagnie de construire le dit embranchement à ses frais. La Cité avait donc conclu qu'elle n'avait rien à payer en rapport avec cette construction de ligne. Cependant, la Commission des Transports explique que toute ordonnance rendue par elle entre une compagnie de Chemin de Fer et une autre partie n'a pas pour objet d'annuler un contrat passé entre une compagnie et cette autre partie. Comme il existe une entente précise entre la Cité de Drummondville et le Canadien Pacific, les termes de cette entente doivent donc être respectés.

63/62

Monsieur Paul H. Parent, propriétaire des lots 144-1 et 2, et P.144-349, demande au Conseil la faveur d'une diminution d'évaluation en raison de la démolition d'une bâtisse qui était sise sur un de ces lots. Usant de ses prérogatives, le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, et sur appui de l'échevin Pierre Mathieu, consent à annuler l'évaluation foncière qui était imposée sur la bâtisse maintenant disparue. Le trésorier est autorisé à effectuer les modifications nécessaires au rôle d'évaluation.

64/62

Le notaire Jacques Beaudoin a préparé un acte de vente par la Commission Scolaire Catholique de Drummondville au Ministère de la Voirie Provinciale, portant sur une partie de terrain située sur le Boulevard St Joseph, à l'angle de la rue St Georges, telle partie ayant été requise pour l'élargissement dudit boulevard. Lors de la vente d'une plus grande étendue de terrain par la compagnie Southern Canada Power à la Commission Scolaire, il avait été prévu que dant toute vente subséquente, la Commission Scolaire devrait tenir compte de la cession d'une lisière de vingt (20) pieds de largeur sur le Boulevard, lisière réservée pour l'élargissement futur de cet artère. Cet élargissement est maintenant fait accompli, la Cité de Drummondville doit intervenir au contrat de vente afin de permettre cette cession.

Le tout est bien conforme, et il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la transaction présente entre la Commission Scolaire et le Ministère de la Voirie soit approuvée et que l'intervention de la Cité de Drummond-ville au contrat soit autorisée; que le Maire ou en son absence le promaire, et le Greffier soient autorisés à signer le dit acte ainsi que tout document accessoire, pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

- 65/62
 - Le Ministère de la Santé, par l'intermédiaire de son bureau local, recommande à la Cité de prohiber la vente au marché public de viande hachée à l'avance. Il recommande que toute viande boeuf, porc ou veau soit hachée, préparée et livrée au fur et à mesure de la demande, devant le client. Le Ministère explique que toute viande hachée a une durée de conservation très limitée, surtout durant les temps chauds et humides de l'été. Le Conseil ne peut qu'opiner dans le même sens, et en conséquence, l'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement du marché afin d'y inclure cette nouvelle exigence.
- 66/62

L'Unité des Policiers de Drummondville suggère au Conseil de doter les membres du Corps de Police d'un uniforme d'été confectionné d'un matériel léger, qui leur permettrait de supporter les chaleurs avec plus de facilité. Le Conseil trouve la suggestion très judicieuse et prie le Greffier de bien vouloir demander immédiatement des soumissions aux marchands locaux pour des uniformes d'une pesanteur d'environ 10 ozs. au lieu de 18 ozs.

67/62

Le Directeur de la Police revient une fois de plus à la charge pour que la motocyclette achetée l'an dernier soit équipée d'un radio-communication. Le Comité de la Police a étudié sérieusement cette demande et il en est venu à la conclusion qu'elle est entièrement bien fondée. En effet, le constable faisant la patrouille sur la motocyclette doit continuellement communiquer avec le poste central et rapporter les difficultés de circulation ou encore des infractions au code. Le Comité recommande que cet appareil soit loué pour l'instant avec option d'achat s'il s'avère utile et plus économique de s'en rendre propriétaire. Pour l'instant le prix de location établi par la maison Thibault Radio Télévision Service, rue Lindsay, est de \$25.00 par mois.

Monsieur Roger Gagnon, Ingénieur et Urbaniste Professionnel, à qui la Cité a confié la tâche de préparer un plan directeur dans la partie de Grantham-Ouest récemment annexée à la Cité, présente certaines suggestions susceptibles d'améliorer son travail. Ces améliorations augmenteraient cependant le coût originairement prévu, et devant ce fait, le Conseil se refuse à toute nouvelle revision de la convention dé jà établie. Le Greffier est donc prié de transmettre ces faits à Monsieur Gagnon et de le prier de procéder selon la convention et le coût originaux.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'Oeuvre des Terrains de Jeux se voit confier l'administration de la piscine St Frédéric au cours de la saison estivale 1962. De plus, les dirigeants de cette association, conjointement avec l'Ingénieur de la Cité et le président du Comité des Parcs, sont autorisés à faire effectuer au chalet de cette piscine toutes modifications destinées à accroître la sécurité et la commodité des lïeux.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Amdré Cloutier, qu'un montant de \$5,000.00 soit consacré à l'achat d'équipement pour terrains de jeu et que le choix de cet équipement soit la responsabilité du président du comité des parcs et terrains de jeu, en coopération avec l'Oeuvre des terrains de Jeux.

ADOPTE

The est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$100,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$100,000.00, en attendant l'émission sur la vente d'obligations décrétée par le règlement No. 568. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$100,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Devant le nombre toujours croissant de plaintes et récriminations sur les dommages causés par la suie des cheminées industrielles dans certains quartiers de la ville, l'échevin André Cloutier donne avis de présentation d'un règlement concernant la pollution de l'air. Lecture est donnée d'un rapport exprimant l'opinion de certains citoyens sur le site, le coût et le modèle du futur aréna. Des commentaires assez nombreux et élaborés provenant des membres du Conseil et de citoyens présents à l'assemblée suivent cette lecture. Finalement, le Conseil décide de rencontrer dans le plus bref délai les membres officiellement élus du Comité de l'Aréna. Cette rencontre est donc cédulée pour jeudi le ler mars.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire et quelques échevins soient autorisés à se rendre dans la vieille capitale afin de rencontrer les officiers des Ministères des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce, afin de discuter d'un certain projet industriel.

ADOPTE

73/62 Première lecture est donnée du règlement No. 577 qui modifie le terme de remboursement du règlement No. 569.

Les félicitations et les remerciements du Conseil et de la population sont unanimement offerts à l'Honorable Juge Joseph Marier qui prend sa retraite après une longue et fructueuse carrière au service de ses concitoyens. Le Conseil souhaite longue vie à l'Honorable Juge et espère qu'il pourra longtemps jouir d'un repos bien mérité.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 5 mars 1962.

ADOPTE

Maire

Greffier.

5 mars 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenne aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 5 mars 1962, cette séance étant un ajournement de celle du 26 février 1962.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Maurice Sigouin, sous la présidence du Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin Pierre Mathieu.

74/62 Première lecture est donnée du règlement No. 578 (Construction d'un aréna et centre communautaire).

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

12 mars 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drunmondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 mars 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, Jean Marc Paris et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

T5/62

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 26 février 1962 et 5 mars 1962. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

La Commission des Transports du Canada, à la suite de la visite d'un de ses ingénieurs à Drummondville, suggère que le passage à niveau de la rue Ringuet, sous les voies

'u l'diris de les Piens lenglien. 1 a ogni le pais vertal après ess aus vérifis l'escretitude. du Canadien National, tel que demandé par la Cité, soit plutôt remplacé par un passage inférieur pour piétons. Devant les nombreux inconvénients d'une telle solution, le Conseil croit utile d'insister de nouveau afin que le passage à niveau préconisé en premier lieu soit construit. Le Greffier est prié de préparer une requête officielle à ce sujet et de la faire tenir avec tous les documents accessoires à la Commission des Transports, en requérant, s'il y a lieu, la tenue d'une audience.

Une lettre de l'Honorable Incien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, qui nous informe de l'extension de la péri ode allouée pour l'exécution des travaux d'hiver jusqu'au 31 mai 1962. C'est donc un mois de plus que par les années passées.

Le Conseil s'émeut avec raison du grand nombre d'accidents qui surviennent au passage à niveau de la rue Notre Dame et il donne instruction au greffier de communiquer avec la Commission des Transports afin d'obtenir l'émission d'une ordonnance qui oblige la compagnie de Chemin de Fer à poser des barrières automatiques à cet endroit.

Tecture est donnée des comptes dus par la Cité au 28 février. Ces factures se totalisent à la somme de \$131,802.87. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

77/62
Lecture est donnée des mutations de propriété
dont avis a été reçu par la Cité au 12 mars 1962. Il est proposé par
l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que
ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Monsieur Incien Deragon, résident de la Rive Nord, réclame à la Cité un montant de \$20.00 pour dommages causés à son automobile par la chute d'une branche d'arbre près du Terminus Bourgeois. Comme la réclamation a été présentée longtemps après les délais légaux, le Conseil la rejette en niant toute responsabilité en rapport avec cet accident.

Monsieur Fernand Morin, 235 Boulevard St Joseph, s'est cassé la jambe droite lors d'une chute survenue alors qu'il traversait la rue Dumoulin, à l'angle du Boulevard St Joseph. Après étude des circonstances entourant ce malheureux accident, le Conseil en vient à la conclusion que la Cité ne s'est rendue coupable d'aucune négligence et en conséquence, la réclamation de Monsieur Morin est rejetée par la Cité qui nie toute responsabilité.

Monsieur Georges Vanasse, 25A rue Bérard, s'est cassé une hanche sur la rue Bérard le 7 décembre 1961, à la suite d'une chute sur le trottoir. Il tient la Cité de Drummondville responsable de cet accident et lui réclame un montant de \$14,352.00. Le Conseil a déjà étudié les détails de cet accident le 27 décembre dernier, et il en est venu alors à la conclusion que la Cité n'avait encouru aucune responsabilité. L'établissement du montant de la réclamation par le procureur de Monsieur Vanasse ne change toujours rien aux faits ni à la décision déjà prise par la Cité de nier toute responsabilité en rapport avec cet accident.

78/62

Monsieur J.A.Simard, propriétaire d'un immeuble situé sur la rue Brock et portant le numéro de cadastre 14 du quartier Sud de la Cité de Drummondville, a consenti à la Cité le 23 janvier 1962 une option de 60 jours sur ledit immeuble au prix de \$16,500.00 Le Conseil, à la requête des secteurs commerciaux des rues Hériot, Brock, Lindsay, Cockburn, Lowring et autres, a accepté de convertir certains emplacements en terrains de stationnement et l'achat de cette propriété entrerait dans le cadre prévu par ce programme.

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte l'option à elle consentie le 23 janvier 1962 par M. Raoul Shooner, mandataire de M. J.Albert Simard, rue Brock, sur la propriété de ce dernier (cadastre 14 du quartier Sud avec bâtisse érigées). Le montant de l'achat est de \$16,500.00. Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat d'achat ainsi que tous documents accessoires se rapportant à la dite transaction.

ADOPTE

Un groupe de citoyens propriétaires du quartier St Pierre présente au Conseil une requête aux fins de faire entrer dans les zones commerciales la rue Notre Dame en entier. L'échevin Raymond Luneau donne donc avis de présentation d'un règlement amendant le règlement de construction et de zonage No. 527 afin de zoner la rue Notre Dame commerciale sur toute sa longueur.

79/62

Le constable Richard Chabot demande au Conseil la faveur d'un congé sans solde de six mois. Cette demande qui vient après plusieurs autres de même nature, a fait l'objet d'une sérieuse étude de la part du Conseil qui désapprouve en principe cette pratique, en raison des nombreuses difficultés administratives qu'elle soulève. Il croit qu'il serait sage de refuser à l'avenir toute demande de même nature. En conséquence, il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un congé de trois mois seulement soit accordé au constable Richard Chabot et qu'un avis soit transmis au Directeur et aux membres du corps de police, à l'effet que le Conseil refusera à l'avenir toute demande du même genre.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier fait part à ses collègues d'une insuffisance d'éclairage sur la rue St Georges, entre le Boulevard St Joseph et la rue Notre Dame. Il suggère l'installation de trois poteaux et d'un nombre identique de lumières. Comme il s'agit d'un projet qui demanderait une

étude conjointe de l'ingénieur de la Cité et de la Southern Canada Power, le tout est laissé en suspens jusqu'à ce qu'un rapport plus détaillé soit produit.

Monsieur Antonio Lemaire, vidangeur de la Cité, demande au Conseil une augmentation du taux per capita que la Cité lui verse pour l'enlèvement des vidanges. Monsieur Lemaire a présenté une documentation énumérant les taux qui sont payés dans plusieurs villes, notamment à Victoriaville, Granby, Sherbrooke, Shawinigan, etc. Après étude de ces documents, le Conseil, sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, et sur appui de l'échevin Joseph Bibeau, offre à Monsieur Lemaire une augmentation de \$0.25 per capita à compter du ler mai 1962.

ADOPTE

La question de la signature d'un contrat entre la Cité et la compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacific, relativement à la construction d'un embranchement ferroviaire en direction des terres Janelle, revient de nouveau sur le tapis, et, comme la compagnie insiste de plus en plus pour que ce document soit accepté et signé sans plus de délai, le Conseil déclare catégoriquement ne jamais s'être engagé lors des pourparlers avec la compagnie à signer un tel document, et il prie le Greffier d'aviser formellement la compagnie qu'il refuse carrément de signer le contrat préparé par elle. Le Conseil s'en tiendra, en ce qui a trait à la construction de cette ligne de chemin de fer, aux conditions énumérées à sa résolution du 9 janvier 1961.

81/62
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil homologue à toutes fins que de droit l'évaluation foncière portée sur l'immeuble cadastré sous le numéro 151-271 du Canton de Grantham, tel immeuble étant la propriété de Monsieur Joseph Dumont, 41 lée Avenue. Cette évaluation est de \$1,225.00 pour le terrain et de \$6,850.00 pour la bâtisse.

ADOPTE

- 82/62
 Première lecture est donnée du règlement No. 575
 qui prévoit l'homologation de certaines parties de terrain afin d'élargir la rue St Pierre, entre le pont de la Rivière Noire et le 4e Rang.
- 83/62 Première lecture est donnée du règlement No. 576 lequel amende le règlement No. 549 (marché public) en rapport avec la vente de la viande hachée.
- 84/62 Première lecture est donnée du règlement No. 579 qui impose les conditions d'admission et le degré d'instruction pour tout candidat à une fonction à la Bibliothèque Municipale.

qui modifie le terme de remboursement du règlement No. 569.

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 577 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 578 qui autorise la Cité à construire un aréna. Ce règlement est renvoyé en troisième lecture pour plus ample étude.

> Le Greffier est prié de communiquer avec les autorités de la Commission Scolaire afin de savoir si elle sont consentantes à céder sur le campus scolaire de la rue Ringuet, un espace de terrain d'environ 300 pieds par 700 pieds, en vue de la construction d'un aréna et centre de loisirs.

> L'échevin Maurice Sigouin, présente à la population le rapport des opérations financières de la Cité au 31 décembre 1961. D'après les chiffres audités par M. Paul E. Corriveau, comptable agréé, le revenu perçu au cours de l'année 1961 se serait élevé au montant de \$1,591,479.94 et les dépenses à \$1,566,837.39, laissant ainsi un excédent des revenus sur les dépenses de \$24,642.55.

87/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que le rapport financier pour l'exercice 1961
soit approuvé.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services de Me. Jacques Biron comme aviseur légal et procureur du département de police soient retenus pour une autre année à compter du 15 mars 1962, aux honoraires de \$300.00 par année.

ADOPTE

89/62

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une demande soit adressée à la compagnie Canadian Celanese afin de la prier de bien vouloir pratiquer une sortie à son nouveau terrain de stationnement vis-à-vis la 8ème Avenue.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire.

26 mars 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 mars 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, Jean Marc Paris et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

90/62

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 1962. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

On procède immédiatement à l'ouverture des soumissions reçues pour la confection de 34 uniformes d'été pour nos policiers. Cet uniforme comprend une tunique et deux pantalons, et est fait d'un tissu d'une pesanteur de 10 ozs. Ces soumissions se lisent comme suit:

BLAIS ET PARE

\$69.85

JOS. PRINCE

\$61.95

MAISON MICHEL

\$54.00 et \$56.50

SYLVIO BELISLE

\$52.75 et \$54.95

91/62

Comme il s'agit de tenir compte du prix en même temps que de la qualité, il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la soumission de Monsieur Sylvio Bélisle, 474, rue Lindsay, soit acceptée et qu'il soit prié de confectionner 34 uniformes comprenant une tunique et deux pantalons, avec tissu composé de térylene et laine, au prix de \$54.95.

ADOPTE

La cité possède une pelle mécanique qui a été mise au rancard il y a quelque temps. Le Conseil a donc décidé de la vendre et dans ce but a demandé des soumissions qui sont maintenant ouvertes:

ULRIC ROY, Ste Perpétue

\$250.00

GERARD DUFORT, R.R. No. 2

\$300.00

GERARD REDARD, Drummondville-Nord

\$1000.00

Le Conseil, devant la faiblesse des montants offerts croit préférable de conserver cette machine, quitte à l'offrir en échange lors de l'achat d'une neuve.

CORRESPONDANCE:

- Monseigneur Adolphe Demers, P.D.V.F., curé de la paroisse St Joseph, à qui le Conseil a demandé la permission de paver et éclairer le terrain qui entoure la salle paroissiale St Joseph, écrit et donne sa pleine autorisation à ce projet.
- Le Surintendant Régional des voies aériennes, Monsieur A. Guyot, informe la Cité qu'un inspecteur passera d'ici quelques jours à Drummondville afin de faire l'examen de la piste d'atterrissage de l'aéroport Municipal. Ceci en vue de décerner une licence d'opération si le tout est trouvé conforme.

92/62

Comme il est d'usage à chaque année, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les services de Monsieur Paul E. Corriveau, comptable agréé, soient retenus pour la vérification des livres de la Cité.

ADOPTE

Afin de se conformer à une exigence de la Commission des Transports qui exige que toute municipalité soit propriétaire des deux parties de terrain qui bordent une traverse à niveau, le Conseil donne instruction à l'ingénieur de bien vouloir se mettre en communication avec les autorités de la Canadian Celanese afin d'acquérir une petite partie de terrain qui permettra la construction d'une traverse à niveau qui reliera le terrain de stationnement de cette compagnie à la 8ème Avenue.

. 93/62

La Régie d'Epuration des Eaux exige maintenant que toute municipalité prépare des plans en vue de la construction future d'usines pour l'épuration des égoûts domestiques. Afin de se conformer à cette exigence, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer des plans et devis relatifs à la construction d'un égoût collecteur et d'une canalisation d'aqueduc près de la Rivière Noire; qu'il soit de plus autorisé à faire procéder à l'arpentage des lieux ainsi qu'au sondage du terrain en vue de la construction éventuelle d'une usine d'épuration d'égoûts.

ADOPTE

Il a été question il y a quelque temps du déménagement de la gare et de l'entrepôt du Canadien Pacific afin de permettre de joindre les rues Des Forges et St Damase. La compagnie, qui avait été pressentie à ce sujet, répond maintenant en soulevant certaines difficultés auxquelles il serait utile d'apporter une solution avant de pousser plus loin l'étude de ce projet. Le Conseil, et plus spécialement, l'ingénieur de la Cité, est à étudier ce projet, et une réponse sera fournie bientôt à la compagnie.

La Cité a entamé il y a quelque temps des pourparlers avec la compagnie Dominion Textile en vue d'élargir cette
partie du Boulevard St Joseph qui va de la rue St Louis à la rue
Celanese. La compagnie a fait faire un nouveau cadastrage de ses
terrains qui bordent le Boulevard St Joseph, et elle croit maintenant que cet élargissement ne pourrait se faire qu'aux dépens de
toute expansion future de sa part. De plus, l'arpenteur a découvert que lors de la construction du nouveau Boulevard St Joseph, on
avait enlevé à la compagnie 743 pieds carrés que celle-ci est prête
à céder au prix de l'évaluation, soit \$334.35 Le Conseil remercie
la compagnie de sa prise de position et la prie de bien vouloir transmettre sa réclamation au Ministère Provincial de la Voirie qui a
construit le nouveau Boulevard.

94/62

Pour faire suite à une demande de la Commission Scolaire qui est à parachever la construction d'une école secondaire pour jeunes filles, sur l'Avenue des Frères, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte de poser cinq nouveaux lampadaires et lumières sur cette avenue. L'an prochain, l'éclairage de cette même avenue sera complété par l'addition d'un certain nombre de poteaux et lumières.

ADOPTE

Son Honneur le Maire explique qu'une demande a été transmise à la Commission des Eaux courantes et au Ministère des Ressources Naturelles de la Province, afin d'être autorisés à construire un petit barrage sur un des embranchements de la Rivière St François, près de la piscine St Frédéric, barrage qui créerait un lac artificiel sur lequel pourraient, durant la belle saison, naviguer canards, cygnes, oies, et autres animaux aquatiques. La construction de ce barrage est prévue et subventionnée à même le règlement des travaux d'hiver.

Les loisirs St Pierre, en coopération avec la Commission Scolaire et l'Oeuvre des Terrains de Jeux, prient le Conseil de ne pas continuer la rue Cockburn au-delà de la rue Ringuet, ceci afin de conserver la paix et la tranquilité dans ce secteur et aussi de sauvegarder la sécurité des nombreux enfants qui fréquentent non seulement les écoles mais aussi le terrain de jeu et la glissoire qui sont situés près de cette rue.

Son Honneur le Maire explique qu'il est impossible de fermer une rue qui a été donnée à la municipalité par son propriétaire original. De plus, si l'on examine bien la carte de la ville, on constate que la rue Cockburn est la seule qui traverse la Cité dans toute sa largeur, soit de la rue Hériot au 4e Rang. En définitive, le Conseil n'a pas de projet immédiat pour cette rue et est entièrement consentant de permettre aux loisirs de se servir de cette rue.

95/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé
par l'échevin André Cloutier, que le bail détenu par la compagnie Forster
Refrigerator of Canada sur une usine appartenant à la Cité, sur la rue Hériot, soit renouvelé pour une autre période de trois ans à compter du ler
juin 1962. Ce bail se continuera aux mêmes prix et conditions.

ADOPTE

96/62

L'Amicale des Frères de la Charité se présente de nouveau devant le public afin de recueillir des argents destinés à aider nos étudiants désireux de continuer leurs études. Il s'agit là d'une oeuvre bien méritoire, et la Cité ne peut qu'encourager ce mouvement.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une souscription de \$400.00 soit consentie à l'Amicale des Frères de la Charité à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle.

ADOPTE

Les Jeunesses Musicales de Drummondville tiendront cette année une semaine quelque peu spéciale au cours de laquelle cette association artistique organisera non seulement des manifestations musicales, mais aussi des expositions de peinture, céramique, dessin, photographie, etc. Elles s'adressent au Conseil afin d'obtenir certains prix qui pourraient être décernés aux gagnants dans chaque catégorie.

97/62

Le Conseil a souvent manifesté sa sympathie et son encouragement pour nos artistes locaux, et cette fois encore, il ne veut pas déroger à cette coutume. Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité crée quatre prix de \$25.00 chacun qui seront décernés aux gagnants des concours de musique, peinture, céramique et photo amateur, à l'occasion de la semaine J.M.C. tenue du 29 avril au 5 mai 1962.

ADOPTE

L'Association Fédérée des Facteurs du Canada tiendra une convention provinciale à Drummondville les 6, 7 et 8 octobre prochains. Cette convention groupera environ 125 personnes. L'Association demande à la Cité la faveur d'une annonce dans le programme. Cette pratique a été délaissée depuis quelques années par le Conseil qui croit préférable d'offrir une réception civique aux congressistes de passage en notre ville. I₁ en sera de même à l'occasion de cette convention des facteurs, et le greffier est prié d'informer les organisateurs de l'honneur qu'aura la Cité à recevoir les participants à cette convention.

Monsieur Simon Raiche, 277 Celanese, réclame à la Cité un montant de \$27.61 pour dommages subis par son automobile lorsqu'il a passé dans une roulière créée par les services de voirie afin de permettre l'écoulement des eaux de surface. IL s'agit là d'un travail qui est nécessité par la saison et la Cité ne peut pour aucune considération reconnaître de responsabilité. Elle se voit dans l'obligation de refuser la réclamation de Monsieur Raiche.

Une autre réclamation est présentée par Monsieur Martial Lemay, 158 rue Lowring, qui a lui aussi endommagé son automobile lorsqu'il a passé dans un trou sur la rue Cockburn. Ces défaidlances du pavé sont dues uniquement à la température saisonnière et dans ce cas domme dans le précédent, la Cité ne peut assumer aucune responsabilité. Elle se voit donc forcée de refuser de reconnaître la réclamation de Monsieur Lemay.

Le trésorier est prié de procéder immédiatement à la préparation du rôle de perception des licences commerciales.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$150,000.00, en attendant l'émission sur la vente d'obligations décrétée par le règlement No. 566. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Le Conseil prie les gouvernements fédéral et provincial de bien vouloir prolonger d'une année, soit jusqu'au 31 mars 1964, la période durant laquelle la Société Centrale d'Hypothèque est autorisée à prêter à un taux d'intérêt minime, des sommes aux municipalités qui entreprennent la construction de systèmes et d'usines d'épuration de leurs égoûts.

99/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les services du Bureau d'Evaluation et d'Immeuble de Drummondville, dont le président est Monsieur Alonzo Malouin, soient retenus pour la confection du rôle d'évaluation de la Cité pour l'apnée 1962. Les honoraires de ce bureau seront de \$125.00 par jour et le rôle devra être déposé entre les mains du Greffier de la Cité le ou avant le ler novembre 1962. Monsieur Malouin devra fournir aussitôt que possible le nom de ses deux collaborateurs

afin qu'ils puissent être assermentés sans délai.

ADOPTE

des soumissions pour la fourniture de peinture pour la circulation.

100/62

La compagnie J. Becker Inc. qui a procédé à l'installation d'une bouilloire à l'usine Marlboro Manufacturing réclame avec insistance une balance qui lui est encore dûe par la Cité sur ses travaux.
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur
Fortin, qu'un montant de \$2,000.00 soit versé à cette compagnie et qu'une

balance du même montant soit retenue jusqu'à ce qu'une approbation finale soit obtenue des parties intéressées.

ADOPTE

Les autorités municipales et celles de la Commission Scolaire se sont rencontrées avant la présente séance et se sont entendues sur la localisation d'une ligne à haute tension que la compagnie Southern Canada Power veut ériger dans le but d'alimenter l'usine de filtration. La Commission Scolaire se refuse complètement à permettre l'installation de poteaux sur son terrain de l'école Ste Thérèse. En conséquence, il a été convenu de demander à la compagnie Southern de bien vouloir installer cette ligne à haute tension du coté est de la rue Dumoulin.

- 101/62

 L'échevin Sigouin donne avis de présentation d'un règlement amendant le règlement de construction No. 527 en ce qui concerne l'alignement de certains lots du Boulevard Mercure. Ce règlement modifiera aussi certains autres articles du règlement de construction.
- 102/62
 L'échevin Maurice Sigouin donne un autre avis de motion d'un règlement qui amendera certaines parties des règlements 562 (Templon Spinning Mills) et 572 (Drummond Business Forms)
- 103/62 Première lecture est donnée du règlement No. 580 qui amende le règlement des licences No. 587.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 575 (Homologation de la rue St Pierre).

104/62 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par

l'échevin Arthur Fortin, que ce règlement No. 575 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 576 (viande hachée vendue sur le marché)

15/62
Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 579 établissant le degré d'instruction et les conditions d'admission pour les candidats aux emplois de la Bibliothèque Municipale.

105/62 Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Troisième lecture est donnée du règlement No. 578 qui prévoit la construction d'un aréna et une participation de la Cité pour un montant de \$250,000.00

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 578 au 2 avril 1962, à 8:00 heures p.m.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé
par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité accepte officiellement un terrain d'une dimension d'environ 300 X 600 pieds que la Commission Scolaire lui offre à l'angle des rues Marchand et Pelletier, pour la construction d'un aréna et centre récréatif.

ADOPTE

- Il est ensuite question d'un changement de zonage de la rue Notre Dame afin d'y appliquer le caractère commercial sur tout son parcours. Il s'ensuit un échange d'opinions de la part de MM. Louis XVI Roy et Fernand Girard, et finalement, le Greffier procède à la première lecture du règlement No. 581 qui fait tomber dans les zones commerciales la rue Notre Dame sur tout son parcours.
- 110/62 Sur une proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, la présente séance est ajournée au 2 avril 1962 pour permettre la lecture publique du règlement No. 578, en conformité avec les dispositions de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes.

Greffier

Maire.

2 avril 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 2 avril 1962, cette séance étant un ajournement de celle du 26 mars 1962.

Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, il est procédé à la lecture publique du règlement No. 578 qui autorise la Cité de Drummondville à construire un aréna et centre récréatif au coût total de \$500,000.00 dont la moitié sera souscrit par la population et le Gouvernement Provincial.

111/62

L'heure règlementaire prévue a l'article 593, amendé, étant écoulée sans qu'aucun électeur-propriétaire ait demandé la tenue d'un référendum sur le règlement No. 578, Son Honneur le Maire le déclare adopté et approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTE

112/62

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de présentation d'un règlement prévoyant la construction de deux piscines: une à Ste Thérèse et l'autre à Saint Jean Baptiste.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

the see

9 avril 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 avril 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonie Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Jean Marc Paris, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 1962 ainsi que de son ajournement du 2 avril 1962. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

114/62
Lecture est donnée des comptes dus par la Cité
au 31 mars 1962. Ces comptes atteignent un total de \$146,914.71.
Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin
Pierre Mathieu, que le procès verbal de cette assemblée seit adopté.

paisment de as comptes seit adopté.

paiement de as Comptes soit autorisé

115/62

Lecture est donnée des mutations de propriété
dont avis a été reçu par la Cité au 9 avril 1962. Il est proposé par
l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces
mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- L'Honorable Juge Joseph Marier, Juge retraité des Sessions de la Paix, remercie le Conseil pour les voeux qu'il lui a adressés à l'occasion de sa retraite.
- La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada tiendra son congrès annuel à Drummondville les 8, 9 et 10 juin 1962. C'est la nouvelle que nous annonce Monsieur Eugène Rancourt, secrétaire de cette Fédération.
- L'Honorable Bernard Pinard, à qui a été transmis une demande d'octroi de la part de la Cité pour l'achat et l'installation d'un système d'alarmeincendie et d'une échelle aérienne, répond qu'il a transmis la requête de la Cité à son collègue, l'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, en lui demandant d'apporter à notre demande

une attention toute particulière.

Le Greffier est prié de demander des soumission publiques pour le ramonage des cheminées. Il devra spécifier que le camion-échelle du département des travaux publics ne sera pas fourni et que de plus, la partie du territoire de Grantham-Ouest récemment annexée à la Cité, devra aussi être comprise dans la soumission.

L'échevin Armand Gauthier fait rapport à ses collègues d'une entrevue qu'il a eue en compagnie de MM. les échevins Mathieu et Cloutier, avec Monsieur Jules Marceau, directeur et gérant local de la Southern Canada Power. A cette occasion, il a été question de la pose d'une ligne électrique à haute tension sur la rue Dumoulin. On sait que la Commission Scolaire qui possède une école sur cette rue s'est objectée à la pose d'un poteau près de son terrain. Monsieur Gauthier explique qu'il est physiquement et techniquement impossible de placer ces poteaux ailleurs que sur le coté ouest de la rue Dumoulin. En conséquence, le Conseil se rend aux explications fournies et recommande à la Commission Scolaire de permettre la construction de cette ligne électrique près de l'école Ste Thérèse.

116/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, et résolu à l'unanimité, qu'une demande soit transmise à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et député du comté, aux fins d'obtenir un octroi aussi généreux et substantiel que possible en marge de la construction prochaine d'un aréna et centre récréatif à Drummondville.

ADOPTE

117/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville consente à acquérir de la compagnie Canadian Celanese un emplacement de terrain d'une dimension d'environ 50 pieds par 75 pieds, au prix nominal de \$1.00 et autres considérations, afin de permettre l'aménagement d'un passage à niveau au-dessus des voies du Canadien Pacific, qui permettra de relier le terrain de stationnement de ladite compagnie à la Sème Avenue.

Le Maire ou en son absence le pro-maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer tout contrat et documents relatifs à cet achat.

ADOPTE

La compagnie Southern Canada Power a généreusement consenti à abattre sans frais un orme malade qui est situé sur la rue Hériot, près du Terminus d'Autobus. La seule exigence de la compagnie serait d'être exonérée de toute responsabilité matérielle et physique en rapport avec cet abattage. Le Conseil est heureux de bénéficier de cette nouvelle coopération de la compagnie et autorise le Greffier à signer la formule préparée par la compagnie. 118/62

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité, que Monsieur Paul Labranche, architecte de Drummondville, soit chargé de préparer les plans et devis d'un aréna et centre récréatif à un coût ne dépassant pas \$500,000.00, ce coût incluant les frais de préparation desdits plans, des sondages du sol si requis, et de la construction proprement dite. Le Conseil suggère à l'architecte de retenir les services de Monsieur Emile Goulet, à titre d'ingénieur-conseil. Il est bien entendu et spédifié que Monsieur Labranche ne devra pas commencer l'étude et la préparation de ses plans et devis avant d'avoir reçu des directives précises du conseil quant au genre de construction, da dimension, son architecture, et la localisation de l'édifice. Ces directives du Conseil lui seront transmises à la suite d'une étude particulière que devra faire le Conseil sur le projet.

ADOPTE

119/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité consente au club de hockey "Les Rockets" un octroi additionnel de \$1,000.00 qui leur permettra de faire face aux obligations financières de fin de saison. Il est convenu que ce club de hockey pourra compter sur un octroi de \$5,000.00 pour la saison 1962/63. De ce montant, \$2,000.00 seront payés au début de la saison, soit à l'automne 1962, et le solde de \$3,000.00 sera versé à la fin de la saison régulière, soit au printemps 1963, si la situation financière, à ce moment, requiert une aide de cette nature.

ADOPTE

120/62

Le Club de Baseball "Les Royaux" est à mettre la dernière main à l'organisation de sa saison d'été 1962. Il s'adresse au Conseil afin d'obtenir une aide matérielle. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité octroie au club "Les Royaux", un montant de \$500.00 qu'elle verra à verser immédiatement avec la promesse d'un autre montant identique qui sera consenti à la fin de la saison si les opérations de ce club prouvent la nécessité d'un tel geste. A ce moment, cette preuve devra être faite par la production d'un bilan financier. Afin d'ajouter à l'aide municipale, la Cité fera les réparations nécessaires au système d'éclairage afin de le mettre en parfait état d'opération pour la saison.

ADOPTE

Le Club de Hockey "Jets Junior", qui a bénéficié d'un octroi de \$200.00 au début de sa saison d'opération, s'adresse de nouveau au Conseil afin de demander un octroi additionnel de \$385.00 qui servirait à acquitter certaines factures dues. Le Conseil est très sympathique à cette demande mais croit que dans les circonstances, sa générosité a été témoignée d'une façon assez tangible et qu'il ne peut aller plus loin dans cet encouragement.

Monsieur Lucien Beaudoin, 600 rue Turcotte, tient la Cité responsable d'une chute qu'il a faite sur le trottoir dont la surface était selon lui glissante, le 6 mars 1962. Il réclame un montant total de \$58.12. Se basant sur le rapport d'une enquête menée par la Sureté Municipale, le Conseil ne peut que conclure à l'absence de responsabilité de la part de la Cité et conséquemment, il se voit dans l'obligation de refuser de reconnaître la réclamation de Monsieur Beaudoin.

121/62

Monsieur Réal Lessard, 263, rue Lefebvre, serait prêt à louer cette année encore une partie du terrain de l'exposition afin d'y organiser un golf miniature de même qu'un golf de pratique. Le Conseil n'a pas d'objection à cette location et il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité consente à louer à Monsieur Réal Lessard une partie du terrain de l'exposition pour l'opération d'un golf miniature au loyer de \$200.00 pour la période estivale 1962. Le Greffier est prié de préparer un bail en cette affaire et il est par les présentes autorisé à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

122/62 Le Manège Militaire de Drummonaville, lequel torité du Ministère de la Défense Nationale, utilise les services municipaux Le Manège Militaire de Drummondville, lequel est sous l'aud'aqueduc et de sanitation. Une charge fixe de \$1,800.00 par année avait été imposée par le Conseil pour ces services, tel qu'il appert au règlement No. 555. Ce département fédéral s'est toujours objecté depuis 1957 au paiement de cette charge qu'il trouvait exorbitante. On désirait plutôt payer selon la quantité d'eau consommée. De son coté, le Conseil s'objectait à utiliser à cet endroit un compteur étant donné que la surface occupée par cet édifice est très vaste, mais que sa consommation d'eau est insignifiante. A la suite de pourparlers qui se sont étendus sur une période d'au-delà d'un an, le Greffier est parvenu à obtenir un règlement de ce litige. En vertu de ce règlement, qui a déjà été accepté par le Ministère de la Défense Nationale, le Gouvernement Fédéral paiera un montant de \$2,960.00 pour les arrérages et sa charge annuelle sera de \$900.00 pour l'avenir.

> Le Conseil estime ces conditions de remboursement des plus acceptables et il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le règlement expliqué précédemment soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents à cet effet.

ADOPTE

123/62

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 555 en ce qui concerne la charge annuelle à être faite pour le Manège Militaire. Cette charge devra être de \$900.00

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 580, lequel amende le règlement des licences et permis commerciaux No. 287. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par

l'échevin Raymond Lineau, que ce règlement soit adopté.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 581 lequel amende le règlement No. 527 en ce qui concerne le zonage d'une partie de la rue Notre Dame. Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

Conformément aux exigences de l'article 426 (1°) de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 581 au 24 avril 1962, à 8:00 heures p.m.

ADOPTE

- 126/62 Première lecture est donnée du règlement No. 582, lequel amende le règlement de construction No. 527.
- 127/62 Première lecture est donnée du règlement No. 583, lequel amende le règlement No. 562 Agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills.
- 128/62 Première lecture est donnée du règlement No. 584, lequel amende le règlement No. 572 Agrandissement à l'usine Drummond Business Forms.
- 129/62 A la suite de la vente par le Conseil de Comté de l'édifice logeant le bureau d'Enregistrement sur la rue Girouard, la Cité a été remboursée d'un montant de \$18,959.33 lequel représente exactement le montant qu'elle a déboursé pour l'achat de cet immeuble. Après un échange de remarques de la part des membres du Conseil, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, et appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité, que le Cité accuse réception dudit montant de \$18.959.33 et qu'elle déclare ne considérer ce montant que comme accompte sur le montant réel qu'elle devràit recevoir. En effet, si la Cité a contribué \$18,959.33 pour l'achat d'un immeuble qui a coûté \$25,937.50, soit une contribution de plus de 80%, il n'est que juste qu'elle soit remboursée de la même proportion sur la revente de cet immeuble qui a rapporté au prix de \$65,000.00 Le Greffier est prié de faire tenir copie de la présente résolution au Ministre des Affaires Municipales de la Province.

Les Loisirs de la Paroisse St Joseph ont fait part au Conseil de leur projet de déplacer le terrain de balle molle situé sur le terrain de jeu St Joseph, afin de le rapprocher du Boulevard St Joseph. A cette même occasion, on a aussi prévu l'installation d'un système d'éclairage afin de permettre les joutes du soir. Le Conseil a accepté de collaborer financièrement dans la réalisation de ce projet et l'ingénieur Municipal a même préparé une esquisse du futur terrain de balle. Le Conseil autorise maintenant l'ingénieur à demander des soumissions publiques pour l'installation d'un système complet d'éclairage à cet endroit.

Le Conseil à l'unanimité offre ses plus vives sympathies à l'échevin Armand Gauthier ainsi qu'à sa famille à l'occasion du décès de son père, Monsieur Noel Gauthier.

ADOPTE

130/62

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil de la Cité fasse tenir au Ministère Provincial de la Santé une recommandation concernant l'engagement d'un aide pour le Docteur Marcel Frenette, afin de l'aider dans son travail d'inspection des viandes et du lait dans le territoire de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil offre ses félicitations à MM. Robert Pepin et Réjean Gervais pour les magnifiques succès récents obtenus par ces Messieurs dans le domaine sportif.

La Cité a acquis il y a quelques années, lors de l'élargissement du Boulevard St Joseph, certains terrains appartenant à M. Gaston Sylvestre et situés à l'angle des rues Mélançon et Boulevard St Joseph. Comme la Cité n'a aucun projet immédiat ou futur pour l'utilisation de ces terrains, elle croit préférable de les offrir en vente et à cet effet, le Greffier est prié de demander des soumissions publiques pour la prochaine séance.

131462

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité souscrive un montant de \$300.00 à l'oeuvre éminemment éducatrice des Brigadiers Scolaires de Drummondville afin d'aider cette organisation qui groupe au-delà de 700 garcons et filles dans le Grand Drummondville à acheter des imperméables et mantilles.

ADOPTE

131/62

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la présente séance soit ajournée au 10 avril 1962, à 8:00 heures p.m.

ADOPTE

Greffier

Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à cette séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande l'engagement de Monsieur Paul Lavigne au poste de commis junior de bureau à compter du 9 avril 1962 au salaire prévu à la convention collective.

132/62

Le Comité recommande au trésorier de n'exiger de Monsieur Ovide Dionne, ex-quincaillier de la rue St Alphonse, qu'une demi-licence commerciale pour l'année 1961, soit la somme de \$100.00

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

10 avril 1962

rocès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 avril 1962, cette séance étant un ajournement de celle du 9 avril 1962.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Armand Gauthier, et Joseph Bibeau, sous la présidence du maire-suppléant, Mensieur l'échevin Pierre Mathieu.

133/62

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 583. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement No. 583 soit adopté.

ADOPTE

134/62

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 584 (re: Drummond Business Forms). Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

135/62

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 582, lequel amende le règlement de construction No. 527. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

136/62

Conformément aux exigences de l'article 426 (1°) de la Loi des Cités et Villes, le maire-suppléant fixe la lecture publique de ce règlement No. 582 au 24 avril 1962.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier Maire.

24 avril 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 avril 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Lineau, Jean Marc Paris et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

- Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 avril et de son ajournement du 10 avril 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

 ADOPTE
- Conformément aux exigences de l'article 426 1° de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique du règlement No. 581, lequel amende le règlement de construction No. 527.
- 139/62 Conformément à l'article cité au paragraphe précédent, il est donné lecture publique du règlement No. 582, lequel amende le règlement de construction No. 527.

Le Conseil prend connaissance dès le début de l'assemblée d'un certain nombre de soumissions reçues pour la fourniture de peinture blanche et jaune pour l'indication des lignes de stationnement et de circulation dans les rues de la ville. Ces soumissions se lisent comme suit:

	BLANC	JAUNE
JOS. A. MERCURE LIMITEE	\$2.98 le ga	1\$3.70
OUELLET & FRERE	3.05	3.80
FERRONNERIE DE DRUMMONDVILLE LTEE	3,15	4.21
FERRONNERIE LAROCQUE	3.15	3.44
FERRONNERIE GODBOUT	3,39	3.69
FERNAND BRUNELLE	3.47	3.99
SHERWIN-WILLIAMS CO OF CANADA LTD	3,50	4.50
GEORGES BEAUDET	3,60	3,90
PAUL RUEL	3.70	4.95
JOS. GUY ROBERGE	4.00	4.00
JOHN MILLEN DRUMMONDVILLE LIMITEE	4.09	4.59
CANADIAN TIRE CORPORATION	4.38	7.32
J. LORENZO DESSERT	4.65	6.15

140/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier que la compagnie J.A.Mer-cure Limitée soit priée de fournir à la Cité 100 gallons de peinture à trafic de couleur blanche au prix de \$2.98 le gallon et que la Ferronnerie Larocque soit priée de fournir à la Cité 100 gallons de peinture jaune au prix de \$3.44 le gallon. Cette peinture devra être conforme aux exigences décrites à la demande de soumission et plus précisément convenir à une application sur pavage de béton bitumineux, selon les devis du Gouvernement Canadien: 1 CP 74A - Type No. 2

ADOPTE

141/62

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 24 avril 1962. Ces comptes s'élèvent à la somme de: \$122,756.59. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

142/62

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 24 avril 1962. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées. Le Club de Baseball Les Royaux de Drummondville demande au Conseil la faveur d'utiliser le terrain du stade de baseball durant la semaine du 9 au 15 juillet prochain afin d'y recevoir le cirque World's Finest Show. Ce club bénéficiera d'une part des recettes encaissées par ce cirque au cours de cette période. On espère de cette façon garnir le compte de banque du club de baseball, afin de lui permettre de faire face aux obligations financières de sa saison d'opération. Le Conseil est entièrement favorable à ce projet et il accorde de tout coeur à la direction du club la permission d'utiliser les terrains du stade pour la période précitéé.

Son Honneur le Maire donne lectured'une proclamation désignant la semaine du 6 au 13 mai comme "la semaine des handicapés".

Commentant la situation économique actuelle des grévistes de la Canadian Celanese, Snn Honneur le Maire félicite les propriétaires qui ont fait crédit à leurs locataires-grévistes et incite tous les autres dans le même cas à en faire autant.

La compagnie Technico Incorporé, fabriquant de meubles de laboratoire, est à installer à Drummondville une usine de production qui fournira du travail à environ une trentaine d'hommes. Etant donné que cette compagnie espère dans un avenir rapproché se construire une bâtisse industrielle, elle apprécierait si le département provincial des examinateurs en électricité lui permettait de faire une installation électrique temporaire, ceci dans le but d'économiser sur ses frais d'installation en attendant qu'elle s'installe dans sa propre usine. Le Conseil approuve entièrement cette nouvelle compagnie dans ses intentions et l'appuiera auprès des autorités provinciales dans toute demande qu'elle voudra bien présenter à ce sujet.

Son Honneur le Maire relève certaines déclarations faites par un des candidats à la prochaine élection municipale, déclarations qui contiennent des critiques concernant la situation financière de la Cité, l'aéroport municipal et le site du futur aréna. Monsieur le Maire fournit des explications avec chiffres à l'appui et termine son allocution en demandant à toute la population sans exception de conserver l'accord et l'harmonie à Drummondville. C'est le seul moyen, dit-il, de maintenir le climat de progrès qui existe ici et de garder une réputation sans tache auprès des étrangers.

143/62

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil approuve un plan de subdivision préparé par l'arpenteur-géomêtre Armand St Pierre, en date du 8 février 1962, et portant sur une subdivision du lot original 162B.

ADOPTE

144/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soit renouvelé pour une période d'un an à compter du 15 avril 1962, de Thibeault Radio & Television Service Enrg., le

contrat de location d'appareils de radio-communication utilisés par le département de police au tarif mensuel de \$140.00 par mois. Cette location inclut l'entretien complet desdits appareils pour la durée du contrat.

ADOPTE

145/62

Comme l'heure prévue à l'article 426 1 de la Loi des Cités et Villes s'est écoulée sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur les règlements No. 581 et 582, Son Honneur le Maire déclare donc ces deux règlements adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier, président du comité de l'électricité, propose à ses collègues certaines améliorations à l'éclairage des rues de la Cité. Tout en étant favorable en principe au projet préconisé par l'échevin Gauthier, le Conseil préfère en remettre l'étude à plus tard.

L'échevin Gauthier profite de l'occasion pour remercier la compagnie Sylvania Electric qui a fourni gratuitement à la Cité des lampes au mercure pour l'éclairage des rues.

Le Greffier est prié de demander des soumissions pour la fourniture de 34 paires de chaussures pour les membres du département de police.

146/62

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un octroi de \$25.00 soit versé par la Cité au club Richelieu à l'occasion de son Radiothon annuel.

ADOPTE

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à avancer les argents nécessaires à la construction d'une addition à l'usine Drummond Business Forms, à même son fonds industriel.

147/62

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à avancer les argents nécessaires à la construction d'une usine pour le compte de Paul's Fantasy Sportswear Co. Ltd., à même son fonds industriel.

148/62

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de présentation d'un règlement autorisant l'homologation d'une partie de terrain nécessaire à la continuation de la rue St Omer, afin de joindre cette rue à la rue Boucher. Le Conseil à l'unanimité adresse à l'échevin Maurice Sigouin, ses meilleurs voeux pour un prompt rétablissement.

Tous les échevins à tour de rôle expriment leurs remerciements à leurs collègues, aux officiers et fonctionnaires municipaux, au crépuscule de leur séjour à l'Hôtel de Ville. Monsieur le Maire clôt cet échange de bons voeux en priant tous les candidats à l'élection du 7 mai prochain de faire une campagne électorale dans le calme et la dignité qui sient à des citoyens soucieux de la bonne réputation de leur ville.

149/62
Le Club de Fers de Drummondville a demandé son incorporation sous l'empire de la troisième partie de la loi des compagnies, Il est
proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau,
que la Cité accorde son entière approbation à l'incorporation de ce club
sportif.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande que l'offre de règlement présentée par Me. René Marceau dans une cause opposant M. Gérard Perron, demandeur, à la Corporation, soit refusée. Cette décision est prise à la suite d'informations additionnelles soumises et étudiées par le Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

Maire

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Marcel Marier, avocat, de la Cité de DrumCité de Drummondville, ayant été réélu maire de la Cité de Drummondville à l'occasion de l'élection municipale tenue à Drummondville le 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 10 mai 1962.

Greffier de la Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Philippe Bernier, pilote, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 1, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

10 mai 1962.

Greffier de la Cité de

Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J.-Marc Paris, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 1, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi,

à Drummondville, ce

10 mai 1962.

Greffier de la tité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Armand Gauthier, marchand de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 2, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

(O mai 1962

Greffier dé la Cité de Drummondville,

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Raymond Luneau, garagiste, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 2, siège No. 2 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

ofmond of unean

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

10 mai 1962.

Greffier de la Cité de

Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Hervé Cloutier, employé d'usine, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 3, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

we Clouties

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

10 mag 1962.

Groffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, André Cloutier, agent d'assurance, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu par acclamation échevin du Quartier No. 3, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

andu- Clouten

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

10 mai 1962

Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Bernard Messier, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 4, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec hônnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

10 mai 1962.

Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Joseph Bibeau, employé d'usine, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 4, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 7 mai 1962, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

Di unimondville,

O mai 1962.

Greffier de la Cité de

Drummondville.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Alonzo Malouin, de la Cité de Drummondville, nommé chef estimateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville ce

jour de mai 1962

Clong, Maloemi

Groffier de la Cité.

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Wilfrid Faucher, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

jour de mai 1962.

Greffier de la Cité.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Haml James

Je, Raoul Gamache, de la Cité de Drummondville, nommé estimateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce jour de mai 1962

Greffier de la Cité.

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Alain David, de la Cité de Drummondville, nommé secrétaire des estimateurs par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

jour de mai 1962.

Greffier de la Cité.

14 mai 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 mai 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Joseph Bibeau, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

151/62

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 1962. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Afin de se conformer à la loi, le Greffier donne lecture du rapport de l'élection municipale tenue le 7 mai 1962.

A la suite de cette lecture, Son Honneur le Maire communique à la population la composition des divers comités d'administration. Ces comités sont présidés chacun par un échevin qui est assisté selon l'importance du comité, par deux ou trois de ses collègues. Voici la composition de ces différents comités:

COMITE DE FINANCES, LICENCES, ACHATS, PERSONNEL DE L'HOTEL DE VILLE

Bernard Messier, président,

Raymond Luneau, Jean Marc Paris, Philippe Bernier.

COMITE DES PARCS, AMUSEMENTS, HYGIENE, EMBELLISSEMENT, BIBLIOTHEQUE

Joseph Bibeau, président

Hervé Cloutier Armand Gauthier

COMITE DE POLICE, INCENDIE, CIRCULATION, STATIONNEMENT

Armand Gauthier, président

Jean Marc Paris, André Cloutier.

COMITE AQUEDUC, MARCHE

Raymond Luneau, président

Hervé Cloutier, Philippe Bernier.

COMITE CONSTRUCTION, ZONAGE, URBANISTE, PUBLICITE

André Cloutier, président

Philippe Bernier

Bernard Messier

COMITE BIEN-ETRE SOCIAL

Hervé Cloutier, président

André Cloutier Raymond Luneau

COMITE ELECTRICITE, ASSURANCES, BATIMENTS, AEROPORT

Jean Marc Paris, président

Bernard Messier Armand Gauthier Philippe Bernier

COMITE VOIRIE, SERVICES PUBLICS

Philippe Bernier, président

Raymond Luneau Joseph Bibeau.

Son Honneur le Maire proclame officiellement ouverte la campagne de vente de stylos au profit de l'organisation des chalets ouvriers de la L.O.C. Il invite toute la population à se montrer généreuse envers cette oeuvre.

On procède ensuite à l'ouverture de soumissions pour l'éclairage de l'Avenue des Frères. Ces soumissions sont comme suit:

ROSARIO THIBAULT:

\$3,200.00

PAUL SAVARD:

\$2,795.00

ARMAND TOUPIN:

\$2,590.00

152/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de Monsieur Armand Toupin soit acceptée au prix de \$2,590.00

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'installation d'un système d'éclairage au parc St Joseph. Ces soumissions sont comme-suit:

ROSARIO THIBAULT:

\$6,800.00

ARMAND TOUPIN:

\$5,640.00

PAUL SAVARD:

\$5,390.00

153/62 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la soumission de M. Paul Savard soit

acceptée au montant de \$5,390.00. Il est à remarquer que le comité des Loisirs de St Joseph souscrira un montant de \$1,500.00 sur cette entreprise.

ADOPTE

On procède à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de 34 paires de chaussures pour policiers - marque: Doctor's Antiseptic.

GEORGES GRENIER

\$15.95 la paire

HUGUES SAVOIE

\$15.45

154/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que la fourniture de ces 34 paires de chaussures soit confiée à M. Hugues Savoie, au prix unitaire de \$15.45

ADOPTE

Soumissions reçues pour le contrat de ramonage des cheminées:

SYLVAIN VOYER

443 St Maurice

\$4,200.00

LUDOVIC GOUDREAU

36B Poirier

\$4,000.00

JEAN CLAUDE LEFEBVRE

\$3,000.00

JEAN DION

\$2,275.00 - maximum \$2,500.00

155/62

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour le ramonage des cheminées soit confié à M. Jean Dion, 193, rue St Alphonse, au coût total de \$2,275.00, termes et conditions devant faire l'objet d'une convention qui sera préparée par le greffier de la Cité.

ADOPTE

La Cité a décidé de vendre deux lots lui appartenant et qui sont situés à l'angle des rues Mélançon et Boulevard St Joseph. Ces lots portent les nos de cadastre 263-6 et 263-7. A la suite de la demande de soumission, les offres suivants ont été reques et sont maintenant ouvertes:

ROLAND PELLERIN,

467 Mélançon

\$2,000.00

ALONZO MALOUIN,
79 Guilbault

\$3,600.00

Comme certaines conditions sont posées par le plus haut soumissionnaire, le Conseil préfère rencontrer celui-ci et discuter avec lui de cette transaction. La décision est donc laissée en plan pour le moment.

CORRESPONDANCE:

- Un ex-échevin, Monsieur Maurice Sigouin, adresse au nouveau Conseil ses félicitations à l'occasion de son élection. Il espère que le Conseil continuera de gérer les finances de la Cité avec succès et qu'il maintiendra durant son terme le rythme de l'effort industriel déjà mis en mouvement durant les deux termes précédents.
- L'Unité des Policiers de Drummondville offre ses félicitations au nouveau Conseil et l'informe en même temps de la composition de son nouvel exécutif qui est présidé par le constable Dominique Gaudet. Le Conseil remercie l'Unité de ses bons voeux et souhaite à son tour au nouvel exécutif tout le succès possible dans ses activités.
- Le docteur Julien Lamoureux, médecin en charge de l'Unité Sanitaire locale, remercie le Conseil de sa coopération en ce qui a trait à l'engagement d'un nouvel inspecteur sanitaire à Drummondville.
- Le Maire de la Municipalité voisine de Drummondville-Ouest, Me. Marcel Nichols, suggère à la Cité
 de répandre des insecticides sur le parcourt de
 la Rivière Noire afin de combattre le fléau des
 mouches noires qui infestent ce petit cours d'eau.
 Le Conseil se chargerait avec plaisir de ce travail si ce n'était de la décision du Conseil de
 Comté de procéder à brève échéance à des travaux
 de creusage et d'amélioration de ce cours d'eau,
 travail qui rendra inutile tout effort et toute
 dépense faite dans le but de combattre ces moustiques. Il est possible que ce travail soit fait
 une autre année.
- Le Ministère des Travaux Publics informe le Conseil de son intention de reconstruire le pont qui enjambe la Rivière Noire à l'extrémité de la rue St Pierre. Il demande au Conseil d'adopter une résolution qui lui permette d'entreprendre ces travaux.
- 156/62 Le Conseil est très heureux de cette décision et il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité s'engage:
 - 1º à permettre au Ministère des Travaux Publics de démolir le pont actuel sur la Rivière Noire, Site: Rang III, lots 160-A-165, rue St Pierre, et de récupérer les matériaux provenant de cette démolition:

- 2º à acquérir les terrains nécessaires pour la construction du nouveau pont et de ses approches.
- 3º à déplacer ou démolir toute bâtisse qui pourrait être affectée et à se rendre responsable des dommages qui pourraient être causés aux propriétés avoisinantes par l'exécution de ce projet.

ADOPTE

157/62

Le Ministère Provincial de l'Agriculture a l'intention d'exécuter des travaux dans la partie inférieure de la Rivière Noire, sur un territoire qui englobera la Cité de Drummondville et les Municipalités de Grantham-Ouest, de Wickham, de Drummondville-Ouest et de St Germain de Grantham. Ces travaux seront faits sous l'autorité du paragraphe 28 de l'article 427 de la Loi des Cités et Villes. Comme il est nécessaire de nommer des délégués de la Cité qui siègeront avec ceux des municipalités précitées, il est donc proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que MM. les échevins Philippe Bernier, Raymond Luneau, ainsi que l'ingénieur Municipal André Brière, soient désignés pour représenter la Cité sur ce comité.

ADOPTE

Monsieur Jean Marie Dubois, secrétaire particulier de l'Honorable Bernard Pinard, informe le Conseil de la plantation par le Ministère des Terres et Forêts de 285 nouveaux arbres à Drummondville. Le Conseil exprime sa reconnaissance à l'Honorable Ministre ainsi qu'au Ministère des Terres et Forêts pour leur générosité.

158/62

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 avril 1962. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$96,890.39. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

Une quinzaine de délégués à la Seconde Conférence d'Etude du Commonwealth nous feront l'honneur d'un séjour d'une semaine, soit du 17 au 24 mai prochains. Ils visiteront nos principales industries et seront les hôtes du Conseil Municipal, samedi, le 19 mai 1962. Son Honneur le Maire prie les citoyens de recevoir ces distingués visiteurs avec courtoisie et il leur demande de veiller à ce que les rues de la ville soient maintenue s dans un état de propreté aussi impeccable que possible.

Les Chevaliers de Champlain qui se sont donné comme but d'aider la Bibliothèque Municipale, soit par la donation de libres ou par le versement d'octrois pour l'administration de la Bibliothèque, demandent au Conseil la faveur de placer sur le terrain de la Bibliothèque Municipale leur
écusson. Cet écusson en couleur mesurerait environ 4 pieds carrés et rappellerait aux passants l'oeuvre adoptée par cette association. Le Conseil croit
qu'il s'agit là d'une initiative louable et accorde aux Chevaliers de Champlain l'autorisation demandée.

Le Chemin de Fer Canadien Pacific, par la voie de son Surintendant Régional, Monsieur G.G.Sawyer, s'informe de la décision du Conseil en rapport avec la convention touchant l'embranchement ferroviaire de la Terre Industrielle Janelle. Le Conseil s'est déjà penché sur ce document et il en est venu à la conclusion qu'il n'était pas conforme aux ententes initiales intervenues entre la compagnie et la Cité. Afin de régler cette affaire, il suggère une rencontre entre les autorités de la compagnie et le Conseil. Le Greffier est prié d'organiser cette réunion.

Cette année encore, Drummondville a été une des six villes de la Province de québec à se mériter un certificat de sécurité décerné par le Conseil Canadien de la Sécurité routière pour avoir enregistré la plus forte diminution dans le nombre d'accidents mortels de circulation en 1961. C'est une nouvelle fleur à notre chapeau et Son Honneur le Maire demande à la population de continuer à observer toutes les règles de la sécurité routière afin d'éviter des accidents regrettables.

Le prochain congrès provincial de la sécurité routière se tiendra à Québec les 30 et 31 mai prochains. Le Conseil autorise le Chef de Police ainsi qu'un de ses officiers à représenter la Cité à ce congrès.

159/62 Un autre congrès se tiendra à Percé, à la fin de juin.
C'est celui de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la
Province de Québec. Comme il est d'usage, le président du Comité
de Police ainsi que le Directeur de Police assisteront à ce congrès
afin d'y représenter la Cité.

ADOPTE

Le Directeur de Police présente au Conseil un rapport portant sur les items suivants:

- Peinture et nettoyage du poste de police. Le Conseil demandera immédiatement des soumissions pour ce travail de peinture de façon à ce que le département des pompes soit bien propre lorsque sera livré le nouveau camion-échelle.
- Peinturage des borne-fontaines. Comme il s'agit d'un travail régulièrement fait à tous les deux ans, le département des travaux publics verra à peinturer les borne-fontaines qui ont besoin d'être rafraichies.
- L'Unité des Policiers désirerait installer son gymnase dans le bureau évacué par Drummond Coal & Lumber. - Le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce que cette bâtisse soit occupée pour les fins requises.

L'échevin Raymond Luneau, président du Comité du Marché, recommande lui aussi que la bâtisse du marché soit repeinte à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Greffier est prié de demander des soumissions publiques pour l'accomplissement de ce travail.

L'échevin Jean Marc Paris suggère à son tour que la glissoire qui a été construite dans le quartier St Pierre par les loisirs ST Pierre & Paul reçoive une couche de peinture afin de protéger le bois contre les intempéries. Comme dans le cas précédent, le Conseil autorise le Greffier à demander des soumissions.

Monsieur Bruno Rouleau, assistant-directeur des études auprès de la Commission Scolaire, s'occupe d'organiser des visites inter-communautaires entre étudiants d'Ontario et du Québec. Il a inclus dans le programme de cette année un voyage par autobus à Québec et il serait reconnaissant au Conseil de lui octroyer une partie du coût de ce voyage. Le Conseil approuve hautement l'initiative de M. Rouleau, mais il ne peut en raison de la rigidité de son budget consentir l'octroi demandé.

160/62

Les services d'Action Catholique Ouvrière de Drummondville s'occupent d'organiser et de maintenir une colonie de vacances pour le bénéfice des ouvriers. L'entretien des bâtisses de cette colonie est très dispendieux et les responsables de cette organisation apprécieraient si le Conseil de la Cité leur consentait cette année encore l'octroi d'un certain montant afin de les aider dans leur travail. Le Conseil est très sympathique à cette oeuvre et il est en conséquence proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'un montant de \$100.00 soit consenti à cette oeuvre, tel montant devant être versé par l'intermédiaire de l'Oeuvre des Terrains de Jeux.

ADOPTE

L'Unité des Policiers de Drummondville subventionne financièrement quelques oeuvres méritoires telles que bourses d'étude, brigadiers scolaires, etc. Cette organisation passe présentement par des difficultés financières que le Conseil pourrait solutionner s'il consentait à lui verser un octroi. L'échevin Armand Gauthier, président du Comité de Police, est chargé de rencontrer le président de l'Unité des Policiers à ce sujet.

161/62

La Légion Canadienne organise et finance 13 clubs de hockey qui appartiennent à la Ligue Mineure. Il va sans dire que cette organisation entame largement les fonds de la Légion. Ainsi, au cours de la saison 1961-1962, les dépenses totales d'administration se sont élevées à \$4,727.00 et les revenus à \$3,767.00, laissant ainsi un déficit de \$960.00. Ce déficit est constitué d'un montant de \$459.00 qui est dû à l'aréna Drummond et d'un autre de \$501.00 qui est dû à Bergeron Sport. Le Conseil, après avoir étudié ces chiffres, convient d'absorber une partie du déficit en acquittant la facture de \$459.00 qui est due à l'aréna. Il veut par là prouver toute

l'admiration qu'il a pour ces clubs de jeunes et il espère que sa contribution les encouragera à continuer leurs activités sportives.

ADOPTE

162/62
ATTENDU qu'en juin 1961, la Cité a acquis un terrain mesurant environ un mille carré de superficie dans la Municipalité de St Nicéphore, Comté de Drummond, dans le but d'en faire un aéroport Municipal;

ATTENDU que ce terrain comportait déjà une piste d'atterrissage de 2,600 pieds de longueur par 150 pieds de largeur ainsi qu'un hangar de réparation et de remisage et une bâtisse servant de bureau pour les propriétaires locaux et étrangers d'aéronefs;

ATTENDU qu'au cours de l'automne 1961 et de l'hiver 1962, la Cité a fait à cet aéroport des améliorations importantes soit en étendant la piste d'atterrissage à 5,000 pieds, en l'élargissant à 300 pieds, en plaçant dans un endroit plus approprié la bâtisse des bureaux d'administration, en faisant installer des réservoirs à gazoline, un téléphone public, en rasant des arbres situés près de la piste d'envol, en démolissant certaines bâtisses situées près de la piste;

ATTENDU que cet achat et ces travaux subséquents ont été reconnus comme nécessaires et même indispensables pour le développement continu du progrès industriel de la Cité;

ATTENDU que la Cité serait prête maintenant à céder cet aéroport au Ministère Fédéral des Transports conformément aux exigences dudit Ministère, telles qu'exposées dans un document intitulé: "Responsabilité du Ministère en matière d'aménagement d'aéroports, par catégorie"

ATTENDU que la Cité consentira à la suite de cette cession à se charger de l'exploitation et de l'entretien futur de l'aéroport.

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, et résolu à
l'unanimité que la Cité de Drummondville, propriétaire de l'aéroport Municipal situé à St Nicéphore, cède au Ministère fédéral des
Transports pour la somme nominale de \$1.00 et autres considérations
tout le terrain qu'elle a acquis en juin 1961 pour l'aménagement et
l'exploitation de son aéroport municipal; de plus, la Cité s'engage
à continuer l'exploitation et l'entretien de cet aéroport, le tout
à la condition que le Ministère des Transports contribue dans la
proportion de \$1.00 pour chaque \$1.00 dépensé par la Cité pour la
construction et l'aménagement du terrain de l'aéroport même.

ADOPTE

Le Greffier porte à la connaissance des membres du Conseil une requête présentée par certains propriétaires du Boulevard Mercure qui s'objectent à l'émission d'un permis pour la construction sur le terrain du Théâtre Riviera d'un restaurant. Par contre, un autre groupe de propriétaires du même boulevard présentent eux aussi une requête dans laquelle ils demandent de déclarer commercial tout le coté sud-ouest du Boulevard Mercure depuis Lindsay jusqu'aux limites de la Cité. L'échevin André Cloutier exprime l'opinion du Conseil en remarquant que le zonage de ce coté du boulevard Mercure devrait faire l'objet d'un amendement spécial au règlement No. 527. Les propriétaires de tout le secteur concerné auront le loisir de voter sur ce règlement lorsqu'il sera présenté en lecture publique. Ce semble être là la solution la plus juste et la plus équitable pour tous les résidents du Boulevard Mercure et des rues avoisinantes.

163/62
L'échevin André Cloutier donne donc avis de présentation d'un règlement amendant le règlement de construction et de zonage No. 527 en ce qui concerne le zonage commercial d'un coté du Boulevard Mercure, de la rue Mercier à la rue Cherrier.

Six propriétaires de la rue Notre Dame présentent à leur tour une requête pour faire inclure dans les zones commerciales une partie de la rue Notre Dame, de la rue Chassé à la rue St Pierre. Cette demande est renvoyée au prochain comité pour étude.

Le Conseil prend commaissance d'un rapport sommaire d'examen de titres préparé par Me. Paul H. Moisan et portant sur la propriété de M. J.Albert Simard, désignée sous le no. de cadastre 14 du Quartier Sud de la Cité de Drummondville. Selon ce rapport, tout est en ordre et dans ses conclusions le notaire déclare qu'il est d'opinion que la Cité, à la suite de l'exécution de l'acte de vente, possèdera un titre valable et marchandable. Le Conseil accepte ce rapport et prie le Greffier d'informer le notaire que la signature de cet acte de vente pourra se faire en aucun temps.

Au cours de l'année 1961, le Conseil a accepté de céder à prix nominal au Gouvernement Provincial un terrain borné par les rues St Georges et Brock en vue de la construction d'un foyer pour personnes agées. L'établissement des conditions par la Cité, la compagnie Dominion Textile et le Gouvernement a donné lieu à certaines objections qu'il importerait maintenant de régler en réunissant les parties intéressées dans cette transaction. En conséquence, le Conseil donne instruction au Greffier de communiquer avec les autorités de la compagnie afin de déterminer une date pour cette rencontre.

164/62

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que Monsieur l'échevin Philippe Bernier agisse en qualité de maire suppléant pour les prochains trois mois.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 585 lequel abroge les règlements 572 et 584 et prévoit la construction d'un agrandissement à l'usine Drummond Business Forms au coût de \$300,000.00. 166/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que les remerciements du Conseil et
de la population soient adressés aux trois ex-échevins qui ont quitté la vie Municipale après avoir servi durant deux termes. Ce sont
MM. Maurice Sigouin, Arthur Fortin et Pierre Mathieu.

ADOPTE

L'échevin Bernard Messier propose, et il est secondé par l'échevin André Cloutier, que les félicitations du Conseil et de la population soient adressées à la Fanfare des Jeunes pour avoir remporté le trophée Archambault lors d'un concours de fanfare tenu récemment à Valleyfield. Des félicitations toutes particulières doivent être adressées au Directeur de cette Fanfare, Monsieur Ralph Nolet, ainsi qu'à son assistant, Monsieur Frank Mathieu.

ADOPTE

168/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Jean Marc Paris, que le Conseil adresse des remerciements au député du comté et Ministre de la Voirie, l'Honorable Bernard Pinard, pour avoir obtenu la reconstruction du pont de la Rivière Noire, sur la rue St Pierre.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

28 mai 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 mai 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

169/62

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la peinture de la glissoire du parc St Pierre. Ces soumissions se lisent comme suit:

HENRI BOILARD	\$1,600.00
JEAN PAUL RHEAUME	\$ 735.00
MARCEL TURENNE	\$ 728.00
M. LEMAIRE & FILS	\$ 580.00
JACQUES BRAULT	\$ 315.70

170/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que M. Jacques Brault, 800 rue St Omer, soit chargé de peinturer la glissoire de St Pierre au prix de \$315.70, ce travail devant être fait selon les spécifications détaillées à la soumission de l'adjudicataire.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la peinture intérieure et extérieure du marché public (deux couches à l'intérieur et une couche à l'extérieur à l'exception des endroits où la peinture est écaillée)

M. LEMAIRE & FILS	\$ 5,040.00
MARCEL TURENNE	\$ 4,668.00
HENRI BOILARD	\$ 4,285.60
JACQUES BRAULT	\$ 4,066.20

171/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le contrat pour la peinture intérieure et extérieure du marché soit confiér à M. Jacques Brault, 800 St Pierre, au coût total de \$4,066.25 Il est spécifié que ce contrat devra être complètement exécuté d'ici le ler septembre 1962.

ADOPTE

En rapport avec la peinture du poste de police, plancher, armoires, murs etc., il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce travail soit confié à Monsieur Jean Paul Rhéaume, 499 rue St Alfred, au coût total de \$402.00

ADOPTE

173/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le Greffier soit autorisé à expédier aux locataires actuels de la maison et des garages que la Cité vient d'acquérir

de M. J. Albert Simard, sur la rue Brock, un avis les enjoignant de quitter les lieux d'ici le ler juillet 1962.

Le Greffier est de même autorisé à demander des soumissions pour la vente de cette même maison Simard, en spécifiant que cette bâtisse devra être démolie ou déménagée le ou avant le 30 juillet 1962.

Quelques citoyens résidant sur les rues Lindsay et Des Forges ont suggéré au Conseil, lors d'une entrevue récente, de se porter acquéreur du terrain appartenant au Canadien Pacific dans le but d'y aménager un terrain de stationnement convenable et en second lieu de donner suite au projet d'ouverture de la Rue Des Forges vers St Damase. Le Conseil croit que ce projet mérite d'être de nouveau étudié et il prie en conséquence le Greffier de bien vouloir communiquer avec les autorités de cette compagnie afin de savoir si on consentirait à vendre cet immeuble à la Cité.

CORRESPONDANCE:

- Le Ministère de la Santé nous fait tenir une analyse de l'eau traitée par notre usine de filtration. Selon ce rapport, les traitements seraient efficaces et on noterait même une amélioration sur les années passées en ce qui concerne la qualité de l'eau.
- Le porte-parole du groupe de délégués du Commonwealth qui ont séjourné à Drummondville du 17 au 24 mai dernier, se fait l'interprète de ses compagnons pour remercier le Conseil, le comité d'organisation de cette semaine d'étude, ainsi que la population en général pour la chaude hospitalité qui leur a été manifestée de toute part durant cette semaine.
- Une lettre de la Chambre de Commerce Sénior dans laquelle le président de cette association offre les plus vives félicitations de son association aux nouveaux conseillers. Il y ajoute l'expression de sa collaboration entière.

Il y a quelques jours, l'ex-échevin Sigouin s'est fait le mandataire de l'Honorable Ministre de la Voirie et a remis à la Cité un chèque de \$5,000.00 représentant le deuxième versement de l'octroi consenti par le Gouvernement Provincial sur la piscine St Frédéric. Le Conseil a été très sensible à cette nouvelle générosité du Ministre et il est résolu à l'unanimité que les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à l'Honorable

Bernard Pinard qui ne cesse de témoigner par une attention de tous les instants l'intérêt qu'il porte au bien-être de sa ville.

La compagnie Southern Canada Power réitère l'offre qu'elle avait déjà faite en 1955 de fournir gratuitement l'électricité pour l'éclairage et l'énergie nécessaire au fonctionnement d'une usine d'épuration des égoûts à Drummondville. Cette offre vaudrait pour les trois premières années d'opération de cette usine. Le Conseil, qui envisage présentement la construction d'un égoût collecteur très important auquel seraient ajoutées des stations de pompage et une usine d'épuration, est très reconnaissant à la compagnie de son offre généreuse dont elle sera enchantée de profiter pour ses stations de pompage et son usine d'épuration. Ces travaux, d'après les prévisions de l'ingénieur municipal, pourraient commencer dès l'automme 1962.

L'Association des Officiers de Finances Municipaux tiendra son 20ème congrès annuel les 13, 14, 15 et 16 juin prochains, à Sherbrooke. A cette occasion, le Conseil croit de mise que le président du Comité des Finances ainsi que le trésorier, assistent à ce congrès au nom de la Cité de Drummondville.

174/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter une facture au montant de \$3,125.00 représentant les honoraires dus à date au bureau d'évaluation et d'immeuble pour honoraires professionnels sur l'évaluation générale 1962.

ADOPTE

175/62

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, qu'un premier versement de \$1,000.00 soit fait à l'Oeuvre des Terrains de Jeux afin de lui faciliter la mise en oeuvre de son programme pour l'été 1962.

ADOPTE

MM. Armand St Pierre et associés, arpenteurs-géomêtres présentent à l'approbation du Conseil un plan indiquant le tracé de la rue portant le numéro de cadastre 162B-95-24 et d'une autre étant identifiée sous le numéro de cadastre 162B-95-34. Ces futures rues ont ceci de particulier qu'elles mesurent 66 pieds à une de leurs extrémités et seulement 62 pieds à l'autre. Comme ceci n'est pas conforme aux exigences des articles 5 et 6 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 (Loi relative aux rues publiques), et que de plus, il s'agit d'un territoire qui n'est pas encore aménagé, le Conseil ne peut accorder son approbation à cette subdivision. Il croit de son devoir d'exiger que toute future rue apparaissant à un nouveau plan de subdivision ait la largeur règlementaire de 66 pieds.

Alexandre Gaudet Limitée, épiciers en gros qui sont à

construire un magasin et entrepôt sur la rue Leclerc, à l'angle de la rue Cormier, expriment au Conseil leur désir de voir se réaliser au plus tôt le pavage de la rue Leclerc ainsi que la construction de trottoirs. Le Conseil explique qu'il n'est pas possible de procéder au pavage et à la construction de trottoirs cette année étant donné que cette rue Leclerc n'est ouverte que sur une partie, mais il s'efforcera cependant de graveler tout ou partie de cette rue de façon à ce qu'elle puisse recevoir le pavage peut-être l'an prochain.

Monsieur Joseph Larocque, 787 rue St Pierre, demande au Conseil d'amender le règlement de zonage afin qu'il puisse établir un salon de barbier (c'est-à-dire un commerce) dans un immeuble qui serait situé à l'angle des rues Larocque et St Pierre. Cette partie de la rue St Pierre fait partie des zones résidentielles et il n'est donc pas permis d'établir de commerce sur celle-ci. Le Conseil a suivi jusqu'ici une ligne de conduite assez rigide en ce qui concerne les amendements à être apportés au règlement de construction et de zonage dans des cas particuliers et il prie le Greffier de bien vouloir expliquer ce fait à Monsieur Larocque en lui disant tout le regret que la Cité ressent de ne pouvoir se rendre à sa demande.

Le Conseil projette d'ériger un barrage sur un des tributaires du St François, près de la piscine St Frédéric. Ce barrage permettrait à l'eau s'accumuler et créerait ainsi un petit lac artificiel qui ne manquerait pas d'enjoliver encore plus le magnifique parc Woodyatt. Comme le terrain aux deux extrémités de ce barrage appartient à la compagnie Southern Canada Power, la Cité a prié celle-ci de lui accorder son autorisation. C'est ce qu'elle fait en imposant cependant les conditions suivantés:

- 1. la Cité construira à ses frais ces barrages.
- La Cité retiendra la propriété des barrages et sera l'unique responsable des réparations et de l'entretien de ceux-ci.
- Cette construction n'altèrera en rien le droit de propriété de la compagnie Southern Canada Power, des îles en question.
- 4. La Cité tiendra la compagnie indempe de toute réclamation ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, dû aux inondations ou à la glace, ainsi que des dommages causés à la propriété ou aux personnes, dûs à l'occupation ou à l'usage de ces terrains par ces dernières.
- 5. Cette permission est sujette à l'approbation du Ministre des Ressources Naturelles qui, en retour, accordera à la Cité, le droit de construire les barrages sur les dits tributaires du St François.

- 6. La Cité est prête à signer un bail renouvelable automatiquement d'année en année, pour la somme nominale de \$1.00 par année.
- 7. La compagnie a aussi l'intention d'inclure dans le document une clause concernant le petit pont, situé entre le lot numéro 7 et l'île numéro 8 par laquelle clause, la compagnie accordera aux piétons, l'usage de celui-ci, en exonérant la compagnie de tout dommage ou de toute réclamatio n.
- 8. Il est de plus stipulé, que les travaux qui s'effectueront sur ces barrages seront sous la surveillance d'un délégué de la compagnie, en l'occurence Monsieur J. Lorenzo Morin, Surintendant du Service Forestier de la Compagnie.
- 176/62

 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité accepte toutes et chacunes des conditions posées par la Southern Canada Power. Le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité, tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTE

Les organisations de Loisirs de St Pierre & Paul, St Jean-Baptiste et St Joseph, en coopération avec l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville, suggère au Conseil de verser un octroi additionnel de \$1,000.00 au Club de Baseball "Les Royaux", et en retour celui-ci admettra gratuitement les enfants aux joutes de baseball disputées au stade municipal. Tout en louant cette nouvelle initiative, le Conseil regrette de ne pouvoir ajouter à l'octroi déjà versé au Club. Cependant, il croit qu'il sera peut-être possible de discuter du projet avec les autorités des Royaux afin d'en venir à une entente.

L'Association des Fanfares Amateurs de la Province tiendra son festival annuel le ler juillet prochain à Sherbrooke et à cette occasion, on offre à la Cité une page dans le programme-souvenir, au coût de \$50.00 Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'é-

chevin André Cloutier, que la Cité se conforme à la tradition en souscrivant ce montant de \$50.00 pour l'achat d'une page d'annonce dans le programme publié par l'Association des Fanfares à l'occasion de son festival annuel.

ADOPTE

L'Unité des Policiers a fait certaines représentations au Conseil relativement au constable Richard Chabot qui jouit présentement d'un congé sans solde. De son coté, le Comité Paritaire des Photographes des Cantons de l'Est a lui aussi soulevé certaines objections concernant le travail du constable Réal Garneau. En vue d'un rapport complet au Conseil, celui-ci prie le comité de police de procéder à une étude préliminaire dont les résultats seront communiqués au Conseil pour décision finale.

Le Syndicat des Employés Municipaux a présenté au Conseil une demande en vue du réengagement de Mademoiselle Hermance Généreux laquelle a été remerciée de ses services au début de la présente année à la suite de la fermeture du département de reliure de la Bibliothèque Municipale. Le Conseil, après avoir examiné soigneusement tous les aspects de cette demande, ne croit pas devoir reviser la décision déjà adoptée.

178/62 REGLEMENT 529:

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 529 de la Cité de Drummondville, au montant de \$210,000. soit et est amendé à l'article 5 en remplaçant "juin 1961" par "juillet 1962".

L'article 6 est amendé en remplaçant les mots "juin" et "décembre" par "juillet" et "janvier".

L'article 7 est amendé en ajoutant les mots suivants à la fin dudit article ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto

L'article 9 est remplacé par le suivant: "9.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Les dates d'échéance apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1963 à 1982 inclusivement.

ADOPTE

179/62 REGLEMENT 535:

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 535 de la Cité de Drummondville, au montant de \$170,000. soit et est amendé en remplaçant l'article 3 par le suivant:

"3.- Les obligations seront datées du ler juillet 1962 et elles seront remboursables en séries en vingt ans, conformément au tableau d'amortissement attaché audit règlement. L'emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an payable semi-annuellement les ler janvier et ler juillet de chaque année".

L'article 5 est amendé en biffant les mots suivants:
"à diverses dates d'échéance, durant le cours d'une période de vingt
(20) ans commençant le premier août 1961; à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par année, ledit intérêt étant payable semi-annuellement aux dates mentionnées plus haut"

L'article 8 est remplacé par le suivant: "8.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Le paiement des coupons sera fait sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation". L'article 11 est remplacé par le suivant: "11. - Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Les dates d'échéance apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1963 à 1982 inclusivement.

ADOPTE

180/62 REGLEMENT 562

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 562 de la Cité de Drummondville, au montant de \$125,000.00 tel que modifié par le règlement No. 583, soit et est de nouveau modifié en remplaçant l'article 3 par le suivant:

"3.- Les obligations seront datées du ler juillet 1962 et elles seront remboursables en séries en dix ans, conformément au tableau d'amortissement attaché audit règlement. L'emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an, payable semi-annuellement les ler janvier et ler juillet de chaque année."

L'article 6 est amendé en biffant les mots suivants: "à diverses dates d'échéance durant le cours d'une période de 10 ans, obligations datées du ler novembre 1961 et remboursables en séries du permier novembre 1961 au premier novembre 1980 inclusivement, avec intérêt à un taux n'excédant pas 6% par année, payable semi-annuellement les premier novembre et premier mai de chaque année".

L'article 9 est remplacé par le suivant: "9. - Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Le paiement des coupons sera fait sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation".

L'article 12 est remplacé par le suivant: "12.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Le tableau d'amortissement est remplacé par le suivant:

1-	\$ 9,500	6-	12,500.
2-	10,000.	7-	13,500.
3-	10,500.	8-	14,500.
4-	11,500.	9-	15,000.
5-	12,000.	10-	16,000.

ADOPTE

181/62 REGLEMENT 566

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 566 de la Cité de Drummondville, au montant de \$152,000 soit et est amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront datées du ler juillet 1962 et elles seront remboursables en séries en vingt ans, conformément au tableau d'amortissement attaché au dit règlement. L'emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an, payable semi-annuellement les ler janvier et ler juillet de chaque année".

L'article 6 est amendé en biffant les mots suivants: "à diverses dates d'échéance, durant le cours d'une période de vingt (20) ans commençant le premier janvier 1962 à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par année, ledit intérêt étant payable semi-annuellement aux dates mentionnées plus haut".

L'article 9 est remplacé par le suivant:

"9.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Le paiement des coupons sera fait sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. "

L'article 12 est remplacé par le suivant:

" 12.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1963 à 1982 inclusivement."

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente pour la prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummond-ville cède à SA MAJESTE LA REINE ELISABETH II pour le compte du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social de la Province de Quélec, le terrain nécessaire à la construction d'un centre d'accueil pour personnes âgées nécessiteuses à Drummondville, comprenant le lot numéro QUATORZE (14), partie du lot numéro Treize (Ptie 13), le lot Quinze (15) non-subdivisé, les lots Un et Deux de la subdivision du lot numéro QUINZE (15-1 et 2) et le lot Seize (16) tous du Cadastre Officiel du Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, Comté de Drummond. Le tout sujet aux réserves, servitudes et conditions stipulées dans le susdit projet d'acte de vente.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité,

- 1.- que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ci-dessus mentionné et ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.
- 2.- que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieures adoptées par le Conseil avant ce jour relativement à la Cession dudit immeuble, et notamment celles adoptées les 12 et 19 juin 1961, le 10 octobre 1961 et le 27 novembre 1961.

ADOPTE

La Révérende Soeur Directrice du Nursing de l'Hôpital Ste Croix demande au Conseil la faveur d'une entrevue afin de fournir certains détails sur la construction future d'une résidence d'infirmières à Drummondville. Le Conseil sera honoré de cette visite et recevra avec plaisir la Révérende Soeur le 7 juin prochain.

Le Club de Baseball "Les Royaux de Drummondville" demande au Conseil la permission de s'incorporer en vertu du chapitre 304, S.R.Q. 1941

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le Conseil de la Cité de Drummondville consente à l'incorporation du club de baseball "Les Royaux de Drummondville" sous l'empire du chapitre 304 S.R.Q. 1941

ADOPTE

- 184/62 Première lecture est donnée du règlement No. 586 lequel amende le règlement No. 555 taxe d'eau Manège Militaire.
- 185/62 Première lecture est donnée du règlement No. 587 amendant le règlement No. 527 et No. 582 zonage commercial du Boulevard Mercure.
- Deuxième lecture est donnée du règlement No. 585 (Prêt industriel de \$300,000.00 - Drummond Business Forms)

 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 585, relativement à un prêt industriel de \$300,000.00 à la compagnie Drummond Business Forms Limitée, soit adopté.

ADOPTE

- 187/62
 L'échevin Philippe Bernier donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux publics au cours de l'année 1962.
- 188/62 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par

l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Southern Canada Power et/ou Bell Telephone Co. soit autorisée à déplacer un poteau sur le coté sud-est de la rue Celanese, près de la rue St Joseph.

ADOPTE

189/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Monsieur Gérard St Cyr, contremaître au Département des Travaux Publics, soit gratifié d'une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine, à compter du 30 mai 1962.

ADOPTE

190/62

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé
par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité souscrive un montant de
\$50.00 à la Société Canadienne du Cancer à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle.

ADOPTE

191/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier communique avec les autorités de Southern Canada Power afin de savoir si elles consentiraient à la construction dans le parc Woodyatt d'un chalet qui serait utilisé par les services de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville, conjointement avec l'Harmonie de Drummondville et les sociétés artistiques et musicales de la ville.

ADOPTE

192/62

Le Conseil à l'unanimité adopte une résolution de sympathie à l'adresse des constables Jean Louis et Cyril McMahon, ainsi que Gracien Raiche et à leur famille, à l'occasion du décès de Madame James McMahon.

ADOPTE

L'échewin Hervé Cloutier ramène sur le tapis la demande d'un certain nombre de résidents, propriétaires et locataires, de la rue Dollard, qui souhaiteraient voir cette rue se déboucher sur le Boulevard St Joseph. Ce cas est renvoyé en comité pour étude.

193/62
L'échevin Philippe Bernier donne avis de présentation d'un règlement permettant l'homologation d'une ligne sur la
Rive Nord, de la voie ferrée du C.N.R. en direction d'Hemmings Falls.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

4 juin 1962

Procès-verbal d'une assemblée SPECIALE du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 4 juin 1962.

Cette assemblée avait été dûment convoquée pour les fins suivantes:

- Ouverture des soumissions sur une émission d'obligations de \$657,000.00 et choix de l'adjudicataire.
- Deuxième lecture des règlements 586 et 587.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues de différentes maisons de courtage intéressées à acheter une nouvelle émission d'obligations au montant de \$657,000.00 émise par la Cité de Drummondville sous l'autorité des règlements 529, 535, 562 et 566. On verra le détail des différentes soumissions reçues à la cédule "A" dont copie authentique est annexée au procès-verbal original de la présente assemblée.

194/62

Sur recommandation de la Commission Municipale de Québec, il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la soumission d'un syndicat dirigé par Wood, Gundy & Company Limited, soit acceptée. Cette compagnie a offert un prix de \$97.881 à un taux d'intérêt de 5% sur une première tranche de \$336,000.00 et 5½% sur une seconde tranche de \$321,000.00. Le coût du loyer s'établit donc à 5.6189%.

Deuxième lecture est donnée du règlement No.586 lequel établit la charge annuelle à être payée par le Département de la Défense Nationale pour son édifice du Manège Militaire à Drummondville, à \$900.00 par année. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'é-

195/62 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, ap chevin Philippe Bernier, que le règlement No. 586 soit adopté.

ADOPTE

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 587 lequel établit comme zone commerciale le coté sud-ouest du Boulevard Mercure, de la rue Mercier à la rue Cherrier.

195/62 Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le règlement No. 587 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 426, 1° de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 587 àu lundi 11 juin 1962, aux lieu et heure ordinaires. EV LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Marcel Maire.

11 juin 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 juin 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris.

197/62 Etant donné que Son Honneur le Maire et le pro-maire sont retenus par une assemblée de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, Appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin Raymond Luneau agisse en qualité de maire-suppléant pour les besoins de la présente séance.

ADOPTE

198/62
Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 mai 1962 et de l'assemblée spéciale du 4 juin 1962.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient acceptés.

ADOPTE

199/62 Conformément aux exigences de l'article 426 1° de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 587 qui amende le règlement de construction et de zonage No. 527 en rapport avec le zonage du coté ouest du Boulevard Mercure.

Le Greffier explique dans les deux langues le sens de cet article 426 qui exige que toute modification à un règlement de construction et de zonage déjà en vigueur soit soumise à tous les propriétaires s'il s'agit d'une modification à caractère général, ou à ceux d'une zone particulière si la modification ne touche qu'une rue ou une zone. Dans le cas présent, seuls les propriétaires de biensfonds résidant dans la zone RB-3, ainsi désignée au plan de zonage No. 101, ont le droit de demander le vote sur ce règlement et de voter ce-lui-ci.

Au cours de l'heure règlementaire qui suit la lecture de ce règlement, sept propriétaires réunissant les qualifications exigées par la loi demandent le référendum. Le maire-suppléant fixe donc la date de cette votation aux 5 et 6 juillet 1962.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 mai 1962. Le total de ces comptes s'élève à la somme de \$218,757.83

200/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter immédiatement ces comptes.

ADOPTE

201/62

Lecture est ensuite donnée des montants qui ont été versés à certains médecins et employés de la Cité à même la caisse de l'assurance patronale. L'addition de ces montants forme un total de \$3,082.85 et il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le paiement de ces différents montants soit autorisé et approuvé.

ADOPTE

Son Honneur le Maire et l'échevin Philippe Bernier entrent et prennent respectivement leur siège.

202/62

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 11 juin 1962. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

La Société St Jean Eaptiste de Drummondville organisera à l'occasion de la fête nationale des Canadiens-Français un grandiose feu d'artifice, qui, selon la lettre du secrétaire de cette association patriotique, "ébranlera toute la population". On demande au Conseil de répéter son octroi généreux des années passées.

Il est donc proposé par l'échevin Armand Hauthier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le Conseil consente à la Société St Jean Baptiste de Drummondville un octroi de \$300.00 qui l'aidera à mettre sur pied l'organisation des fêtes de la St Jean Baptiste, le 24 juin prochain.

ADOPTE

Le Conseil, en son nom et en celui de la population, offre ses plus sincères félicitations au Docteur Marcel Frenette, de l'Unité Sanitaire locale, qui a été nommé Président National des Sociétés St Jean Baptiste du Canada lors d'un récent congrès de cette association.

Conformément à la loi et en vertu des prérogatives qui lui sont accordées, le Conseil, après avoir revisé l'évaluation foncière des immeubles et terrains appartenant à la compagnie St Francis Paper Converters Limitée, croit juste de modifier quelque peu l'évaluation foncière de cette compagnie.

204/62 En conséquence, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'évaluation foncière de St Francis Paper Converters Limitée, de Drummondville, soit établie à un montant de \$170,000.00 pour les fins d'imposition pour l'année 1962.

ADOPTE

205/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que les estimateurs municipaux soient avisés et autorisés à ne pas évaluer la machinerie des différentes usines de la Cité pour fins d'imposition foncière.

ADOPTE

206/62

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé
par l'échevin Bernard Messier, qu'un plan de subdivision du lot 149
du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs-géomêtres Lemaire
et Lemaire, pour le compte des Entreprises Bellevue Limitée, tel plan
étant daté du 11 juin 1962, soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Un certain nombre de citoyens propriétaires de la rue St Omer demandent au Conseil d'étudier la possibilité de continuer cette rue St Omer en direction nord-est afin de la joindre à la rue Boucher. Le Conseil envoie cette demande au prochain comité, alors qu'il l'étudiera.

Il semble, d'après les inspecteurs de l'Unité Sanitaire et le gardien du marché, que le système électrique du Marché St Joseph soit incapable de répondre à la demande des consommateurs qui opèrent des commerces de viande à cet endroit les mardi, vendredi et samedi de chaque semaine. Le Conseil suggère de demander l'opinion et les conseils de la compagnie Southern Canada Power à ce sujet.

CORRESPONDANCE:

- Le Club Richelieu de Drummondville remercie le Conseil de son aide financière généreuse à l'occasion de son radiothon annuel.
- Le Tour du St Laurent Cycliste, organisation sportive qui a choisi Drummondville comme point d'arrêt lors de son prochain Tour du St Laurent, désirerait être reçu par les autorités municipales le 21 juin prochain. Le Conseil accède à cette demande et recevra les représentants de cette organisation à la date précitée.
- L'Organisation Provinciale de la Protection Civile invite le Conseil à participer à son programme en déléguant à certains cours tenus à Arnprior le maire ou

son représentant. Le Conseil ne semble pas très intéressé par cette proposition, d'autant plus que ni le maire ni son suppléant ne sont disponibles à la date choisie pour ce stage à l'école de Défense Civile. Le Conseil remercie cependant le directeur général de cette organisation pour son aimable invitation.

Le Conseil prend ensuite connaissance de certaines réclamations présentées à la suite d'accidents divers subis par des citoyens de Drummondville:

- 207/62 a) Monsieur Abel Courchesne, 467 Brock, a subi des dommages qui s'élèvent à une somme de \$80.00 à la suite du bris d'un égoût en face de sa propriété. Le Conseil accepte de dédommager Monsieur Courchesne jusqu'à concurrence du montant réclamé, sans toutefois reconnaître de responsabilité, sans préjudice à ses droits et dans le seul but d'acheter sa paix.
- 208/62 b) Monsieur Léo Duguay, propriétaire de taxi, 43 rue Boucher, réclame un montant de \$66.48 pour dommages subis par son automobile sur la rue Larocque le 28 avril dernier. Cette réclamation est laissée en suspens pour plus amples détails.
- Monsieur Ernest Poitras, par la voie de son procureur, tient la Cité de Drummondville responsable de dommages que son véhicule a subis le 8 février dernier lors d'un accident survenu à l'intersection des rues Notre Dame et St Damase, dans lequel sont impliqués MM. Paul Savard, électricien, Roger Morissette, de St Sylvère de Nicolet, et un des constables de la Cité. Le Conseil, devant la complexité des faits, ne peut que nier toute responsabilité et réserver cependant son recours pour les blessures et dommages subis par son constable lors de cet accident.
- 210/62 d) Monsieur André Pinard, 698 rue Villeneuve, réclame un montant de \$104.10 pour dommages causés à son automobile le 11 avril dernier par suite d'une soit-disant manoeuvre défectueuse de certains employés de la Cité occupés au fonctionnement d'une machinerie destinée au nettoyage des égoûts. Le Conseil désire manifester sa bonne foi en offrant à Monsieur Pinard un montant de \$50.00 en règlement de sa réclamation, sans cependant reconnaître aucune responsabilité en rapport avec cet accident.
- 211/62

 Monsieur Ernest Lefrançois, 37, rue St Laurent, qui avait payé une demi-licence commerciale d'épicerie en prévision de l'obtention d'un permis de la Régie des Alcools, permis qui ne s'est pas matérialisé, demande le remboursement du montant de \$25.00 qu'il a payé à la Cité.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Conseil fasse droit à cette demande et rembourse à Monsieur Lefrançois le montant qu'il a versé à la ville.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à vendre à Monsieur Alonzo Malouin pour le prix de \$3,600.00, payé comptant, un terrain situé à l'angle des rues Mélançon et Boulevard St Joseph, en la Cité de Drummondville, portant les numéros de cadastre 263-6 et 263-7 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, le tout sujet aux servitudes existantes, connues ou cachées, et sujet tout spécialement à une servitude de non-accès sur le Boulevard St Joseph; que le Maire ou en son absence le pro-maire et le Greffier de la Cité, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir en cette affaire ainsi que tous documents accessoires jugés nécessaires.

ADOPTE

- 213/62

 Sur recommandation de la Commission Municipale, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le règlement No. 585 (prêt industriel à Drummond Business Forms pour l'agrandissement de son usine) soit amendé comme suit:
 - 1º en ajoutant après le quatrième attendu le suivant:

"ATTENDU que la Cité s'est prévalu du chapitre 219a, S.R.Q. 1941, et qu'elle a créé un fonds industriel au montant de \$375,000.00 en vertu de son règlement No. 574 dûment adopté et approuvé"

- en complétant l'alinéa b) de l'article 3 en insérant le montant de \$50,000.00 représentant le versement initial.
- 3° en ajoutant à l'article 5 après le chiffre \$300,000.00 les mots "effectué sous l'autorité des règlements Nos. 559 et 574".
- en ajoutant à l'article 13 les mots: "la dite taxe ne sera prélevée que si les paiements faits par la compagnie Drummond Business Forms sont insuffisants pour couvrir les échéances de l'emprunt décrété par le présent règlement. "
- on remplaçant dans le paragraphe 15: "83 de la Loi 9-10 Elisabeth II" par: "219a S.R.Q. 1941".

ADOPTE

- 214/62 Première lecture est donnée du règlement No. 546 règlement du Bon Ordre.
- 215/62 Première lecture est donnée du règlement No. 588 travaux publics 1962 \$192,295.00

- 216/62
 L'échevin Jean Marc Paris, donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction et zonage No. 527 rue Notre Dame (de la rue St Fierre à la rue Chassé)
- 217/62 L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement établissant le zonage de la partie de Grantham-Ouest annexée à la Cité.
- L'échevin Philippe Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'un égoût collecteur, stations de pompage, et usine d'épuration, au coût total de \$736,389.00

ET LA SEANCE EST LEVEE.

26 juin 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 juin 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier, et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

219/62
Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée de certains comptes dont le paiement immédiat est requis. Ils se totalisent à la somme de \$31,370.95.

220/62 Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'éche+i vin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 26 juin 1962.

221/62
Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

222/62

Etant donné que la compagnie St Francis Paper Converters Limited occupe maintenant les locaux dont la construction a été financée par la Cité et qu'il y aurait donc lieu de passer un contrat sous forme notariée établissant les conditions de remboursement ainsi que les affectations hypothécaires garantissant ledit prêt, le Conseil donne instruction au Greffier de transmettre au notaire de la Cité tous les documents qui lui permettront de préparer le contrat de vente.

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour le déménagement ou la démolition de la maison que la Cité a achetée de M. Albert Simard, sur la rue Brock. Une seule soumission a été reçue à date: c'est celle de Monsieur Edouard Roger, 289 Brock, qui offre un montant de \$20.00 pour l'acquisition de cette bâtisse.

Le Conseil considère que le montant offert est quelque peu insuffisant et il prie le Greffier de communiquer avec le soumissionnaire afin d'établir les conditions de cette transaction si toutefois il s'avère impossible d'obtenir un meilleur prix pour la vente de cet immeuble.

CORRESPONDANCE:

- L'Honorable Ministre de la Voirie informe le Conseil de l'intérêt qu'il porte au projet de construction d'un aréna à Drummondville et il l'assure qu'il transmettra au premier Ministre et au Ministre des Finances ses recommandations en vue de l'obtention d'un octroi qui s'appliquerait au financement du projet.
- La Légion Canadienne remercie, au nom des jeunes joueurs de hockey, le Conseil Municipal pour le généreux octroi de fin de sáison que celui-ci leur a consenti.
- La Ligue du Sacré Coeur de Ste Thérèse invite les membres du Conseil Municipal à prendre part à une processiion et un Salut qui auront lieu le ler juillet prochain, à 7:30 heures p.m.
- Le Comité de la Récitation du Chapelet à Drunmondville invite lui aussi le Conseil à participer à la récitation du chapelet le 8 juillet prochain à l'église St Frédéric, à 6:45 heures p.m.

La Compagnie Dorsay Canada Limitée informe la Cité qu'elle cessera d'occuper une partie de l'immeuble du Garage Municipal le ler juil-let prochain. Le Conseil accuse réception de cet avis et autorise du même coût le départe ment des travaux publics de la Cité à occuper ce local à compter de son abandon par la compagnie.

223/62

Afin de se conformer à une exigence de la Commission des Transports qui veut que toute municipalité désirant créer une nouvelle traverse à niveau dans les limites de son territoire soit propriétaire du terrain bordant les deux cotés de la voie ferrée, la Cité a obtenu de la compagnie Canadian Celanese Limited qu'elle lui vende au prix nominal de \$1.00 un emplacement de terrain d'une dimension de 50 X 75 pieds. En conséquence, le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente par la Canadian Celanese Limited à la Cité aux termes duquel acte la Cité achète au prix de un dollar (\$1.00) une partie des lots numéros 145-528-1 et 147-164-1 et dont l'acquisition est nécessaire afin d'obtenir le droit de traverser la voie du Chemin de Fer Canadien Pacific.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur des susdits emplacements pour les prix, termes et conditions mentionnés au projet d'acte de vente qui a été dressé par le notaire de la Cité et que le Maire ou en son absence, le promaire, et le Gréffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

224/62

L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce de Drummondville demande au Conseil l'autorisation de s'incorporer en vertu du chapitre 304 S.R.Q. 1941. Le Conseil est heureux d'accorder cette approbation et il est en conséquence proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le Conseil de la Cité de Drummondville accorde à l'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce de Drummondville l'autorisation de s'incorporer en vertu du chapitre 304 S.R.Q. 1941.

ADOPTE

225/62

Revenant sur le cas de Dorsay Lingerie Limitée, le Conseil, après avoir âtudié le cas très sérieusement, croit qu'il serait juste et raisonnable, après plus de six années de location à un même taux, qu'une augmentation de loyer soit exigée de cette compagnie. En conséquence, le Conseil, unanimement, établit le nouveau taux de loyer annuel à être chargé à Dorsay Lingerie pour l'occupation d'un espace de 18,000pieds carrés, comprenant le chauffage et l'entretien extérieur des lieux loués en haut du Garage Municipal, à \$10,000.00

ADOPTE

226/62

L'Echevin Jean Marc Paris propose, et il est secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer sur le chemin Hemmings, Rive Nord, huit lumières de rue d'une puissance de 200 watts chacune.

ADOPTE

227/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier et résolu à l'unanimité, qu'une demande soit transmise à l'Honorable Ministre de la Voirie en rapport avec le pavage bitumineux de la route qui va du chemin de Sherbrooke jusqu'à l'aéroport Municipal. Il s'agit à proprement parler de la continuation de la route #13.

ADOPTE

228/62

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 546 règlement du Bon Ordre. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que ce règlement No.
546 soit adopté.

ADOPTE

- 2 2 9 / 6 2

 Première lecture est donnée du règlement No. 589, règlement prévoyant la construction d'un réseau d'égoût, station de pompage et usine d'épuration, au coût total de \$736,389.00, coût qui serait réparti sur une période de trois ans.
- Deuxième lecture est donnée du règlement 588, règlement prévoyant une dépense de \$130,000.00 pour l'exécution de certains travaux publics au cours de l'année 1962. Il est proposé par
 l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier,
 que ce règlement soit adopté.

ADOPTE.

Conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, son Honneur le Maire fixe la lecture publique dudit règlement à la séance régulière qui sera tenue le 9 juillet 1962.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire.

9 juillet 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 juillet 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier, et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

233/62 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 1962. Il ést proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des le gréfier Cités et Villes, Son Honnour le Maire donne lecture publique du reg. 588.

Le Greffier, à titre de président du référendum qui a été tenu à l'Hôtel de Ville les 5 et 6 juillet 1962, donne au Conseil les résultats de la votation. On sait qu'il s'agissait pour les électeurs propriétaires de la zone RB-3, zone qui englobe un territoire allant de la Rivière St François à la rue Lafontaine, et de la rue Celanese aux limites sud de la Cité, de donner leur opinion sur la commercialisation en entier du coté sud-ouest du Boulevard Mercure. Soixante-et-sept votes, représentant une valeur foncière de \$940,200.00 ont été donnés pour l'affirmative et Quarante-et-un (41) votes d'une valeur foncière de \$699,000.00 ont été enregistrés pour la négative. Le règlement No. 587, déjà adopté par le Conseil, est donc approuvé par les propriétaires de ce secteur.

234/62
Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 juin 1962. Ces comptes s'élèvent à sa somme de \$169,182.42. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

La Cité a demandé au cours de l'hiver dernier à la compagnie Southern Canada Power de fournir à son usine de filtration un pouvoir électrique plus élevé. En conséquence, la compagnie a installé sur la rue Dumoulin, jusqu'à l'aqueduc, une ligne à haute tension, et elle demande maintenant au Conseil de lui signer un contrat de 5 années pour le service d'électricité. Le Conseil accepte ce contrat, sujet à l'approbation de la Régie Provinciale de l'Electricité. Il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le contrat de service avec la compagnie Southern Canada Power pour la fourniture de l'électricité à l'usine de filtration soit approuvé, sujet à l'approbation de la Régie de l'Electricité, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Cité.

Au nombre des projets inclus au programme des travaux d'hiver 1961/1962 se trouvait la construction d'un barrage sur
un des tributaires du St François, près de la piscine St Frédéric.
L'Ingénieur a dressé les plans et a fait les démarches nécessaires
auprès des corps publics concernés, soit le Ministère des Ressources Naturelles, Division des Eaux Courantes, la Régie d'Epuration
des Eaux et le Ministère de la Santé, ainsi que la compagnie Southern Canada Power, propriétaire d'une des îles indiquées dans le
projet. La compagnie se déclare maintenant consentante à louer le
droit d'appuyer un des cotés du barrage en question sur son île No.8.
Elle présente un projet de bail qui est étudié et approuvé par le
Conseil.

236/62
puyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le projet de bail préparé par la compagnie Southern Canada Power relativement à la location de l'î-le No. 8 soit approuvé; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Une lettre de la Canadian Celanese qui informe le Conseil qu'elle est présentement à évacuer la bâtisse Rayflex et qu'elle s'attend à ce que cette évacuation soit entièrement complétée vers le premier septembre prochain.
- Une lettre de M. Gibson Millar, résident du Boulevard Mercure, qui commente avec une légère amertume les résultats du récent référendum. Il se demande ce qu'il adviendra d'une requête présentée
 par un certain nombre de citoyens de ce secteur au
 début de mai dernier, requête qui comportait une
 objection à la construction d'un restaurant à l'avant du théâtre Riviera. Le Conseil, comme les citoyens de ce quartier, doit s'incliner devant le
 verdict des voteurs des 5 et 6 juillet. Il lui
 restera cependant à étudier attentivement les plans
 et devis du restaurant qui sera construit à cet endroit. Le Conseil verra à ce que les exigences du
 règlement de construction soient entièrement respectées.
- Une lettre de l'Association des Manufacturiers qui se plaint de la faible pression de l'eau. Le Conseil explique que des travaux d'envergure ont été entrepris depuis novembre dernier à l'aqueduc municipal afin d'améliorer la distribution de l'eau en

même temps que la pression. Ces travaux sont presque terminés et les ingénieurs en charge du projet nous affirment que ce sera chose faite vers la fin de juillet.

Une lettre de la Commission Scolaire qui demande à ce qu'une lisière de terrain de 100 pieds de largeur sur la rue St Georges soit incluse dans les zones de parcs et terrains de jeux en raison de sa proximité au campus scolaire. Cette question est renvoyée au prochain comité pour étude.

Les Loisirs St Pierre & Paul informent le Conseil de leur urgent besoin de raffermir leurs finances. On explique que la construction de la glissoire du parc St Pierre a coûté beaucoup plus cher qu'on s'y attendait et qu'après avoir complété cet ouvrage, on s'est trouvé en face d'un déficit s'élevant à \$1,291.84. On demande au Conseil de bien vouloir absorber cette dépense. Le Conseil n'a pas eu le loisir d'étudier à fond cette demande, mais il s'y intéressera dès son prochain comité.

La compagnie Dominion Deying & Printing informe le Conseil de sa décision de construire un agrandissement de 18,000 pieds carrés à son usine existante. Elle serait reconnaissante de pouvoir bénéficier d'une commutation graduée de la taxe foncière qui est accordée généralement à toute industrie locale qui augmente sa superficie de plancher et parallèlement sa production. Le Conseil est heureux d'apprendre cette nouvelle et il accorde volontiers le privilège d'échelonnement de taxe qui est automatiquement consenti à toute usine locale qui agrandit ses bâtisses.

La Commission Scolaire informe le Conseil de la donation d'un espace additionnel de terrain en vue de la construction de l'aréna. A l'origine, le terrain cédé par la Commission avait une dimension de 300 X 600 pieds. L'architecte a opiné qu'il serait bon de prévoir un agrandissement futur à la bâtisse et que de ce fait il faudrait réserver à cette fin un espace additionnel de terrain. Le terrain présentement cédé par la Commission Scolaire aura donc une dimension de 350 X 600 pieds. Le Conseil est heureux de cette nouvelle générosité de la Commission Scolaire et remercie Messieurs les Commissaires de leur bel esprit de coopération.

Relativement à l'item précédent, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier que le Conseil de la Cité accepte officiellement la donation par la Commission Scolaire d'un espace de terrain de 350 X 600 pieds sur le campus scolaire de la rue Ringuet et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous contrats et documents relativement à cette donation.

ADOPTE

L'O.T.J. et Loisirs de Drummondville prie le Conseil de lui faire don d'un montant de \$600.00 que la Cité aurait percu en taxe d'amusement au cours du séjour à Drummondville du cirque Bernard & Barry. Le Conseil comprend fort bien que cette association de loisirs a besoin de revenus, mais il lui est impossible pour le moment de souscrire le montant demandé. Monsieur Henri Boisard, 38 Avenue Bégin, Lévis, réclame à la Cité un montant de \$3,000.00 pour fausse arrestation le 21 mai dernier. A la suite de la prise de connaissance d'un rapport de la Sureté Municipale à ce sujet, le Conseil ne peut que nier toute responsabilité en rapport avec cette réclamation.

239/62
L'heure règlementaire prévue à l'article 593
de la Loi des Cités et Villes étant expirée sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé la tenue d'un référendum sur le
règlement No. 588, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Sur demande de la Commission Municipale, la résolution suivante est adoptée:

RESOLUTION POUR MODIFIER LE REGLEMENT 574

240/62 CONSIDERANT que le Conseil de la Cité de Drummondville s'est prévalu du chapitre 219a, S.R.Q. 1941, pour décréter la création d'un fonds industriel d'un montant de \$500,000.00 en vertu de son règlement No. 559 dûment adopté et approuvé;

> CONSIDERANT que le Conseil a adopté son règlement No. 574 pour décréter la création d'un nouveau fonds au montant de \$375,000.00;

CONSIDERANT que le règlement No. 574 a été soumis à l'approbation des électeurs-propriétaires de la Cité de Drummond-ville et que le vote n'a pas été demandé;

CONSIDERANT que ce règlement devait se limiter sans plus à modifier le règlement No. 559 en décrétant une augmentation du montant du fonds industriel;

CONSIDERANT que le Conseil juge opportun de remplacer les dispositions du règlement No. 574 par les suivantes:

PAR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité de remplacer les dispositions du règlement No. 574 par les suivantes:

REGLEMENT No. 574

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville s'est prévalu du Chapitre S.R.Q. 1941, pour augmenter d'une somme additionnelle de \$375,000.00 le montant du fonds industriel créé en vertu du règlement No. 559; ATTENDU que cette somme additionnelle permettra au Conseil de venir en aide à de nouvelles industries;

PAR CES MOTIFS il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que le règlement suivant qui portera le No. 574 soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit:

- Le Conseil est autorisé à augmenter d'une somme additionnelle de \$375,000.00 le montant du fonds industriel créé par le règlement No. 559 pour les fins prévues par la Loi des fonds industriels;
- Pour les fins du présent règlement, la Cité se conformera aux dispositions du chapitre 219A, S.R.Q. 1941.
- 3º Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
- 241/62
 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
 par l'échevin Jean Marc Paris, que la Cité de Drummondville consente à être
 traitée comme une municipalité locale relevant du Bureau des Délégués des Comtés de Drummond et de Bagot, pour les fins des travaux à être faits dans
 la Rivière Noire; que Monsieur Raymond Luneau soit délégué pour représenter
 la Cité de Drummondville à cet égard.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 589 qui prévoit la construction d'un réseau d'égoûts, de stations de pompage et d'une Unione d'épuration le long de la Rivière Noire, au coût total de \$770,000.00. Le règlement est renvoyé en troisième lecture avant son adoption.

> L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 406.

Afin de se conformer à une des clauses de la convention collective en vigueur concernant les membres du Corps de Police et Pompiers de la Cité, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que MM. les échevins Armand Gauthier et Jean Marc Paris, soient désignés pour siéger au nom du Conseil sur le comité des griefs.

ADOPTE

Son Honneur le Maire note avec tristesse la mort accidentelle de Monsieur Robert Bernard, ancien échevin de la Cité, Commissaire d'école et Député du Comté à l'Assemblée Législative Provinciale, ainsi que de MM. Roland Roux et Réal Tanguay, de Drúmmondville. Le Conseil à l'unanimité s'unit au premier Magistrat afin d'offrir aux familles de ces trois disparus leurs plus vives sympathies.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

COMITE

Greffier

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Mai re

244/62

Le Comité recommande l'engagement de Mesdemoisèlles
Rita Coté et Thérèse Janelle comme aides-bibliothécaire assignées à
la distribution des livres. Cet engagement sera en vigueur à compter
du 9 juillet 1962 et le salaire sera fixé à \$1.00 l'heure.

ET LA SEANCE EST LEVEE,

Greffier

23 juillet 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux liqu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 juillet 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 juillet 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour la rénovation du chalet de l'aéroport. Ces soumissions se lisent comme suit:

CONSTRUCTION DRUMMOND INC.

\$2,500,00

URBAIN HOULE

\$1,854.00 (plus \$5.00 le pied pour le puits artésien).

JULES RIOUX

\$880.00 (plus le puits artésien et le puisard.)

246/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que la soumission de Monsieur Jules Rioux soit retenue au prix de \$880.00, travaux à être conformes aux données incluses à la demande de soumission. Les travaux de creusage au puits artésien et du puisard sont cependant remis à plus tard et devront être faits sur demande du comité de l'aéroport au prix de \$4.50 le pied de profondeur pour le puits artésien et au coût net, plus 10%, pour le puisard.

ADOPTE

247/62

Lecture est donnée de certains comptes qui s'élèvent à la somme de \$41,107.50. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

248/62
La Société d'Agriculture du Comté de Drummond prie le Conseil de lui consentir un certain octroi à l'occasion de son exposition annuelle qui aura lieu des 24 au 26 août 1962. Il est proposé par l'échevin André
Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un montant de \$30.00 soit

consenti à la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, à l'occasion de son exposition annuelle.

ADOPTE

Le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire informe le Conseil de l'adoption d'une résolution par Messiewrs les Commissaires, laquelle comporte la donation d'un terrain de 350 X 608.5 pieds, soit 212,975 pieds carrés qui deviendra le site du futur aréna. Cette donation est cependant sujette à certaines conditions qui seront intégrées dans le contrat à intervenir.

249/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, et appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le Conseil de la Cité remercie une fois de plus les autorités scolaires pour leur générosité et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de donation au nom de la Cité.

ADOPTE

La Corporation Municipale de St Nicéphore fait tenir au Conseil copie d'une résolution qu'elle a adressée à l'Honorable Ministre de la Voirie en rapport avec le pavage de la route qui conduit de la route #22 à l'aéroport. Les autorités municipales de St Nicéphore ont voulu par là appuyer le Conseil de Drummondville qui a récemment présenté semblable demande au Ministre.

250/62

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Monsieur Bruno Paquet, comptable, demeurant à 424 Boul. Queen, Sherbrooke, par l'intermédiaire de son Conseil Juridique, Me. Paul H. Moisan, notaire, demandant de consentir à ce que le lot suivant, subdivisé comme HUE, et sis dans cette partie de la Municipalité de Grantham-Ouest qui est maintenant annexée à la Cité de Drummond-ville, soit considéré comme lot à bâtir et à ce que la mention du mot "RUE" aux Plan et Livre de Renvoi Officiels soit rayée, savoir:

Le lot numéro VINGT-SEPT de la subdivision du lot numéro CENT DIX-NEUF (119-27) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville renonce, à compter de ce jour, à tous les droits, titres, prétentions et intérêts qu'elle pouvait avoir dans la susdite rue, et que la mention du mot "RUE" aux susdits Plan et Livre de Rénvoi Officiel soit rayée de manière à ce que ledit lot soit considéré à l'avenir comme lot à bâtir, sujet toutefois à l'approbation du Service du Cadastre du Département des Terres et Forêts de la Province de Québec, la Corporation de la Cité de Drummondville n'assumant aucune responsabilité vis-à-vis les tiers qui ont ou pourraient avoir un intérêt dans ladite rue.

ADOPTE

. Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé

par l'échevin Philippe Bernier, que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer deux lumières de rues d'une intensité de 200 watts chacune, sur la rue Cockburn, entre les rues Notre Dame et Ringuet, et trois lumières de mêmeintensité, sur la rue St Georges, près de la compagnie Eastern Paper Box & Tubes Co.

ADOPTE

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, section du bas de la ville, fait tenir au Conseil une requête aux fins de faire procéder par un urbaniste qualifié à une étude qui déterminera pour plusieurs années les besoins présents et futurs de stationnement de son secteur commercial. Le Conseil remercie les hommes d'affaires de l'intérêt qu'ils portent au progrès économique de ce quartier de la ville et il les assure qu'une étude de leurs besoins sera entreprise aussitôt que possible.

Lecture est donnée d'une lettre du Syndicat des Employés Municipaux dans laquelle on revient une fois de plus sur le cas de Mademoiselle Hermance Généreux, ex-employée au département de reliure de la Bibliothèque Municipale.

La compagnie Drummond Business Forms Limitée met le Conseil au courant de certains ajoutés au contrat d'agrandissement à leur usine. Selon les informations que cette compagnie transmet au Conseil, elle aurait maintenant décidé d'ajouter une bâtisse de 7,300 pieds carrés qui coûtera un montant de \$73,510.71. Cette addition à l'agrandissement original n'a pas été prévu par notre règlement No. 585 qui autorisait une avance de fonds de \$300,000.00. Cependant, comme toutes les bâtisses de Drummond Business Forms servent à garantir hypothécairement le prêt consenti par la Cité, il s'ensuit que cette dernière doit être mise au courant des modifications apportées aux plans et doit les approuver.

252/60

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité de Drummondville accorde son approbation à un nouvel agrandissement de 7,300 pieds décidé par les propriétaires de la compagnie Drummond Business Forms Limitée. Cette approbation n'entraînera cependant aucune responsabilité financière de la part de la Cité et ne servira qu'à légaliser la construction, étant donné que la Cité est créancière hypothécaire de toutes les bâtisses qui appartiennent à la compagnie.

Les autorités municipales ont rencontré récemment celles du Canadien Pacific et ont discuté de la possibilité de déménager la gare et les bâtisses de cette compagnie à Drummondville, en vue de l'ouverture possible de la rue Des Forges, en direction du Boulevard St Joseph. Lous de cette rencontre, il a été question du site du vieil aréna pour localiser la nouvelle gare et les entrepôts. Le Conseil aimerait savoir si la Commission Scolaire (propriétaire du terrain sur lequel est érigé cet aréna) serait consentante de se départir de ce terrain et à quels prix et conditions. Le Greffier est prié d'obtenir cette information.

253/60

L'expérience acquise par le Conseil démontre qu'il serait nécessaire au point de vue pratique de prévoir à l'intersection des rues un trottoir ayant un rayon de vingt pieds. Il est en conséquence proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les arpenteurs-géomêtres chargés de préparer des subdivisions de terrain dans les limites de la Cité soient informés de cette décision du Conseil.

ADOPTE

254/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que l'architecte Paul Labranche soit prié de préparer les plans du futur aréna afin qu'ils puissent être déposés devant le Conseil au plus tard le ler octobre 1962. Il est entendu que ces plans ne devront comporter aucun détail relativement à la réfrigération, au chauffage, à la plomberie, aux bancs et au plancher.

ADOPTE

Toujours au sujet de l'aréna, il est suggéré de présenter une nouvelle demande d'octroi à l'Honorable Bernard Pinard, afin qu'il puisse prévoir cette dépense dans son budget de l'année 1963. Le Greffier est prié d'accompagnèr cette demande de tous les détails techniques et financiers qu'il a présentement en main.

Le Conseil s'inquiète de la lenteur des travaux d'installation d'une ligne électrique à haute tension sur la rue Dumoulin. Cette ligne est censée fournir l'énergie électrique à l'usine de filtration. Le Greffier est chargé de s'enquérir des raisons de ce délai. Il devra aussi rappeler à la compagnie Southern Canada Power qu'une demande lui a déjà été présentée en rapport avec le déplacement d'un poteau sur la rue Celanese et d'un autre sur la rue Marcotte. La Cité apprécierait si ces déplacements étaient faits sans trop de retard.

L'échevin Philippe Bernier donne avis de motion du présent règlement autorisant la Cité à procéder à la construction d'une partie d'nn réseau d'égoût au coût de \$260,000.00

L'échevin Jean Marc Paris donne avis de présentation d'un règlement autorisant la Cité à acquérir pour des fins de stationnement certains immeubles appartenant à Messieurs Bédard et Verville au prix de \$17,000.00

L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction No. 527 afin d'y inclure le zonage du territoire de Grantham-Ouest, maintenant annexé à la Cité.

L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction No. 527.

L'échevin Bernard Messier donne avis de présentation d'un règlement abrogeant le règlement No. 570 et autorisant un prêt industriel à Paul's Fantasy Sportswear Co.

L'échevin Armand Gauthier donne avis de présentation d'un règlement abrogeant les règlements 569 et 577 et autorisant la Cité à acquérir un camion-incendie avec échelle aérienne au prix de \$42,500.00 plus frais.

255/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu unanimement, qu!un vote de félicitation soit adressé à Monsieur David Ouellet à l'occasion de son élection récente comme député du Comté au Fédéral.

ADOPTE

256/62

Le Conseil s'unit à la population afin d'offrir ses plus sincères félicitations au Directeur de Police et Incendie, Monsieur Conrad Proulx, pour le magnifique travail qu'il a accompli lors de l'incendie survenu le 23 juillet aux entrepôts de la Canadian Oil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

13 août 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 août 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

257/62

juillet 1962.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernher, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une résolution adoptée le 23 juillet 1962 et indexée au No. 254/62 relativement à la préparation des plans du futur aréna soit annulée et remplacée par la suivante, selon les termes d'une convention intervenue entre l'architecte Labranche et la Cité le 10 août 1962.

"Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que l'architecte Paul Labranche soit prié de préparer les plans du futur aréna, afin qu'ils puissent être terminés et déposés devant le Conseil au plus tard le ler novembre 1962 " Compte tenu de cette modification, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de l'assemblée du 23 juillet 1962 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil du fait que la loi provinciale dispense maintenant les greffiers ou secrétairestrésoriers de faire à chaque assemblée la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Le Conseil est cependant d'opinion de continuer cette pratique pour le bénéfice des personnes qui assistent aux assemblées.

CORRESPONDANCE:

- Le Conseil accuse réception d'une somme de \$20.00 reçue par la Citélle 9 août 1962. La note accompagnant cet envoi ne porte aucune signature et spécifie que la remise est faite "en paiement de services rendus par la Cité". La somme sera versée aux livres au titre du bien-être social.
- Le secrétaire de l'Association Dentaire de la Province confirme que M. Henri Boisard était inscrit le 21 mai dernier aux examens de Technologie Dentaire tenus par cette institution.
- L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, nous informe que ses prévisions budgétaires et les travaux de voirie en cours l'obligent à différer le revêtement bitumineux du chemin de l'aéroport. Il prend cependant bonne note de la demande du Conseil et en tiendra compte lors de la préparation du prochain budget.
- Monsieur David Ouellet, député de Drummond-Arthabaska dans le Cabinet Fédéral, remercie les membres du Conseil des félicitations qu'ils lui ont fait tenir lors de sa récente élection.
- Monsieur Benjamin Robidas, à qui a été confiée la construction du nouvel immeuble de la Caisse St Frédéric, demande au Conseil la permission de se servir de la rue Girouard (rue longeant le parc St Frédéric, entre Hériot et Brock), ainsi que d'une partie du parc St Frédéric, pour l'entreposage de ses matériaux pendant la durée de la construction.

Le Conseil se plie de bonne grâce à cette demande à la condition que M. Robidas s'occupe l' de fermer cette rue, de façon à assurer la sécurité des passants; 2 de remettre en excellent état, et suivant les données de l'ingénieur, les lieux qu'il aura utilisés; 3° em général se rende responsable de tous dommages qu'il pourrait causer en rapport avec l'utilisation de cette rue et de la partie du parc qui y est contigue. 4° M. Robidas devra construire aussi un petit rempart de ciment destiné à retenir la terre le long du trottoir qui longe le parc St Frédéric, sur la rue Girouard.

- Monsieur E.J.Drouillard, offre à la Cité un brûleur "Fire Bowl" à être installé au garage municipal au prix de \$1,890. Le Conseil ne croit pas devoir donner suite à cette soumission pour le moment.
- M. Damase Lemoyne, propriétaire d'un terrain sur la 6ème Avenue, (no. dadastre 159-29), demande au Conseil de faire effectuer l'installation de son entrée d'égoût. Etant donné qu'il s'agit d'une rue déjà desservie par le service d'égoût, le Conseil ne voit pas d'objection à faire effectuer ces travaux aux frais de Monsieur Lemoyne.
- Un groupe de propriétaires de la rue Notre Dame demande le zonage commercial de la rue Notre Dame, de la rue St Pierre à St Georges. Cette demande est mise à l'étude.
- Une lettre de Lacien Leclerc, Ing. P. qui offre ses services pour la préparation des plans de l'usine d'épuration.
- Une lettre des ingénieurs Goulet, Saint Pierre, Charron & Savoie, qui offrent eux aussi leurs services pour la préparation de ces plans d'usine d'épuration.
- Une requête présentée par certains propriétaires de la rue St Omer à l'effet d'ouvrir cette rue jusqu'à la rue Boucher est laissée à l'étude pour le moment.
- Une lettre des Loisirs Saint Pierre & Paul demandant à la Cité de combler le déficit de \$1,135.92 encouru par suite de la construction de la glissade du parc St Pierre. Le Conseil, en raison de ses limitations budgétaires, regrette d'avoir à refuser cette demande. Il suggère aux organisateurs des Loisirs St Pierre et Paul d'organiser une souscription quelconque dont les recettes aideraient à solder ces factures.

Le Club de Hockey "Jets Junior de Drummondville" revient à nouveau devant le Conseil afin d'obtenir une aide matérielle qui lui permettrait de combler quelque peu le déficit de \$544.06 encouru lors de la saison d'opération 1961/62.

258/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, qu'un crédit de \$200.00 applicable sur les dépenses encourues pour la location de l'aréna, soit consenti au Club de Hockey "Jets Junior de Drummondville", afin de l'aider à solutionner ses problèmes financiers.

259/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité accorde aux autorités de
l'Hôpital Ste Croix l'octroi statutaire de \$1,000.00 qu'elle s'est engagée à leur consentir annuellement en 1949.

ADOPTE

Monsieur Léo Duguay, 43 rue Boucher, avait présenté une réclamation à la Cité par suite de dommages causés à son automobile lorsqu'il circulait sur la rue Larocque le 28 avril dernier. Le Conseil, après avoir étudié le rapport de police, nie avoir encouru quelque responsabilité que ce soit en rapport avec cet accident.

La Cité de St Jean demande au Conseil d'appuyer trois résolutions qu'elle présente à l'Union des Municipalités, relativement l'à l'épuration des eaux, 2° au droit de vote des compagnies; 3° aux pénalités pour infractions à la loi des véhicules-moteurs, ainsi qu'au code criminel.

Le Conseil ne croit pas devoir accepter la seconde résolution, mais il appuie la Cité de St Jean dans ses deux autres demandes;

260/62

En conséquence, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau,

QUE sans cesser de poursuivre les buts très louables qui lui ont été assignés lorsqu'elle fut créée, la Régie d'Epuration des Eaux soit instamment priée d'exercer moins de pression sur les municipalités mais plutôt d'user de modération et de tolérance à leur égard en ce qui concerne leur système d'égoût respectif en vue de l'épuration éventuelle des caux vannes.

QUE la Régie soit également priée de ne pas retarder ou différer indûment l'acceptation des plans des conduites d'égoût qui sont soumis à son approbation par les Municipalités et ce afin de ne nuire aucunement au développement et à l'expansion des nouveaux quartiers.

Vu que l'installation de système de tuyauterie séparée pour les égoûts sanitaires et les eaux de ruissellement en vue de la construction d'usine d'épuration des eaux vannes se révèle d'un coût prohibitif pour les municipalités, que la Régie soit priée d'étudier dans le plus court délai possible, les diverses méthodes de traitement en usage ou susceptibles de le devenir, afin de pouvoir recommencer incessamment aux municipalités ou exiger d'elles l'application des systèmes les plus économiques tant pour l'opération que l'installation.

Considérant que la situation financière d'un grand nombre de municipalités ne leur permet pas d'effectuer même par étapes les emprunts élevés que leur occasionnerait le traitement des eaux usées sans paralyser le développement et les progrès normaux de leur municipalité au cours de la prochaine décade et peut-être plus longtemps, que la Régie soit priée d'étudier sérieusement dans chaque cas les possibilités ou moyens de financement et, tenant compte scrupuleusement de telle situation, qu'elle recoure alors aux moyens les plus adéquats pour éviter que les contribuables soient obérés de taxes

qu'ils pourraient difficilement acquitter pour la plupart, par la suite.

QUE la Régie soit également priée de prendre les mesures qui s'imposent pour débarrasser si possible le lit des rivières où croissent de grandes herbes qui sont une misance à la navigation.

Advenant qu'il n'y ait encore aucun procédé efficace connu à cet effet, que la Régie soit priée d'étudier sérieusement ce problème afin d'y trouver au plus tôt une solution adéquate.

ADOPTE

- Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'Union des Municipalités de la Province de Québec soit priée de demander aux autorités gouvernementales de bien vouloir modifier les lois actuelles de manière à ce que les pénalités pour infractions à la loi des véhicules-moteurs et au code criminel soient laissés entièrement aux municipalités lorsqu'il s'agit de procédures de Cour intentées par les dites municipalités.

 ADOPTE
- 262/62 Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 juillet 1962. Ces comptes se totalisent à la somme de \$325,247.54. Il est proposé par l'échevin Raymond Linneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

263/62

Lecture est donnée des mutations de propriété sont avis a été reçu par la Cité au 13 août 1962. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

L'Association des Hommes d'Affaires transmet au Conseil deux offres de vente de propriété situées sur la rue Brock, qui pourraient être transformées en terrains de stationnement. Ces terrains appartiennent à Madame W.G.Christman et M. Laurent Hamel.

Le Conseil ne croit pas opportun de donner suite à ces options pour le moment et laisse la question à l'étude.

264/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des parcomêtres autorisant le stationnement pour une limite de temps allant de l heure à 5 heures, soient installés au terrain de stationnement près de l'église St Frédéric ainsi qu'au terrain Madore. Ces parcomêtres fonctionneraient au moyen de pièces de 5¢, 10¢ et 25¢.

ADOPTE

265/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, QUE la Cité de Drummondville soit autorisée à acheter de MM. Ernest et Emile Verville, respectivement domiciliés à 93 Manseau et 429 St Alfred, une propriété située sur la rue St Pierre, à Drummondville, portant les nos de cadastre P. 160A du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, mesurant soixante pieds de largeur par cent-vingt pieds de profondeur

(60' X 120'), avec bâtisses y érigées. Cette vente est consentie au prix de \$13,000.00 dont \$5,000. payables le ler juin 1963 et \$8,000.00 le ler juin 1964, avec intérêt à 6% par année.

QUE le maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer cet acte et tous documents accessoires pour et au nom de la Cité, et à y effectuer les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

266/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, QUE la Cité de Drummondville soit autorisée à acheter de M. Paul Bédard, domicilié à 65 Ringuet, une propriété située sur la rue St Pierre, à Drummondville, portant le numéro de cadastre P.160A du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, mesurant environ 33 pieds de largeur, sur 132 pieds de profondeur (33' X 132') avec bâtisses y érigées. Cette vente est consentie au prix de \$4,000.00 payable le ler juin 1963 avec intérêt à 6% par année.

QUE le maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer cet acte et tous documents accessoires pour et au nom de la Cité, et à y effectuer les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

Le Greffier-suppléant donne lecture d'une soumission reçue pour l'achat d'un terrain sis sur la rue Hériot, entre les propriétés Bernard Pinard & Kitner, portant le no. de cadastre 19 - Quartier Ouest et mesurant 70 pieds de largeur par 234 pieds de profondeur. Cette soumission **5**e lit comme suit:

BERNARD PINARD

\$8,000.00 - dont \$2,000.00 comptant et la balance en 5 ans au taux de 5% par année, avec droit de payer par anticipation

Le Conseil préfère réserver sa décision pour l'ins-

tant.

Des soumissions avaient aussi été demandées pour l'achat des propriétés portant les numéros civiques 432 et 434 A, B, C et D de la rue St Pierre, à Drummondville, et désignées au no. de cadastre (P.160A). Il s'agit des propriétés Bédard et Verville. Une seule soumission est reçue et elle se lit comme suit:

PATRICK GAUDET:

\$75.00 - avec engagement à démolir les bâtisses pour le ler octobre 1962.

Le Conseil remet sa décision à une séance ultérieure.

Monsieur Albert Madore avait convenu de vendre pour le prix de \$2,500.00, à même le lot P. 34 est, une bande de terrain mesurant 480.87 pieds et destinée à l'arrondissement du trottoir à l'intersection nord-ouest des rues Hériot et DuPont. Cependant, un nouveau plan préparé par les arpenteurs-géomêtres Lemaire et Lemaire montre certaines modifications au plan original. D'après ce plan, seulement 435 pieds de terrain seraient cédés à la Cité. Le Conseil préfère donc différer sa décision en attendant d'obtenir plus de précisions de la part de M. Madore.

267/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à vendre à M. Roland Gosselin, 823 St Alfred, Drummondville, unterrain situé sur le Boulevard St Joseph, mesurant approximativement 2,215 pieds carrés, et portant les nos de cadastre P.161A et P. 161B du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Co. Drummond. Cette vente est consentie au prix de \$2,000.00 payable comptant lors de la signature du contrat.

Le maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer cet acte et tous documents accessoires pour et au nom de la Cité, et à y effectuer les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil avait, à sa séance du 11 juin dernier adopté une résolution (212/62) ratifiant la vente à M. Alonzo Malouin de terrains situés au coin de la rue Mélançon et du Boulevard St Joseph. Cette vente était cependant sujette à une servitude de non-accès sur le Boulevard St Joseph, et M. Malouin demande au Conseil de renoncer à cette servitude.

Le Conseil préfère cependant maintenir ses positions à ce sujet et l'échevin Bernard Messier autorise le Maire et le Greffier à vendre les terrains à un autre soumissionnaire si M. Malouin n'a pas fait tenir une acceptation écrite de ces conditions au bureau du Greffier avant midi, vendredi le 17 août 1962.

Le Conseil est saisi d'une demande à l'effet de permettre l'installation de réservoirs à gazoline, huile et autres produits pétrolifères distribués par la compagnie Canadian Oil sur les lots 143-93 et 94, et Partie non subdivisée du lot 143 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond. Ces lots sont situés dans le quartier St Jean Baptiste, près de la voie ferrée du C.P.R. et à proximité de l'installation de la compagnie Fina.

Le Conseil ne voit pas d'objections à accorder la permission demandée à la condition que la compagnie Canadian Oil se conforme en tous points pour cette installation aux prescriptions de notre règlement de construction.

268/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à obtenir les servitudes nécessaires au passage de l'égoût collecteur du quartier St Pierre, conformément à un plan préparé par les arpenteurs Lemaire & Lemaire

en date du 4 août 1962.

ADOPTE

M. W. Letarte demande au Conseil de bien vouloir classer comme industriel l'entrepôt de dédouanement qu'il opère au coin des rues Lafontaine et Lévis, afin de bénéficier des mêmes avantages financiers qui sont réservés à l'industrie. Le Conseil regrette infiniment de ne pouvoir se rendre à la demande de M. Letarte.

269/62 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'échevin Jean Marc Paris agisse comme maire-suppléant au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

L'Unité des Policiers se plaint du piètre état de son gymnase et déplore le fait que la proximité des cellules, la vétusté des appareils, et en général l'ambiance entourant ce gymnase ont pour effet de refroidir sérieusement l'attrait que pourraient ressentir nos constables pour la gymnastique.

270/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, qu'un montant de \$100.00 soit consenti à l'Unité des Policiers pour l'amélioration de leur gymnase, à la condition qu'ils fournissent au Conseil, au préalable, une liste détaillée des réparations et transformations à être effectuées.

ADOPTE

271/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil ratifie l'engagement de Monsieur Raymond Joyal comme cadet-policier, cet engagement étant effectif à partie du 26 juillet 1962.

ADOPTE

272/62

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une augmentation de \$5.00 par semaine soit accordée à M. Léo Ouellet, enquêteur au Service du Bien-Etre, pour l'usage de son automobile. Cette augmentation est rétroactive au ler juillet 1962.

ADOPTE

Le système d'alarme actuellement en service au poste de police et auquel sont reliés les dispositifs d'alarme des différents commerces et industries de la Cité se montre de plus en plus inadéquat et il y aurait lieu de l'uniformiser.

Il est donc proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie Dominion Electric Protection soit autorisée à faire l'installation
d'un panneau central d'alarme auquel seront reliés les différents
systèmes contre le feu et/ou le vol, dans les établissements commerciaux et industriels de la ville. Cette installation sera aménagée aux conditions suivantes:

- Une charge annuelle maximum de \$45.00 sera chargée par la compagnie au propriétaire de chaque système relié à ce panneau, à titre de frais d'entretien et d'inspection.
- Les propriétaires de ces système particuliers devront cependant assumer tous frais encourus pour la transformation ou l'adaptation de leur système existant au nouveau panneau central à être installé à la station de police.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du directeur de police qui recommande:

274/62 1º Interdiction du stationnement sur la rue Marchand, coté ouest, du coté de l'édifice provincial. - Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que cette interdiction de stationnement soit mise en vigueur.

ADOPTE

275/62

20 Installation de parcomêtres sur la rue Des Forges, coté est, le long de la voie ferrée du C.P.R. entre les rues Brock et Lindsay. - Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Bibeau, que le Directeur soit autorisé à faire procéder à l'installation de ces parcomètres.

ADOPTE

276/62

3º Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur de Police soit autorisé à assister au 54e congrès annuel de l'Association des Chefs de Pompiers du Canada, lequel sera tenu à Sherbrooke du 19 au 23 août prochains.

ADOPTE

La Fabrique Ste Thérèse demande au Conseil d'améliorer l'éclairage autour du terrain de l'église de cette paroisse en vue des célébrations qui marqueront le 25ème anniversaire de fondation de cette paroisse.

277/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que la Southern Canada Power soit autorisée à installer l'éclairage nécessaire à l'illumination adéquate des abords de l'église Ste Thérèse. Le Conseil aimerait cependant obtenir le détail du coût estimé de cette amélioration.

ADOPTE

278/62 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la cie Bell Telephone et/ou Southern Canada Power, soient autorisées à déplacer un poteau situé au coin des rues Scott et Celanese.

ADOPTE

Le Conseil réfère à une résolution adoptée le 28 mai 1962

(188/62) dans laquelle on autorisait les deux compagnies d'utilité publique à déplacer un poteau situé sur le coté sud-est de la rue Celanese, près de la rue St Joseph.

Le Conseil prie le greffier-suppléant d'insister auprès des autorités de la compagnie Southern Canada Power afin d'obtenir le déplacement de ce poteau dans le plus bref délai possible dans le but d'éliminer toute possibilité d'accident à cet endroit.

279/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier,
appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que M. George Haggerty soit
autorisé à installer un service de gazoline pour avions terrestres à l'aéroport municipal. Il est entendu que M. Haggerty fournira gratuitement la pompe et accessoires nécessaires, tandis que
la Cité paiera les frais d'installation.

ADOPTE

Le trottoir de la rue Gosselin aurait apparemment besoin d'une rénovation. Le Conseil prie donc M. Philippe Bernier, président du Comité de la Voirie, de vérifier cette prétention et de présenter son rapport au prochain comité.

La cie J.A.Gosselin avait été priée de cacher sa cour arrière à la vue du public. Le Conseil est informé que la compagnie est en voie de se conformer à cette exigence en plantant une haie décorative qui devrait bientôt être complétée.

Le Conseil prend connaissance d'un jugement rendu par la Régie des services publics dans la cause d'expropriation Cité (vs) Arthur Houle. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter les dépenses de capital, intérêts et frais encourus en rapport avec la cause d'expropriation Cité deDrummondville -vs- Arthur Houle.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$300,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$300,000.00 en attendant l'émission d'obligations sur le règlement No. 572. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$300,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

- 282/62 Première lecture est donnée du règlement No. 589 concernant la construction du premier stage d'un réseau d'égoûts et l'appropriation d'une somme de \$260,000.00
- Première lecture est donnée du règlement No. 593, amendant le règlement de construction No. 527 quant à l'utilisation de blocs de ciment pour la construction de solages.
- 284/62 Première lecture est donnée du règlement No. 592, règlementant l'achat d'un camion-échelle pour le département des incendies.

Monsieur l'échevin Jean Marc Paris s'excuse auprès de ses collègues et quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que M. André Brière, I.P. soit autorisé à préparer pour la Cité les plans préliminaires d'une usine d'épuration d'égoûts, les honoraires perçus par M. Brière pour la préparation de ces plans devant être déductibles à même les montants qui lui seront alloués pour la surveil-lance des travaux lors de l'exécution du projet.

M. l'échevin Luneau s'oppose à ce qu'un paiement quelconque soit consenti à l'ingénieur pour la préparation de ces plans préliminaires avant que les travaux ne soient en cours, car il est fort possible que leur exécution ne se fasse que dans quelques années.

Après discussions, l'échevin Messier propose, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que M. André Brière soit autorisé à préparer les plans préliminaires de l'usine d'épuration à un taux horaire, avec paiement d'une somme maximum de \$10,000.00 en 1963 et d'un maximum de \$10,000.00 en 1964.

L'échevin Luneau maintient sa dissidence.

En compromis, l'échevin Gauthier propose, et il est appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que M. Brière soit rémunéré à raison d'un maximum de \$5,000.00 par année pendant une période de 4 ans commençant en 1963.

Comme MM. Messier et Bernier maintiennent leur position, il est finalement décidé de consulter M. Brière lui-même.

Rejoint par téléphone, M. Brière dit ne pouvoir accepter nil'une ni l'autre des propositions énoncées. La question demeure donc à l'étude.

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'une piscine dans le quartier St Jean Baptiste selon les plans prévus par l'ingénieur André Brière.

285/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Cité honore une des clauses du bail intervenu en 1958 relativement à la location d'une partie de l'usine Roessel à la compagnie Canadian Celanese Limited, et par laquelle clause la Cité a accepté de rembourser à la dite compagnie les frais de réparation au système de chauffage, frais qui ont été assumés par la compagnie au moment de son occupation

et qui se sont élevés à la somme de \$1,800.00. Ce remboursement est cependant sujet à une déduction de 10% par année depuis juillet 1958 à titre de dépréciation.

ADOPTE

286/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Paris et Frères un immeuble situé au no. civique 628 Hériot à Drummondville, (cadastre P. 7) comprenant un terrain de 260' X 300', une usine et dépendances au coût total de \$75,000.00. La Cité est par les présentes autorisée à avancer à l'acquéreur une somme ne dépassant pas \$20,000.00 qui devra servir à des améliorations ou modifications au système de chauffage et de plomberie. Ce montant s'ajoutera au principal et sera remboursé au cours d'une période de 15 ans. L'intérêt sera de 5.5% par année. La Cité consent à une occupation préalable par l'acquéreur à compter du ler octobre 1962. Le contrat de vente sera daté du ler janvier 1963 et au moment de sa signature l'acquéreur versera un accompte équivalent à 10% du montant total de la transaction. plus l'intérêt à 5.5% sur chacune des avances d'argent faites par la Cité pour la rénovation ou la transformation du système de chauffage et de plomberie, tel intérêt étant calculé à compter de la date de chacune des avances jusqu'au jour de la signature de l'acte de vente.

La Cité, en compensation pour l'occupation préalable gratuite des lieux par la compagnie, percevra tous les revenus provenant de la location d'nn ou plusieurs planchers de la bâtisse aux locataires actuels, jusqu'au ler janvier 1963.

Le maire, ou en son absence le pro-maire, et le greffier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte de vente et documents accessoires, et à y effectuer les changements mineurs jugés nécessaires.

ADOPTE

287/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Bernard Messier,

QUE les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à Me. Antoine Biron, C.R. et Monsieur Conrad Guilbault, lesquels ont consenti à céder gratuitement à la Cité des bandes de terrain nécessaires à l'élargissement du pont de la Rivière Noire, à l'extrémité sud de la rue St Pierre, ces parties de terrain étant illustrées au plan préparé par le Ministère des Travaux Publics les ler et 2 novembre 1961 et portant le numéro ARP. 400:

QUE le notaire de la Cité soit par les présentes autorisé à préparer les actes de donation nécessaires;

QUE le maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Cité et à y apporter les changements mineurs jugés nécessaires.

ADOPTE Le Conseil prie l'ingénieur d'obtenir le détail et le coût des améliorations et réparations à être effectuées en rapport avec l'aménagement de bureaux pour la cie Foster Refrigerator présentement locataire de la bâtisse Sylvania, sur la rue Hériot.

- 288/62

 L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement régissant la construction des postes d'attente à être érigés pour
 les conducteurs de voitures-taxi.
- ? 8 9 / 6 2

 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les félicitations du Conseil et de la population soient adressées à M. Frank Mathieu, régisseur des Cadets de Drummondville pour la magnifique exhibition par ce corps de jeunes et le retentissant succès remporté lors du Gala Musical du 12 août 1962.

ADOPTE

290/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la présente assemblée soit ajournée au lundi, 20 août 1962, à 8:00 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

/

Greffier

20 août 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 20 août 1962, cette séance étant un ajournement de celle du 13 août 1962.

seph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 592 - Achat d'un camion-échelle pour le département des incendies.

292/62

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le règlement No. 592 soit adopté.

ADOPTE

Conformément à la loi (Article 593 de la Loi des Cités et Villes), Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 592 au 27 août 1962.

293/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite à l'Honorable Ministre de la Voirie aux fins d'obtenir la propriété d'un triangle de terrain qui appartient au Gouvernement Provincial et qui est situé à l'intersection du Boulevard St Joseph et de la rue St Jean, près de J.A. Laferté Limitée. Cet espace pourrait être converti en terrain de stationnement par la Cité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

27 août 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 août 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean-Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

294/62

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 août 1962.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

295/62

Lecture publique est donnée du règlement No. 592 - Achat d'un camion-échelle pour le département des incendies, conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes. L'avis public concernant cette lecture a été donné le 14 août 1962.

CORRESPONDANCE:

- L'Agent de Relations extérieures du Tour du St Leurent cycliste adresse au Conseil de Drummondville les remerciements de son organisation pour la courtoisie qui a été manifestée aux cyclistes lors de leur récent passage à Drummondville.
- Monsieur Richard Chabot, ex-constable de la Cité de Drummondville, informe les autorités de sa décision de démissionner définitive-ment comme constable après avoir reçu un congé de trois mois de la Cité. Il remercie tous et chacun des bons égards qu'ils ont eu à son endroit au cours de son séjour au département de police.
- La Commission des Ecoles Catholiques de Drummondville fait tenir au Conseil copie d'une lettre du Surintendant de l'Instruction Publique dans laquelle il approuve la vente par la Commission à la Cité d'un terrain destiné à recevoir un aréna. Le Conseil est heureux d'apprendre cette nouvelle et remercie une fois de plus les commissaires de leur générosité.
- La Salle d'accueil Domrémy Inc. demande au Conseil la faveur d'un octroi afin de l'aider dans ses oeuvres. Le Conseil regrette sincèrement que ses prévisions budgétaires ne lui permettent d'accéder à cette demande.
- L'Association des Hommes d'Affaires du bas de la ville insiste de nouveau afin que le Conseil étudie la possibilité d'acquérir deux autres immeubles sur la rue Brock à des fins de stationnement. Cette suggestion est toujours à l'étude et le Conseil espère en arriver à une décision bientôt.

La compagnie Canadian Celanese Limited demande à la Cité d'étudier la possibilité d'étendre ses services d'aqueduc et d'égoût sur la rue Laurier, en direction sud-ouest, ceci afin de lui permettre de donner suite à certaines options qu'elle a consenties sur des terrains situés sur cette rue. Selon les estimés de l'Ingénieur, il en coûterait environ \$7,225.00 pour construire ces extensions de service. Le Conseil croit que ces travaux pourraient avantageusement s'inscrire au programme des travaux d'hiver, et en conséquence, il donne à la compagnie l'assurance que ce travail sera mis en chantier dès le début de cette période.

L'échevin Philippe Bernier donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux s'insérant dans le cadre des 296/62travaux d'hiver subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial. La Compagnie Canadian Oil Limitée, la malheureuse victime d'un incendie spectaculaire qui a détruit récemment un entrepôt et certains de ses réservoirs installés le long des voies du Canadien National à Drummond-ville, demande au Conseil d'être favorisée d'une réduction de sa taxation foncière proportionnelle aux pertes qu'elle a subies. Le Conseil accorde à la compagnie cette faveur et donne instruction au greffier de calculer la proportion de l'évaluation qui sera admise en diminution.

La compagnie A. Fortin Construction Limitée a procédé à certains travaux de réparation à la piscine St Joseph qui, comme on le sait, est la propriété de la Fabrique de la Paroisse St Joseph. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de \$1,958.10. Etant donné que cette piscine a été construite aux frais et est administrée entièrement par la fabrique, le Conseil croit qu'il n'est que juste et logique d'absorber une partie du coût de l'entretien et des réparations.

297/62 En conséquence, il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité accepte de défrayer un montant de \$958.10 à même la facture qui a été présentée par la compagnie Fortin.

ADOPTE

La compagnie Southern Canada Power à qui la Cité a demandé de déplacer deux poteaux sur la rue Celanese, un près de la rue Scott et un près de la rue St Joseph, demande l'approbation préalable des frais occasionnés par ces déplacements. Il s'agit d'un montant de \$82.00

298/62 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte de payer cette somme de \$82.00 pour le déplacement de deux poteaux sur la rue Celanese.

ADOPTE

A la suite d'une lettre reçue de l'Hôpital Michaud Inc. dans 299/62 laquelle on avise la Cité qu'elle n'a pas autorité de percevoir des taxes municipales sur un hôpital régi par la Loi de l'Assurance Hospitalisation du Québec, il est résolu à l'unanimité que l'avocat de la Cité soit chargé de percevoir par les moyens légaux à sa disposition un montant total de \$863.50 qui est actuellement dû par cet hôpital au titre de la taxe foncière. A ce montant devront être ajoutés les intérêts lors du règlement de comptes.

ADOPTE -

800/62 Il est proposé par l'echevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que soient vendues à MM. Germain Lépine et Jules Côté les immeubles portant les numéros civiques 432 et 434 a, b, c et d, rue St Pierre, Drummondville, au prix de \$125.00. Une des conditions de cette vente est que ces bâtiments devront être démolis d'ici le ler novembre 1962 avec début des travaux le ou vers le 15 septembre prochain.

- 801/62 L'échevin Philippe Bernier donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'homologation d'un plan de lotissement d'une partie du territoire de Grantham-Ouest annexée à la Cité, tel plan faisant partie d'un plan directeur d'urbanisme préparé par Monsieur Roger Gagnon, Ing. P.
- 302/62 L'échevin Bernard Messier donne avis de présentation d'un règlement augmentant le fonds industriel de la Cité d'un montant de \$500,000.00
- Ia compagnie Foster Refrigerator Limitée, locataire d'une bâtisse industrielle de la Cité, rue Hériot, a prié le Conseil de lui aménager des bureaux plus convenables dans la partie avant de cette bâtisse. Un estimé de ces travaux en situe le coût à \$1,200.00. D'un autre côté, cette compagnie consentirait à une augmentation de \$15.00 par mois dans le prix de son loyer. A ces conditions, le Conseil accorde son approbation à l'exécution de ces travaux et prie l'ingénieur de procéder sans délai.
- 8 0 4 / 6 2 L'arpenteur-géomêtre Armand St Pierre présente pour l'approbation du Conseil un plan de subdivision et resubdivision d'une partie du lot 140-297 et 140-297-247, du Cadastre Officiel du Canton de Grantham. Ces lots sont la propriété actuelle de la Canadian Celanese Limited. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce nouveau plan de subdivision soit accepté sujet à une modification mineure qui sera expliquée à Monsieur St Fierre par notre ingénieur municipal.

ADOPTE

305/62 Deuxième lecture est donnée du règlement No. 593 lequel amende le règlement de construction No. 527 en ce qui concerne l'utilisation des blocs de ciment pour certaines constructions.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 539 lequel prévoit la construction de la première phase d'un réseau d'égoûts au coût de \$270,000.00.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement No. 589 soit adopté.

ADOPTE

Conformément à la Loi, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 589 au 10 septembre 1962.

307/62
ATTENDU que la Cité de Drummondville désire exécuter des travaux de canalisation d'égoûts et d'aqueduc dans les quartiers St Jean Baptiste et St Pierre, travaux autorisés par les règlements 588 et 589 de la Cité de Drummondville;

ATTENDU que le règlement No. 588 est déjà adopté et que la Cité attend l'approbation des autorités compétentes pour procéder à l'exécution de ces travaux;

ATTENDU que tout délai injustifié est un retard dans l'expansion des quartiers mentionnés;

ATTENDU que la Régie d'épuration des Eaux de la Province, se prévalant des droits qui lui sont conférés par la loi de l'Hygiène Publique de Québec, acceptera l'exécution des travaux ci-haut mentionnés à condition que la Cité fasse préparer des plans d'ensemble préliminaires en vue de la canalisation des eaux usées de son territoire ainsi que des plans préliminaires d'usine d'épuration secondaire en vue d'arriver à l'épuration de toutes les eaux vannes de cette municipalité et des autres municipalités riveraines;

ATTENDU que l'Ingénieur municipal actuel, M. André Brière, au service de la Cité depuis 1955, possède l'expérience nécessaire pour faire ces plans; qu'il ouvrira un bureau d'Ingénieur Conseil le ler octobre 1962 au numéro 252 de la rue Lindsay dans la Cité de Drummondville; il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que les services de M. André Brière soient retenus pour la préparation de ces plans préliminaires conformément aux exigences de la Régie d'épuration tel que mentionné dans leur lettre du 25 juillet 1962. La préparation de ces plans devra débuter au plus tard le ler octobre 1962 et être terminée le ler janvier 1964. Les honoraires, pour la préparation de ces plans, basés sur la méthode "Taux horaires" décrétés par la Corporation des Ingénieurs Professionnels, seront payables seulement lorsque les dits plans auront dûment été acceptés par la Régie d'épuration des Eaux de la Province de Québec.

Le montant versé par la Cité de Drummondville pour la préparation de ces plans sera déductible des honoraires à percevoir lors de la réalisation des plans d'exécution des ces ouvrages.

Quant à la surveillance des travaux mentionnés au premier paragraphe les honoraires seront basés sur la méthode "à pourcentage" décrétée par la Corporation des Ingénieurs Professionnels et seront payables sur présentation des estimations progressives périodiques du Contracteur.

En amendement, l'échevin Raymond Luneau propose, et il est appuyé par l'échevin Jean-Marc Paris, que la Cité retienne immédiatement les services réguliers d'un ingénieur professionnel qui sera chargé de la préparation de tous les plans requis pour la Cité, y compris ceux d'un égoût collecteur et d'une usine d'épuration d'égoûts dont il est présentement question.

Appelés à se prononcer pour ou contre l'une ou l'autre de ces résolutions, les membres du Conseil émettent individuellement l'opinion suivante:

POUR LA RESOLUTION PRINCIPALE: MM. les échevins Bernard Messier, Joseph Bibeau, Hervé Cloutier et Philippe Bernier.

POUR L'AMENDEMENT:

MM. les échevins Raymond Luneau, Jean Marc Paris et Armand Gauthier.

L'échevin André Cloutier s'abstient de voter.

A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire déclare donc la proposition principale, soit celle mis de l'avant par l'échevin Bernard Messier, adoptée à toutes fins légales et pratiques.

L'échevin Raymond Luneau déclare publiquement qu'il tient à ce qu'il soit relaté au procès-verbal de la présente assemblée qu'il ne sera pas responsable des sommes d'argent que la Cité sera appelée à verser pour la préparation de ces plans.

308/62 Comme l'heure règlementaire prévue à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'est écoulée sans qu'aucun électeur-propriétaire ayant droit de voter sur le règlement No. 592 n'ait demandé le vote sur ce règlement, Son Honneur le Maire le déclare donc adopté à toutes fins que de droit.

Le Conseil apprécierait si la compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacific voulait bien enlever la voie ferrée d'évitement qui desservait la compagnie Drummond Coal & Lumber.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

10 septembre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 septembre 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 août 1962.

L'échevin Raymond Luneau propose, sur appui de l'échevin Jean Marc Paris, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté à l'exclusion de la résolution 307/62 qui se rapportait à l'engagement de l'ingénieur André Brière pour la préparation des plans préliminaires d'un réseau d'égoûts le long de la Rivière Noire, ces plans étant exigés par la Régie d'Epuration des Eaux de la Province.

308/62
A la suite de cette proposition il s'en suit une échange d'opinions entre les membres du Conseil et finalement l'échevin Philippe Bernier présente une contre-proposition qui est appuyé par l'échevin Joseph Bibeau à l'effet d'adopter le procès-verbal de la dite assemblée dans son intégrité. Comme il y a conflit, le maire demande le vote qui donne les résultats suivants:

POUR LA PROPOSITION PRINCIPALE: Messieurs les échevins, Raymond Luneau, Jean Marc Paris et Armand Gauthier.

POUR LA CONTRE - PROPOSITION: Messieurs les échevins, Philippe Bernier, Joseph Bibeau, Bernard Messier et Hervé Cloutier.

Le procès-verbal de l'assemblée du 27 août 1962 est donc adopté dans sa rédaction originale qui inclut la résolution relative à l'engagement de l'ingénieur Brière.

L'échevin Raymond Luneau continue son argumentation en suggérant qu'un référendum soit soumis à la population afin qu'elle se prononce sur le sujet. Quelques contribuables présents à l'assemblée opinent dans le même sens. A ce moment, l'ingénieur André Brière, qui lui aussi assiste à titre de spectateur intéressé, prend la parole et en quelques phrases bien à point prie le Conseil d'accepter immédiatement sa démission comme ingénieur municipal. Du même geste il refuse aussi d'accepter le contrat que lui offre la Cité pour la préparation des plans préliminaires d'un réseau d'égouts destiné à l'épuration des eaux vannes de la Rivière Noire. Il explique que sa conscience professionnelle se refuse à accepter un mandat d'un conseil qui ne peut faire l'unanimité sur la question de son engagement à titre d'ingénieur-conseil.

Son Honneur le Maire s'est dit attristé de la tourneure des évènements en cette affaire et regrette que la Cité perde dans des circonstances aussi particulières les services d'un fonctionnaire municipal dont la science, les capacités, le dévouement et l'habilité professionnelle ont bénéficié au Conseil et à la population de Drummondville depuis plus de sept ans. La Cité n'aura maintenant d'autre alternative que d'engager un nouvel ingénieur à qui sera confié la préparation de ses plans et devis prépliminaires qu'exige la Régie d'Epuration des Eaux.

Conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne lecture du règlement numéro 589 qui autorise la Cité à procéder à la construction du premier stage d'un réseau d'égoûts le long de la Rivière Noire au coût total de \$270,000.00.

310/62

312/62 Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues de contracteurs locaux pour la construction d'un agrandissement à l'Usine Paul's Fantasy Sportswear. Ces soumissions se lisent comme suit:

> JULES AUG. LEMIRE \$ 33,900.00 URBAIN HOULE \$ 31,995.00 CONSTRUCTION DRUMMOND INC. \$ 31,100,00 J. A. MICHAUD \$ 30,500.00 A. FORTIN CONSTRUCTION LITEE \$ 29,025.00

Monsieur Paul Henri Houle, Président de la Compagnie Paul's Fantasy Sportswear, demande au conseil un délai de quelques jours afin qu'il puisse prendre connaissance des détails de ces soumissions. Le Conseil lui accorde volontiers ce délai.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 août 1962. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$202,475.21. Il est proposé 813/62 par l'échevin Hervé Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 10 septembre 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Une délégation de camionneurs, ayant à sa tête M. Claude Mélançon, se présente devant le Conseil afin de protester contre la sévérité des autorités provinciales qui, à leur sens, appliquent un peu trop rigidement la loi qui oblige les camionneurs à couvrir la boite de leur camion d'une toile. Son Honneur le Maire explique que le Législateur a voulu par cette mesure éviter tout déversement de déchets ou autres choses sur les routes de la Province afin de les conserver en état de propreté assez convenable. Il croit cependant que cette loi devrait être appliquée en tenant compte des circonstances qui entourent chaque cas particulier. Ainsi seront poursuivis et mis à l'amende ceux parmi les camionneurs qui, en raison d'un chargement trop élevé, répandront sur la chaussée du gravier ou toute autre matière transportée.

CORRESPONDANCE:

Une lettre de la Régie d'Epuration des Eaux par laquelle on accuse réception d'une résolution adoptée par le Conseil le Sconderr 13 août 1962. Cette résplution qui est conforme aux exigences de la Régie comporte des instructions à l'ingénieur de la Cité de commencer immédiatement la préparation des plans préliminaires d'un réseau d'égoûts. La Régie prendra connaissance de cette résolution et des faits qui s'y rapportent à une séance prochaine.

814/62

815/62

L'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports dans le Cabinet Féderal, informe le Conseil du fait que son Ministère est présentement à étudier la possibilité de faire construire à l'Aéroport Municipal de Drummondville une piste de gravier de 4000' x 100' de largeur. Le Conseil est enchanté de cette bonne nouvelle et il en remercie sincèrement le Ministre.

- A la suite de nombreuses plaintes de citoyens qui voisinent 3 16/62 la Crèmerie Grégoire et l'Hôpital Ste. Croix et qui sont incommodés par la fumée de l'un et les matières volatiles de l'autre, le conseil s'est adressé à son Aviseur Légal, Me. Gaston Ringuet, afin d'obtenir des directives qui lui permettent de mettre un frein légal à ces nuisances. Me. Ringuet a suggéré que le règlement déjà existant No. 548 soit amendé afin d'y ajouter certaines définitions qui donnent à la Cité le droit de poursuivre tout contravenant. En conséquence, il est donné avis de motion par l'échevin Hervé Cloutier d'un règlement qui aura pour but d'amender le règlement no. 548 en ce qui concerne l'émission de fumée et autres matières volatiles par des industries ou autres entreprises utilisant des bouilloires.
- La Fabrique St. Joseph, par l'intermédiaire de son Procureur Me. 317/62 Paul Rousseau, C.R., informe le conseil qu'elle appellera la Cité de Drummondville en garantie afin de la tenir responsable de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle à la suite de la mort par noyade de la jeune Linda Léveillée à la piscine St. Joseph le 4 août 1962. Le Conseil prie le greffier de bien vouloir transmettre cette mise en demeure à l'avocat de la Cité. En second lieu la même Fabrique suggère à la Cité une entente par laquelle les constructions et bâtisses situées dans le parc St. Joseph seraient vendues à la Cité a un prix équivalent aux déboursés actuellement faits par la Fabrique. En second lieu la Fabrique louerait à la Cité pour un terme de vingt-cinq ans le terrain de jeux ainsi que la piscine existants au Parc St. Joseph. Le Conseil remercie la Fabrique de sa suggestion et renvoie le tout au prochain comité pour une étude plus approfondie.
- Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin 3 1 8 / 6 2 Jean Marc Paris, que la Compagnie de Téléphone Bell soit priée de déplacer un poteau à l'angle des rues Scott et Celanese.

ADOPTE

L'échevin R. Luneau fait part à ses collèques d'une demande qu' il a reçue de M. Roméo Belleville relativement au pavage d'une bande de terrain sur la propriété du Chemin de Fer Canadian Pacific qui lui permettrait de desservir les nombreaux logements qui sont situés en bordure de ce terrain. Le Conseil admet l'utilité d'un tel pavage et assure M. Belleville que des contacts seront entrepris incessamment avec les autorités de la Compagnie Ferroviaire afin d'obtenir la permission d'effectuer ce travail. En même temps des estimés seront obtenus de l'ingénieur municipal quant au coût probable de ces travaux.

L'échevin Armand Gauthier propose et il est appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une communication soit établie immédiatement avec le surintendant régional du Chemin de Fer Canadien Pacific, Monsieur G. Sayer afin de 820/62 lui demander d'interrompre certains travaux que cette compagnie effectuent présentement au centre du Boulevard St. Joseph, à la hauteur de la rue St. Damasse, travaux destinés à recevoir des lumières de signalisation qui desserviront la traverse à niveau existant à cet endroit.

- 821/62 L'échevin Philippe Bernier donne avis de présentation d'un règlement ayant pour but de changer le nom de la rue St. Gérard en celui de Leclerc, ceci afin d'éviter toute ambiguité pour les usagers de cette petite rue qui, en somme, n'est que la continuation de la rue Leclerc.
 - L'échevin Philippe Bernier donne un autre avis de présenta-3 2 2 Afor d'un règlement amendant le règlement de circulation relativement à la conversion des rues Lowring et St. Georges en artères à sens unique, entre les rues Hériot et Hébert.
 - Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer trois nouvelles lumières de rues à l'extrémité sud-ouest de la rue Chassé ainsi qu'un éclairage adéquat sur le nouveau terrain de stationnement de la rue Brock, près de la rue Cockburn.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier que la Cité accepte de M. Edgar Larocque la cession des lots 172-97 et 172-98 du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations, tels lots devant servir à l'usage exclusif d'une rue. Que le maire ou en son absence le pro-maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer l'acte à intervenir en cette affaire.

ADOPTE

3 2 5 / 62 Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité, à titre d'intervenante, consente à la création d'une servitude sur le lot no. 162b-329, site actuel de l'Usine Paul's Fantasy Sportswear Limitée, pour permettre à la dite compagnie de poser et de maintenir un poteau à cet endroit. Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer l'acte de servitude au nom de la Cité.

ADOPTE

A l'occasion de l'annexion de Ville St. Joseph, la Cité de Drummondville a hérité d'un terrain et bâtisse sur la rue Villeneuve, près de la rue Notre-Dame. Le Conseil est maintenant d'opinion qu'il serait utile de faire démolir cette bâtisse afin que le terrain puisse être offert en vente. Le Greffier est donc chargé d'obtenir des soumissions pour la vente et la démollition de cette bâtisse.

ADOPTE

Il est proposé par l'échévin Bernard Messier, appuyé par échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$210,000; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$210,000.00 en attendant l'émission d'obligations sur le règlement No. 561. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits

SIL

emprunts n'excède jamais la somme de \$210,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

A la suite de pourparlers avec le Conseil de la Cité, la Fabrique St. Frédéric a consenti de vendre une lisière de 12' de large par 132' de long à l'extrémité est du parc St. Frédéric. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité se porte acquéreur de cette lisière de terrain prise à même le Parc St. Fréderic et qu'elle verse à la Fabrique St. Frédéric le montant demandé de \$3,000.00. Le Maire ou en son absence le pro-maire et le greffier de la Cité sont par la présente autorisés à signer cet acte et documents relatifs à cette transaction.

ADOPTE

Le Conseil avait déjà entamé des pourparlers avec M. Albert
Madore relativement à l'achat d'une partie de terrain à l'angle des rues
Hériot et DuPont dans le but d'arrondir le coin nord de cette intersection. M. Madore avait accepté de vendre le terrain requis pour une somme
de \$2,500.00. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par
l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité se porte acquéreur d'un espace de
terrain mesurant 367 pieds carrés de M. Albert Madore au prix convenu de
\$2,500.00. Cette parcelle de terrain est situés à l'angle Nord des rues
Hériot et DuPont. Le Maire ou en son absence le pro-maire et le Greffier
sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tout
acte et document relatifs à cette transaction.

ADOPTE

3 3 0 / 62

Comme l'heure règlementaire prévue à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes est expirée sans qu'aucun propriétaire électeur apte à demander le referendum sur le règlement No. 589 n'ait manifesté son intention de le faire, Son Honneur le Maire déclare donc que ce règlement No. 589 soit adopté à toutes fins que de droit.

- Sur demande du Directeur de Police le Conseil donne ins-831/62 truction au greffier de demander des soumissions publiques pour la fourniture de manteaux courts d'automne à l'usage des policiers.
- Première lecture est donnée du règlement No. 594 lequel amende le règlement numéro 559 (Création d'un Fonds Industriel) en prévoyant une augmentation de \$500,000.00.
- Première lecture est donnée du règlement No. 595 lequel homologue des plans directeurs d'urbanisme et de lotissement dans la nouvelle partie de Grantham-Ouest récemment annexée à la Cité.

334/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le système d'alarme Larocque soit autorisé à installer ses facilités au poste de police.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

24 septembre 1962.

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 septembre 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

835/62 beau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Bernard Messier, sous la présidence du maire-suppléant, l'échevin Jean Marc Paris.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 1962.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

On procède dès le début à l'ouverture de certaines soumissions reçues pour l'achat d'un hangar que la Cité possède rue Villeneuve près de l'intersection de la rue Notre-Dame. Il est convenu d'avance que cette bâtisse est vendue à la condition qu'elle soit démolie dans un délai raisonnable. Voici donc le détail des différentes soumissions reçues:

	M. Laurent Blanchette, 1170 St. Rodolphe,	\$210.00
336/62	M. Jean Paul Boudreau, 814 rue Savard,	\$210.00
	M. Eddy Boisvert, 67, 7e Avenue,	\$100.00
	M. Pierre Théroux, 36, rue St. Lucien,	\$ 28.00
	M. Antoine Robillard, 49 rue Bellevue,	\$ 25.00

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de M. Jean Paul Boudreau soit retenue au prix de \$210.00. Le délai accordé pour la demolition de cette bâtisse est fixé au ler décembre 1962.

ADOPTE

A la suite des travaux de construction d'un bassin de ré= serve à l'usine de filtration il est devenu nécessaire d'effectuer certaines réparations à la clôture qui longe le mur du St. François. La 337/62 réfection de cette clôture exige l'achat de tuyaux, de coudes, de tés, croix et collets. Voici les différents prix soumis par des marchands locaux pour la fourniture de ce matériel:

ANTOINE BLANCHARD	, 70; 11e Avenue	\$1,085.00
OLIVIER CARIGNAN,	169, 18e Avenue	900.00
R. GENEREUX,	111, rue St. Louis	856.00
ROMEO BELLEVILLE,	327, rue Lindsay	853.00
A. & R. BOLDUC, 58	Rl, rue Hériot	832,89
CONRAD JOYAL, 4	71, rue Brock	800.00
ROLAND BOLDUC, 68	52, Boulevard Mercure	770.00

Le Conseil désire prendre quelque temps pour étudier ces soumissions et en conséquence il renvoie son choix à la prochaine séance..

La pompe d'urgence utilisée depuis un grand nombre d'années à l'usine de filtration a besoin d'être remplacée en raison de sa vétusté. Il s'agit d'une pompe à gazoline d'une force d'environ 250 C.V. 6 cylindres, etc. Trois compagnies ont présenté chacune une soumission qui se détaille comme suit:

> RUSSEL-HIPWELL ENGINES LTD., Montreal -\$6,822.00

MUSSENS CANADA LIMITED. Montreal -Moteur de marque General Motors, modèle7084-7200 \$8.594.10 net. modèle 7084-7202 \$8,404.20 net.

HEWITT EQUIPMENT LIMITED, Québec,

modèle Carterpillar D333 TA Série A \$6,895.00

838/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité achète de la Compagnie Hewitt Equipment Limited, 1125 de la Canardière, Québec, un engin diesel de marque

Carterpillar, modèle D 333 TA, Série A, avec spécifications telles que détaillées à la soumission de cette Compagnie, au prix de \$6,895.00, transport à Drummondville et installation comprise.

ADOPTE

339/62 Lecture est donnée de quelques comptes dûs par la Cité et dont le paiement est requis. Ils s'élèvent à la somme totale de \$3,812.43. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

- L'Ingénieur municipal, M. André Brière, fait tenir au Conseil 340/62 sa démission écrite effective le ler octobre 1962. Les membres du Conseil ne peuvent qu'accepter cette démission tout en regrettant la perte d'un employé supérieur qui depuis plus de sept ans a consacré ses nombreuses connaissances et toutes ses énergies au bénéfice de la Cité. Le Conseil souhaite au démissionnaire d'obtenir dans la poursuite de sa carrière tout le succès qu'il mérite.
- La Compagnie Pacific Canadien, a qui le Conseil a demandé il y a quelque temps de déplacer les rails qui conduisent aux anciennes soutes à chargon de Drummond Coal & Lumber, informe le Conseil de son intention d'enlever ses rails éventuellement après qu'une décision aura été prise quant à l'ouverture de la rue Des Ecoles, en direction des terrains de cette Compagnie.
- La Régie des Alcools du Québec avise la Cité de Drummondville de l'audition de la demande de M. Alfred Picard, 632 rue Mélançon, cédulée pour le 10 octobre 1962. Le Conseil profite de l'occasion pour renouveler son objection définitive à cette demande et il prie le Greffier de bien vouloir informer la Régie de ses sentiments.

L'échevin Armand Gauthier se fait l'interprète du Conseil et remercie M. Ulric Tétreau, Gérant local de la Compagnie Canadien Pacific del'aimable coopération qu'il a accordée à la Cité lors de l'installation récente de signaux de signalisation ferrovière sur le Boulevard St. Joseph.

Afin de finaliser une étude de soumissions dont le Conseil avait pris connaissance à la séance du 10 septembre relativement à la construction d'une addition à l'Usine Paul's Fantasy Sportswear Limited, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat de construction de cet agrandissement soit confié à la Firme À. Fortin Construction Limitée, de Drummondville, au coût de \$29,025.00; que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier de la Cité, soient autorisés à signer le contrat d'entreprise à intervenir en cette affaire.

344/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les Compagnies de Chemin de Fer Canadien National et Canadien Facific soient priées d'étendre leur service de messageries et de fret à la partie de Grantham-Ouest qui a été annexée à la Cité de Drummondville 1961.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, pour le choix judicieux des lumières de signalisation qu'il a fait installer sur le Boulevard St. Joseph.

ADOPTE

- Le Notaire Paul-H. Moisan, à qui la Cité a confié la préparation du contrat à intervenir entre la Commission Scolaire et la Cité
 en rapport avec la donation d'un emplacement de terrain sur le campus
 scolaire de la rue Ringuet en vue dela construction d'un aréna, suggère
 au Conseil de faire arpenter et borner ce terrain ce qui lui permetbra
 de le décrire avec plus de précision dans son acte. Comme il a été proposé, il y a quelques jours, d'envisager la possibilité de localiser cet
 aréna dans un autre endroit et que des pourparlers entre les différentes
 associations et corps publics locaux peuvent être entamés à ce sujet, le
 Conseil croit sage de garder ce projet en suspens en ce moment, quite à
 lui donner une forme définitive après que la réunion proposée aura eu
 lieu. Selon l'échevin Raymond Luneau, qui a causé de la chose avec le
 Ministre de la Voirie, il est possible que cette rencontre soit suggérée
 pour le samedi 6 octobre.
 - Grâce aux subventions fédérales à venir, le Conseil pourra 347/62 ontinuer le développement progressif de l'aéroport municipal. Ce développement, qui suit de très près le programme tracé par les ingénieurs du Ministère Fédéral des Transports, comprend pour cette année encore le déboisement d'un secteur d'environ 300 pieds de large par 3000 pieds de long. L'an dernier ce travail de déboisement à été fait durant la période d'hiver et a bénéficié d'une participation financière des Gouvernements Fédéral et Provincial dans une proportion de 90%. Comme le projet est avantageux à tous points de vue, le Conseil a décidé d'en accomplir une autre tranche cette année et il est en conséquence proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité confie à M. Maurice Lacharité, un nouveau contrat pour le déboisement d'une partie de l'aéroport, comportant une superficie approximative de 300 pieds de largeur par 3000 pieds de longueur, au coût de \$340.00 l'âcre carré. Il est entendu que l'accomplissement de ce travail devra suivre très rigidement les exigences de la loi d'encouragement aux travaux d'hiver.

348/62

L'échevin Armand Gauthier présente à ses collègues un plan détaillé prévoyant l'amélioration de l'éclairage dans différentes rues de la Cité. La mise en opération de ces différentes améliorations comportera une dépense annuelle additionnelle de \$3,759.00°. Ces améliorations sont consignées en détail au procès-verbal original de la présente assemblée. Après étude par les membres du Conseil, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les améliorations dans l'éclairage de rues proposées par le Président du Comité de l'électricité soient acceptées et mises en opération au ler janvier 1963. La dépense additionnelle occasionnée par cette amélioration devra être prévue au budget de l'année 1963.

ADOPTE

Ia Société St. Jean Baptiste du diocèse de Nicolet invite le 60 de la souscrire un octroi à l'occasion de sa campagne annuelle du Prêt d'Honneur aux Etudiants. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin andré Cloutier, que la Cité souscrive à cette oeuvre qui rend tant de services à nos étudiants locaux un montant de \$50.00.

ADOPTE

Le Notaire Paul-H. Moisan demande au Conseil d'accepter comme rue ouverte et carossable la continuation de la rue Birtz entre la rue Cormier et Guibault. Partie de rue qui est subdivisée sous le numéro 162b-335. Le Conseil a étudié la division du terrain indiquant le tracé de la future rue et a constaté qu'elle était indiquée à la largeur règlementaire de 66 pieds et qu'elle cadrait bien dans le plan de développement de la municipalité. De plus cette rue est carrossable. En conséquence, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville accepte comme rue cette partie du lot 162b-335, entre les rues Cormier et Guilbault; que le Maire et le Greffier, soient autorisés à signer tous contrats ou documents à intervenir en rapport avec l'acceptation de ladite rue Birtz.

ADOPTE

351/62 Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond LUneau, que la résolution adoptée par le Conseil le 13 août 1962 (265/62) en rapport avec l'achat d'une propriété appartenant à Messieurs Ernest et Emile Verville, située sur la rue St. Pierre, soit amendée afin que les dimensions du terrain se lisent 66 pieds par 132 pieds au lieu de 60 pieds par 120 pieds telles qu'elles y apparaissent à la résolution précédente; que les termes de paiements se lisent: \$6,500.00 le ler février 1963 et \$6,500.00 le ler février 1964 avec intérêt à 6% par année au lieu des termes qui sont mentionnés à la résolution 265/62.

ADOPTE

352/62 Le Conseil prend connaissance et étudie un rapport d'examen de titre préparé par le Notaire de la Cité en rapport avec l'achat par le Conseil de l'immeuble appartenant à Messieurs Ernest et Emile Verville, sur la rue St. Pierre. Le Notaire mentionne certaines irrégularités mineures qui ne peuvent entacher la légalité de la transaction et le Conseil se

déclare consentant à passer outre et à procéder à la signature de l'acte. En conséquence il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, et résolu unanimement que le rapport d'examen de titre préparé par les soins du Notaire de la Cité en rapport avec l'achat de la propriété Verville, rue St. Pierre, soit accepté et que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Gréffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité tout acte et document relatifs à cet achat et a y apporter le cas échéant toutes modifications d'importance secondaire jugées nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un second rapport d'examen de titre préparé par le Notaire de la Cité relativement à l'acquisition par le Conseil d'un immeuble possédé actuellement par M. Paul Bédard, Pharmacien de la rue St. Pierre. Comme le tout est bien en ordre, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, et résolu unanimement que le Conseil accepte les conclusions dudit rapport et consente à l'exécution de l'acte de vente à intervenir pour l'acquisition de M. Paul Bédard d'un immeuble portant le numéro de cadastre P. 160a, du cadastre officiel du Canton de Grantham; que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Grdffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité tout acte et document relatifs à cet achat et à y apporter le cas échéant toutes modifications d'importance secondaire jugées nécessaires.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 597 lequel amende le règlement no. 548, fumée, bruit, etc.

Première lecture est donnée du règlement No. 598 lequel amende le règlement de taxis quant aux postes d'attente.

Première lecture est donnée du règlement No. 600 lequel change le nom de la rue St. Gérard en celui de Leclerc.

- Deuxième lecture est donnée du règlement No. 594 lequel amende le règlement No. 559 et augmente le fonds industriel déjà existant d'une somme additionnelle de \$500,000.00. Conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et de l'article 2 Chapitre 219a, S.R.Q. 1941, le Maire suppléant fixe la lecture publique de ce règlement numéro 594 au 9 octobre 1962.
- Deuxième lecture est donnée du règlement No. 595 qui homologue 855/62 tous plans de zonage, lotissement et d'urbanisme s'appliquant au territoire de Grantham-Ouest annexé à la Cité en 1961. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que ce règlement No. 595 soit adopté.

		Inst'n Nombre	A ctuelle Coût	Inst'n Pr	Coût	Coût Add'l	Remarques — Consoles
Cockburn	Lindsay & St. Joseph	1-300W 10-200W	\$20.00	11-400W	\$55.00	\$35.00	7-Consoles 450 hautes 4-Consoles 61 (Under Brace)
Marchand	Lindsay à St. Joseph	3-500W 10-300W	35.50	13-400W	65.00	29.50	18-Consoles 450 hautes (Remplacer 5-6' existantes)
St. Edouard	Lindsay à St. Joseph	1-500W 10-200W	21.00	12-400W	60,00	39,00	12-Consoles 450 hautes
Brock	Marchand & Des Forges	2-500W 11-200W	26.25	13-400W	65,00	38.75	13-Consoles 45° hautes
Blvd. Mercure	Raimbault à Limite	21-500W	73.50	21-400W	105.00	31,50	22-Cons. 450(Remplacer 1-6')
Raimbault	Blvd. Mercure à Celanese	3-200W	5.25	4-400W	20,00	14.75	4-Consoles 45° hautes
Celanese	Bl. Mercure à Brouillard	1-300W 4-200W	9.50	5-400W	25.00	15.50	5-Consoles 450 hautes
St. Damase St. Damien	12e Ave. à 17e Ave.	9=300W 8=200W	36.50	17-400H	85.00	48,50	17-Consoles 6' (Commander 12 seulement)
Notre-Dame	St. Adolphe à St. Jean	10-200W	17.50	11-300W 2-400W	37,50	20,00	2-Consoles 45° hautes
Notre-Dame	St. Jean & Bruno	1-300W 15-200W	28.75	17-400W	85.00	56.25	20-Consoles 45° hautes (Remplacer 3-6')
		27-500W 22-300W 71-200W	273.75	11-300W L15-400W	602.50	328.75	

Budget 12 mois - \$3945.00



ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

9 In Pars

Le 9 octobre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 9 octobre 1962; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, sous la présidence du maire-suppléant, l'échevin Jean Marc Paris.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 1962.

356/62 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE.

Afin de se conformer aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement 594 lequel amende le règlement 559 dans le but d'augmenter le fonds industriel d'une somme additionnelle de \$500,000.00

Le Conseil prend connaissance de certaines soumissions reçues de marchands locaux pour la fourniture de trente-cinq (35) paires de chaussures, claques et pardessus. Ces Soumissions se lisent comme suit:

	Chaussures	Claques	Pardessus
Georges Grenier	\$ 20.95	\$ 2.69	\$ 7.59
Trans-Canada Shoe Ltd	20.56	2.89	5.39
Hugues Savoie	19.95	2.69	7,49

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par

l'échevin André Cloutier, que M. Hugues Savoie soit chargé de fournir à la Cité 35 paires de chaussures, Marque Doctor Antiseptic au prix de \$19.95 l'unité; que M. Georges Grenier soit prié de fournir à la Cité 35 paires de claques heutes, première qualité au prix de \$2.35 l'unité; que Compagnie Trans-Canada Shoe Limitée de Drummondville soit priée de fournir à la Cité 35 paires de couvre-chaussures en caoutchouc doublés avec fermeture éclair au prix net de \$5.39. Il est entendu que tous ces produits sont de fabrication canadienne et de qualité supérieure.

ADOPTE

Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, retenu au souper mensuel de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, entre et prend son fauteuil.

Continuant l'étude de soumissions reçues, le Conseil passe maintenant à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de 23 manteaux d'hiver courts pour policiers. Les soumissions suivantes sont ouvertes:

Michel	Yancovitch	\$ 49.50
Joseph	Prince	\$ 46.50
Sylvio	Bélisle	\$ 44.50

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que M. Sylvio Bélisle soit prié de fournir à la Cité 23 manteaux d'hiver courts au prix unitaire de \$44.50. Ces manteaux devront être confectionnés d'un tissu de marque Melton, no. 6210.

ADOPTE.

On passe ensuite à l'étude de soumissions reçues pour la fourniture de gazoline, huite diesel et huile à chauffage. Ces soumis= sions se lisent comme suit:

	GAZOLINE	DIESEL	HUILE
Antoine Faucher	-	-	.15
Imperial Oil Ltd	.417	.394	.185
Guy Fournier	.40	.389	.16
Huiles Blanchette Gaz	.385	.385	.145
Robert Leclair	.355	-	.14
British Americal Oil	Co417	.387	.16
Irving Oil Inc.	.343	.338	.14
Texaco Canada Ltd	.352	.381	.155
R. Beaulieu - Fina	.3545	.334	.137

Toutes taxes incluses.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la fourniture de l'huile à chauffage et l'huile diesel pour les prochains douze mois soit confié à M. R. Beaulieu, qui vend les produits Fina. L'huile à chauffage sera payé \$0.137; l'huile diesel, type l, sera payé \$0.334. Toutes taxes incluses et livraison dans les réservoirs des Hôtels de Ville No. 1 et 2 ainsi qu'à ceux du Garage Municipal. La Compagnie Irving Oil Inc., de Drummondville sera chargée de fournir la gazoline requise pour les prochains douze mois., au prix de 0.343. Il s'agit de gazoline rouge de première qualité livrée à nos réservoirs du Garage Muni-

ADOPTE.

Pour terminer le Conseil prend connaissance de deux soumissions reçues pour la fourniture de sel utilisé pour le sablage des rues et trottoirs durant l'hiver. Ces soumissions sont comme suit:

Sifto Salt Limitée

\$12.00 la tonne

Canadian Salt Co. Ltd

\$12.00 la tonne.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris que le contrat pour la fourniture d'environ 500 tonnes de sel à être utilisé au cours de l'hiver 1962-63, soit confié à la compagnie Sifto Salt Limitée au prix de \$12.00 la tonne, f. a. b. l'entrepôt de la compagnie à Montréal.

ADOPTE.

Le Conseil avait demandé aux garagistes locaux une soumission pour deux (2) véhicules Station Wagon pour le département de police. Quatre garagistes ont présenté des soumissions qui nécessiteront une étude particulière de la part du Comité de Police. C'est donc dire que le choix du soumissionnaire sera fait par le Conseil à la prochaine séance.

> Lecture est donné des comptes dûs par la Cité au 30 septembre 1962. Ces Comptes se totalisent à la somme de \$136, 135.26.

363/62
Il est proposé par l'échevin Raymond LUneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ses comptes.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

LIGHT

cipal.

Les photographes professionnels de la Province demande à Son Honneur le Maire de décréter la semaine du 7 au 13 octobre 1962 "Semaine de la Photographie professionnelle." Le Maire se rend à cette demande avec plaisir et invite toute la population à noter l'importance de plus en plus grande et les services signalés que rend la photographie dans la vie moderne.

Le Ministère des Travaux Publics de la Province avise la Cité qu'elle discontinuera le bail de la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville le ler novembre prochain.

- Les arpenteurs-géomètres, Lemaire & Lemaire, rapportent au Conseil certaines difficultés survenues en rapport avec l'émission d'un permis de construction et la localisation erronée d'une maison sur le lot 140-297-39. Il semblerait que l'inspecteur des bâtiments n'aurait pas fourni au contracteur des données assez précises quant à l'alignement exigé par le règlement de construction. Cette lacune entrainerait pour M. J. L. Kendry, le propriétaire en question, de graves difficultés pour l'obtention de son prêt hypothécaire. En effet la Société Centrale d'Hypothèques exige que la bâtisse soit conforme aux règlements de construction de la Municipalité. En l'occurence la maison n'est qu'à 17.6 pieds de la ligne de rue au lieu de 20 pieds, comme l'exige le règlement. Le Conseil regrette les désagréments causés à M. Kendry et afin de réparer cette faute involontaire, il est donné avis de motion par l'échevin André Cloutier d'un règlement qui établira l'alignement sur cette petite rue à 15 pieds, au lieu de 20 pieds.
- La Caisse Populaire St Frédéric qui est à se bâtir un magnifique édifice sur la rue Girouard aimerait que cette rue porte à l'avenir le nom de Place Girouard. Le Conseil n'a aucune objection à redorer cette rue et il fera ce changement sans délai.

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçue par la Cité à la date du 9 octobre 1962.

366/62 l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE.

M. André Paré, Chimiste, chargé de la surveillance des opérations de l'usine de filtration, fait tenir au Conseil un rapport intérimaire sur la consommation de l'eau au cours des mois de juin, juillet et août. Selon ce rapport il appert que la consommation a atteint un nouveau sommet au mois d'août avec 126,000,000 de gallons, alors qu'elle n'était que de 109,000,000 pour le même mois de l'année 1961. C'est donc une augmentation de 17% et M. Paré conclue en demandant au Conseil d'étudier sérieusement la possibilité d'ajouter de nouveaux bassins de filtration à l'usine actuelle.

Comme l'heure règlementaire prévue à l'article 593 de la Loi desCités et Villes est expirée sans qu'aucun électeur propriétaire qualifié n'ait demandé le vote sur le règlement No. 594 qui a été lu au début de l'assemblée, Son Honneur le Maire déclare ledit règlement adopté à toutes fins légales.

Il est proposé par l'échevin Raymond L'uneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la résplution 324/62 adoptés à la séance du 10 septembre 1962 soit amendée afin que la désignation des lots mentionnés à ladite résolution se lise: partie des lots 172-98 et 172-99 au lieu de 172-97 et 172-98.

ADOPTE.

869/62

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte relatif
à la vente par Albert Madore à la Cité d'une lisière de terrain le long de
la rue DuPont et à l'angle nord de la rue Hériot, d'une superficie totale

de 367 pieds carrés. Le montant de la transaction est de \$2,500.00. Après étude de ce document, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier et appuyé par l'échevin Jean Marc Paris que soit approuvé le projet de contrat à intervenir entre M. Albert Madore et la Cité de Drummondville, relativement à l'achat par la Cité d'une lisière de terrain étant partie du lot 34 du cadastre officiel du quartier ouest de la Ville de Drummondville du comté de Drummond, d'une superficie totale de 367 pieds carrés au prix de \$2,500.00; que le Maire, ou en son absence le pro-maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité cet acte d'achat ainsi que tous documents accessoires considérés comme faisant partie de cette affaire.

ADOPTE

A. Malouin de parties des lots 263-6 et 263-7 du cadastre officiel du quartier sud de la Cité de Drummondville, lots situés à l'angle nord des rues Mélançon et Boulevard St Joseph. Le projet de contrat subit quelques corrections de la part du Conseil qui notamment fait disparaitre la dernière phrase au titre des servitudes, phrase débutant par les mots: "l'acquéreur promettant et s'obligeant pour lui-même . . . De même, le troisième paragraphe du titre DECLARATION est enlevé étant donné que la création de toute nouvelle servitude en cemoment ne peut être consentie que par l'acquéreur, M. Malouin. Enfin le paragraphe 3 sous le titre CONDITIONS est amendé en ajoutant après la phrase "l'immeuble vendu étant réservé exclusivement à la construction d'habitations privées" les mots suivants: "ou d'un édifice à bureaux".

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que sujet aux corrections précitées, le projet d'acte de vente soumis par le Notaire de la Cité soit approuvé et que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer cet acte pour et au nom de laCité.

ADOPTE

Un groupe de résidents du quartier Grantham-Ouest demande au Conseil, par l'intermédiaire de 1'0. T. J., de leur construire une patinoire dans la cour de récréation de l'Ecole Marguerite Bourgeois, sur le Boulevard Bernard. Le Conseil se rend avec plaisir à cette demande et l'échevin Joseph Bibeau, propose, sur appui de l'échevin André Cloutier, que le Département des Travaux Publics de la Cité soit prié de construire des bandes de patinoire qui seront mises en place par les requérants sous la surveillance de l'O.T.J. Il est entendu que l'éclairage et l'entretien de cette patinoire se fera aux frais des gens de ce quartier.

ADOPTE

M. Bruno Rochefort est à se construire une maison à l'angle des rues Ringuet et St. Georges. Comme dans le cas de M. Kendry dont il a été question précédemment, il n'a pu obtenir de prêt de la Société Centrale d'Hypothèques en raison du fait que sa bâtisse n'était pas localisée exactement selon les spécifications du règlement de construction de la Cité. Cette irrégularité pourrait cependant être corrigée si la Cité consentait de vendre à M. Rochefort une lisière de daux pieds de terrain près du trottoir.

Une servitude serait appliquée sur cette lisière afin de permettre à la Cité d'y installer ses services publics, tels borne-fontaine, pôteaux, ancres, etc. En conséquence, sujet à l'approbation de M. Rochefort, il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cite consente à la vente à M. Bruno Rochefort d'une lisière de terrain de deux pieds de largeur par 100 pieds de longueur à même le lot 159=51 (rue Ringuet), au prix de \$1.00 et autres considérations. Cette vente sera sujette à une servitude perpétuelle en faveur de la Cité pour la pose de tous services publics sur cette lisière de terrain, tels borne-fontaine, pôteaux quelconques, ligne électrique ou de téléphone, etc. Le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier de la Cité, sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Cité cet acte de vente à intervenir en cette affaire ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

373/62

Le Club de Baseball "Les Royaux" soumettent un rapport de lours opérations financières pour la saison 1962. D"après ce rapport, la direction du Club a terminée sa saison avec un déficit de \$932.14.

Elle demande à la Cité de lui consentir un octroi qui l'aiderait à effacer, du moins en partie, ce déficit encombrant. Il est proposé par l'échevin Raymond LUneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, et résolu à l'unanimité, que la Cité souscrive à la direction du Club de Baseball "Les Royaux" une somme de \$573.34 qui représente, en fait, la taxe d'amusement due par ce Club pour le mois d'août 1962.

- M. Frank Mathieu, le régisseur des Cadets de Drummondville, demande au Conseil la faveur d'un octroi qui aiderait son organisation à défrayer ses sorties à l'étranger. Le régisseur appuie sur le fait que ses jeunes garçons font une très belle publicité à la Cité de Drummondville. Le Conseil reconnait tout le mérite de ce groupe de cadets et il assure M. Mathieu que sa demande sera sérieusement étudiée lors de la préparation prochaine du budget pour l'année 1963.
- 875/62 Messieurs Césaire Fortin et André Mélançon, marchands de la rue Hériot, se présentent devant le Conseil et apportent divers arguments en faveur de l'achat immédiat des propriétés Christman et Hamel, qui permettrait de convertir ces immeubles en terrain de stationnement. Le Conseil remercie ces deux citoyens de leur dévouement civique et les assure d'une étude objective de leurs arguments dès le prochain comité.
- Deuxième lecture est donnée du règlement No. 597 lequel apporte certaines précisions concernant l'émission de fumée ou autres matières volatiles. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier que ce règlement soit adopté.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 598 qui amende le règlement No. 540 en rapport avec la construction des postes d'attente pour taxis. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que le règlement No. 598 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 600 lequel change le nom dela rue St Gérard en celui de Leclerc et le nom de la rue Girouard en celui de Place Girouard. Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le règlement No. 600 soit adopté.

ADOPTE

- Première lecture est donnée du règlement No. 599 lequel étend la jurisdiction du règlement de construction au quartier Grantham-Ouest.
- Première lecture est donnée du règlement No. 601 lequel amende le règlement de circulation en désignant les rues Lowring et St Georges comme rues à sens unique.

Le Conseil offre à son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, ainsi qu'à M. André Désilets, industriel local, ses plus vives félicitations à l'occasion de la nomination du premier Magistrat au poste du Président des Municipalités et de Vice-Président du Barreau de la Province de Québec, et du second pour sa nomination à la fonction de Président de la Chambre de Commerce Provinciale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assistés à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R. 38 \$ / 62

Le Comité recommande l'engagement de Mme Jeannette
Massé, comme sténo-dactylo au bureau du Greffier de la Cité, au
salaire hebdomadaire de \$40.00, pour une période d'essai de trois
mois.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

and Masses

Le 22 octobre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 22 octobre 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier, et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 3 8 1 / 6 2 octobre 1962. Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE.

Le Greffier donne lecture de soumissions reçues pour la vente de deux automobiles Station Wagon à la Cité en remplacement des deux automobiles utilisées au cours de l'année 1962. Il s'agit d'une voiture de modèle 1963 avec certaines spécifications qui ont été indiquées à la demande de soumissions. Les prix s'établissent ainsi:

Garage Montplaisir Ltée - \$4,000.00 d'échange (\$400.00 additionnel pour transmission automatique)

Drummond Auto Limitée - \$4,000.00

(transmission automatique comprise)

Garage H. Bourbeau - \$2,350.00 (pour automobile ordinaire)

Fréchette Automobile Enr.- \$3,450.00

Après avoir étudié les différentes soumissions reçues et examiné dans tous leurs détails les voitures offertes par chacun, il est finalement proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier que la Cité commande de Fréchette Automobile Enrg., rue St. Pierre, deux (2) voitures de marque "Rambler Ambassador V 8, 250 HP, modèle Station Wagon 1963 avec spécifications telles qu'indiquées à la soumission, au prix total pour les deux (2) voitures de \$3,450.00. Le Conseil note que le Garage Fréchette lui accorde une garantie de deux ans ou 24,000 milles sur la carosserie et de 50,000 milles sur la transmission automatique, le moteur et le différentiel.

5 aus

ADOPTE.

3 8 3 / 62

A la suite d'une demande de soumissions présentée aux différents marchands de la ville pour la fourniture de 100 gallons d'antigel,
le Comité des Finances a étudié les soumissions reçues et noté celle présentée par Delisle Automobile Ltée, 65 Blvd. Bernard comme étant la plus
basse soumission, soit au prix de \$2.19 le gallon. Il est donc proposé
par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que
Delisle Automobile Ltée soit prié de fournir à la Cité 100 gallons d'antigel au prix de \$2.19 le gallon.

ADOPTE.

Des soumissions ont été demandées pour l'aménagement d'une nouvelle salle de toilettes à l'Hôtel de Ville St Joseph. Voici les soumissions reçues:

Urbain Houle

\$3,800.00

A. Fortin Construction \$4,220.00

384/62 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier que M. Urbain Houle, contracteur général de Drummondville, soit chargé de la construction d'une nouvelle salle de toilettes à l'Hôtel de Ville St Joseph, selon des plans et devis préparés par l'architecte Blais, au coût total de \$3,800.00.

ADOPTE.

On passe enfin à l'ouverture de soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de deux fournaises à l'huile au Marché Public St Joseph. Voici les soumissions reçues:

Roland Bolduc

\$145.00

0. Carignan

\$249.00

385/62 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris que M. Roland Bolduc soit chargé de fournir et d'installer au Marché public deux (2) fournaises à l'huile de marque Marchand, No. 558-25F, d'une capacité de 50,000 B.T.U. chacune au prix total de \$145.00.

Sur demande du Président du Comité des Travaux Publics, le Conseil donne instruction au Greffier de bien vouloir demander des soumissions publiques pour la fourniture d'un camion de 5 tonnes modèle 1963 selon des spécifications particulières ainsi que d'une dompeuse de 14 tonnes et d'une charrue à neige à sens unique.

CORRESPONDANCE:

M. André Désilets, nouveau président de la Chambre de Commerce Provinciale, remercie le Conseil de ses souhaits et bons voeux à l'occasion de sa récente nomination à cette fonction.

La Légion Canadienne invite le Conseil à déposer une couronne de fleurs au monument érigé dans le parc St Frédéric, à l'occasion des cérémonies annuelles du Souvenir qui seront tenues le 11 novembre prochain. Le Trésorier est autorisé à commander cette couronne de fleurs.

La Régie des Alcools du Québec informe le Conseil que la requête de M. Alfred Pûcard a été rejetée vu le défaut de comparaître de ce requérant.

L'Association des Manufacturiers Canadiens, section locale, s'adresse au Conseil, afin de formuler certaines remarques concernant l'insuffisance de la pression de l'eau. Elle avance certaines suggestions suceptibles d'apporter une amélioration à ce problème. Le Conseil remercie l'Association de ses remarques et l'assure qu'il s'intéresse à la solution de ce problème.

La Compagnie Canadian Celanese, à qui la Cité avait transmis certaines plaintes de résidents du secteur Ste Thérèse concernant la fumée émanant de ses cheminées, informe le Conseil d'une étude qui est présentement à se faire par des spécialistes dans la matière. La Compagnie espère apporter à cette nuisance des mesure correctives qui seront à la satisfaction non seulement de la Compagnie mais aussi des citoyens de ce quartier.

- Le Conseil est mis au courant d'une requête signée par huit propriétaires de la rue Mélançon, entre les rues Moisan et Boulevard St Joseph, qui se plaignent du fait que M. Lucien Kirouac, 274 rue Mélançon, opère sur une rue résidentielle une entreprises de fabrication de tuiles et terrazzo. L'échevin Jean Marc Paris est prié de rencontrer M. Kirouac à ce sujet.
- En réponse à une demande présentée par la Cité, la Compagnie 388/62 Southern Canada Power informe celle-ci que le déplacement de six (6) poteaux près de l'extrémité sud-est du parc St Frédéric, coûterait \$485.00. Pour sa part le Bell Telephone estime ses frais à \$400.00. Le Conseil préfère attendre de voir les plans avant de prendre une décision finale à ce sujet.

- 389/62 Le Conseil prend connaissance d'une opinion légale préparée par Me. Gaston Ringuet sur la légalité d'une clause de notre règlement No. 580 Cette clause impose aux propriétaires de distributeurs automatiques, liqueurs cigarettes, etc., une taxe d'affaire de \$25.00 pour le premier appareil et \$2.00 pour chaque appareil additionnel. Selon Me Ringuet, cette imposition est parfaitement légale et il y a lieu pour le Trésor Municipal de l'imposer.
- Ia Municipalité de Drummondville-ouest, ainsi qu'un nombre assez imposant de citoyens de ce secteur, se plaint de muisances causées par de la fumée s'échappant de cheminées d'usines situées sur la rue St Henri. Le Greffier explique qu'il a lui-même fait enquête à ce sujet et qu'il a constaté que toutes les bouilloires d'usines établies sur la rue St Henri ou dans le secteur St Pierre sont toutes alimentées à l'huile et en conséquence ne produisent que très peu de fumée. Le Conseil croit qu'il y aurait lieu d'obtenir des plaignants de plus amples informations à ce sujet, quitte par la suite à avertir les industries concernées.
- Il a été question précédemment du coût de déplacement de certains poteaux à l'extrémité sud-est du parc St Frédéric. On sait que le
 Conseil avait décidé d'acheter de la Fabrique St Frédéric une lisière de
 terrain d'environ 12 pieds de large pour permettre l'élargissement de la
 rue Marchand. Or les offres faites par la Cité à la Fabrique ont été refusées. C'est ce qui appert à une résolution transmise par le Curé de cette
 paroisse qui explique l'attitude des marguilliers anciens et nouveaux en
 cette affaire. La Fabrique consent cependant à céder à la Cité l'espace de
 terrain nécessaire à l'arrondissement des coins est et sud du parc St Frédéric, soit à l'angle des rues Marchand-Hériot et Marchand-Brock. Le Conseil est tout de même satisfait de cette générosité de la Fabrique et il
 l'en remercie.
- Il est question depuis quelques temps de la construction dans le Parc Woodyatt d'un pavillon qui servirait non seulement au Conseil de la Cité pour certaines réunions et réceptions mais aussi et surtout à l'Oeuvre des Terrains de Jeux et à l'Harmonie de Drummondville. Les estimés préliminaires du coût de cette construction s'élèvent à environ \$40,000.00. Les deux Associations mentionnées plus haut seraient prêtes à s'occuper de faire préparer des plans et d'obtenir des soumissions pour la construction de cette bâtisse, à la condition que le Conseil consente le versement d'un octroi annuel qui les aiderait à faire face aux amortissements et intérêts annuels sur la somme empruntée.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que la Cité consente à l'Oeuvre des Terrains de Jeux ainsi qu'à l'Harmonie de Drummondville un octroi annuel de \$3,000.00 durant dix (10) ans, telle somme devant être appliquée au remboursement de l'emprunt effectué par ces deux Associations pour la construction d'un pavillon dans le parc Woodyatt. Il est entendu que cette bâtisse lorsque terminée sera et demeurera la propriété entière de la Cité. Les initiateurs de ce projet devront, avant la construction proprement dite, soumettre et obtenir l'approbation des autorités municipales sur les plans et devis de cette bâtisse.

- Le Greffier est prié de demander des soumissions publiques 3 9 3 / 62 pour la construction d'une piscine de 50' x 100' destinée au quartier ST Jean Baptiste.
- Son Honneur le Maire explique à ses collègues qu'il est devenu nécessaire et même urgent de voir à la rénovation de l'Hôtel de Ville actuel ou encore à la construction d'un nouvel immeuble. L'administration municipale souffre depuis plusieurs années de certains inconvénients causés par la décentralisation des différents départements. Toute nouvelle construction devra prévoir l'unification de logement des chefs de services, ce qui simplifiera les rapports entre chacun et améliorera sans aucun doute l'efficacité de leur travail.

L'échevin Raymond Luneau suggère de renvoyer cette affaire en comité pour plus ample étude avant décision.

- Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier qu'une fois de plus demande soit présentée à la Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacific, à l'effet d'enlever la voie ferrée élevée qui borde la propriété de la Cité, le long des anciennes soutes à charbon de Drummond Coal.
- Le Greffier est autorisé à demander des soumissions publiques 396/62 pour la construction d'un réseau d'égout collecteur le long de la Rivière Noire.
- Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau que les services de MM. Emile Goulet et Associés, ingénieurs professionnels, soient retenus pour la surveillance des travaux d'entretien de la Cité ainsi que pour la préparation de plans et devis, le tout
 selon les tarifs établis par l'Association des Ingénieurs Professionnels de
 la Province. Cet engagement vaudra jusqu'à ce que la Cité ait à sa disposition un ingénieur municipal permanent.
- Sur explication du Greffier, le Conseil accepte d'ajouter au règlement de travaux d'hiver, no. 602, la pose d'égouts et d'aqueduc sur la rue St Denis.
- Le cas de M. Maurice Michel, président des Entreprises Paradis Limitée, revient sur le tapis et le Conseil suggère qu'un ou plusieurs échevins rencontrent ce monsieur afin d'obtenir un règlement des difficultés qui existent présentement entre la Cité et cette compagnie.
- En reconnaissance des services éminents rendus par l'organisa-400/62 tion locale des Jeunesses Musicales, l'échevin Raymond Luneau propose et il est appuyé par l'échevin André Cloutier que la Cité consente un octroi de \$100.00 à cette organisation musicale et accompagne ce don de ses meilleurs voeux au début de la nouvelle saison 1962-63.

401/62

Son Honneur le Maire attaque le problème du futur aréna et du site sur lequel le Conseil a décidé de l'ériger. Il rappelle que depuis le début, trois sites ont été envisagés: celui du terrain de l'exposition, celui du Campus scolaire de la rue Pelletier et celui du Centre Civique. Le Conseil, après avoir pris le pouls de la population, par l'intermédiaire des associations sportives et autres, a finalement opté pour le terrain qui est situé entre la rue Corriveau, le Chemin de Fer Canadien Pacific, la rue Cockburn et le Couvent de la Présentation. Ce terrain se prête bien à cette fonction et le stationnement ne créera aucun problème car il a été calculé qu'un nombre de près de 1,000 voitures pourraient facilement se loger dans ce secteur. M. Le Maire suggère qu'un contact immédiat soit établi avec les autorités de la compagnie Southern Canada Power qui sont propriétaires de l'espace de terrain qui sera requis pour le futur aréna.

Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau et résolu à l'unanimité que le futur aréna soit construit sur un terrain borné par les rues Corriveau et Cockburn ainsi que par la voie du Canadien Pacific et le domaine des Soeurs de la Présentation.

402/62

L'échevin André Cloutier donne avis de présentation d'un règlement autorisant la Cité à acquérir un terrain (P-152) appartenant présentement à la compagnie Southern Canada Power.

403/62

On passe ensuite à l'étude d'une proposition faite par MM. Jean Nadalon et Henri Rivière, deux mécaniciens experts de la compagnie Canadair, qui ont jeté les yeux sur notre aéroport en vue d'y installer des facilités d'entretien, de réparations et de vente d'avions amphibies et terrestres. Ces messieurs sont prêts à louer immédiatement le hangar qui existe à l'aéroportmunicipal ainsi qu'une autre bâtisse adjacente. Le Conseil reçoit cette demande avec une satisfaction non mitigée car ce projet d'entretien cadre bien avec ceux qu'il faisait au début lorsqu'il s'est porté acquéreur de la piste et des immenses terrains qui l'entourent. Une seule difficulté subsiste: c'est que le hangar ainsi qu'un certain espace de terrain appartiennent encore à Mme Robert Bernard. Pour pouvoir louer à MM. Nadalon et Rivière, il faudra que la Cité se porte acquéreur de cette partie de terrain ainsi que des bâtisses qui y sont érigées. Des démarches ont été faites auprès de Madame Bernard et celle-ci serait consentante à vendre le résidu de ses propriétés à l'aéroport municipal pour la somme de \$20,000.00. Elle engloberait dans cette vente tout le terrain, les bâtisses ainsi que les machineries, outils, meubles et accessoires qui s'y trouvent. De plus elle consentirait à des termes intéressants.

En conséquence il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier et résolu unanimement que la Cité se porte acquéreur d'un immehble appartenant à Dame Veuve Robert Bernard et portant le numéro de cadastre (P-88) du cadastre officiel du canton de Wickham, avec toutes les bâtisses érigées ainsi que leurs contenus entiers, soit machineries, outils, meubles et accessoires, pour le prix de \$20,000.00 acquitté au moyen de versements annuels de \$5,000.00 avec intérêt sur le solde de 6% par an. Que le Maire ou en son absence le promaire, et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés

à signer pour et au nom de la Cité tout acte et documents à cet effet et à y apporter le cas échéant toutes corrections ou modifications jugées nécessaires.

ADOPTE.

404/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité consente à la location des immeubles de l'aéroport municipal ainsi qu'à l'utilisation non exclusive de la piste d'atterrissage à MM. Jean Nadalon et Henri Rivière au loyer mensuel de \$150.00 pour le terme d'une année. Ce bail pourra être renouvelé à l'expiration à des termes et conditions qui seront alors jugées opportuns par le Conseil municipal. Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à préparer et à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette location.

ADOFTE

Première lecture est donnée du règlement No. 602 qui prévoit l'exécution de travaux entrepris en vertu du programme des travaux d'hiver au coût total de \$290,212.00 moins les octrois prévus à ce programme.

Etant donné que le Conseil devra ajouter à ce programme de travaux d'hiver certains autres projets qui ne sont pas encore prêts, l'échevin Raymond Luneau donne avis de présentation d'un second règlement prévoyant l'exécution de certains travaux d'hiver.

Lecture est donnée du règlement No. 599 lequel étend à cette partie de Grantham-ouest annexée à la Cité en 1961, la juridiction du règlement de construction no. 527. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que ce règlement no. 599 soit adopté.

Conformément aux exigences de l'article 426 (1°) de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 12 novembre 1962.

- Deuxième lecture est donnée du règlement No. 601 qui amende le règlement de circulation et transforme les rues Lowring et St Georges en voies à sens unique à titre expérimental.
- M. Liguori Bergeron, résidant au no. 89 de la rue Brock, présente au Conseil une réclamation pour dommages causés à sa propriété lors d'un orage survenu il y a quelques mois. Le montant réclamé est de \$188.20. Le Conseil a déjà eu le loisir d'étudier les détails de ces dommages et il en vient maintenant à la conclusion qu'il lui est impossible d'en recommaitre le bien-fondé. En conséquence il regrette d'avoir à nier toute responsabilité en rapport avec les dommages subis par M. Bergeron.

409/62

M. Jean-Guy Pinel, journaliste au Journal "La Tribune", quittera bientôt Drummondville pour s'établir à Sherbrooke où l'attend ume situation intéressante pour le même journal.. Son Honneur le Maire se fait l'interprète des membres du Conseil pour offrir les meilleurs voeux de succès à M. Pinel et lui souhaiter une carrière au succès toujours grandissant.

410/62

Le Conseil suggère que les autorités de la Commission Sco= laire Catholique soient priées de céder le terrain nécessaire à l'arrondissement du coin sud-ouest de l'intersection St Edouard et Des Ecoles. Cette amélioration est devenue maintenant un des buts de la Cité qui voit dans ces coins arrondis une mesure de sécurité pour les automobilistes et les piétons.

411/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer une lumière de rue additionnelle à l'extrémité de la rue Chassé, en face de la dernière résidence construite sur cette rue ainsi que sur la 17e avenue entre la rue St Denis et St Jean.

ADOPTE.

412/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier que le bureau Gourchesne et Courchesne soit prié d'émettre une police de non-propriétaire en faveur de la Cité pour un montant de \$100,000.00, la protégeant de toutes poursuites qui pourraient lui être intentées à la suite d'un accident causé par un des camionneurs que la Cité engage occasionnellement pour certains travaux de voirie et d'enlèvement de neige. La prime demandée pour cette police est de \$26.00 par année.

Adopte.

413/62

Le Conseil apprécierait si le Département de la Voirie Provinciale voulait bien faire poser sur le boulevard St Joseph des plaques indiquant le nom des rues transversales. Le Greffier est prié de communiquer avec le Ministère à ce sujet.

414/62

SON Honneur le Maire proclame la semaine du 29 octobre prochain "Semaine du Nettoyage" et il invite la population à s'occuper de nettoyer les terrains et propriétés des feuilles, branches et autres déchets qui s'y sont accumulés depuis le début de l'automne. Des avis seront publiés dans les journaux indiquant les jours où les camions du département des travaux publics de la Cité enlèveront ces déchets.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

. Mullellein

Maire.

Le 29 octobre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 29 octobre 1962, cette séance ayant été spécialement convoquée dans le but suivant:

Première lecture du règlement No. 604 autorisant la Cité de Drummondville à acquérir de gré à gré ou par expropriation un terrain (P-152) appartenant à la Compagnie Southern Canada Power, sur la rue Cockburn (Aréna).

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Armand Gauthier, Jean Marc Paris, Philippe Bernier, Hervé Cloutier, André Cloutier et Bernard Messier sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier.

Après lecture de l'avis de convocation de la présente assemblée spéciale, le Greffier donne la première lecture du règlement No. 604 qui prévoit l'achat de gré à gré ou par expropriation d'un terrain appartenant à la Compagnie Southern Canada Power au coût estimé de \$30,000.00.

415/62

IT est proposé par l'échevin Philippe Bernier et appuyé par l'échevin Armand Gauthier que la présente séance soit ajournée au 30 octobre 1962, afin d'entendre la seconde lecture du règlement 604.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

Maire.

Le 30 octobre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité De Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 30 octobre 1962; cette séance étant un ajournement de celle du 29 octobre 1962.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier, Jean-Marc Paris, Hervé Cloutier, André Cloutier et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 604.

416/62 Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris que ce règlement soit adopté.

ADOPTE.

Conformément aux exigences de l'article 593 dela Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, fixe la lecture publique du règlement No. 604 au 12 novembre 1962.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Graffian

Maire.

Le 2 novembre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 2 novembre 1962; cette séance ayant été spécialement convoquée dans le but suivant:

Annulation de l'engagement de M. Paul Labranche comme Architecte chargé de la préparation des plans de l'aréna et engagement d'un nouvel architecte.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Armand Gauthier, Jean-Marc Paris, Philippe Bernier, Hervé Cloutier, André Cloutier et Bernard Messier sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier.

A la suite de la lecture de l'avis de convocation de la présente assemblée, le Conseil s'attaque au problème majeur créé par le retard dans la livraison des plans et devis du futur aréna. Son Honneur le Maire explique que ce retard entièrement involontaire est dû à une grave maladie qui a terrassé l'architecte Labranche et l'a même conduit à la salle d'opération.

Le Conseil sympathise profondément avec M. Labranche mais ne peut quand même se soustraire aux obligations bien concrètes qu'il a contractées vis-à-vis la population et il a adopté en conséquence la résolution suivante:

ATTENDU qu'une convention sous seing privé est intervenue le 10 août 1962 entre la Cité de Drummondville et l'architecte Paul Labranche dans laquelle il est spécifié que les plans et devis d'un aréna devront être entièrement terminés et déposés devant le Conseil le ou avant le ler novembre 1962, "à défaut de quoi le présent engagement sera résilié de plein droit et sans indemnité en autant qu'il n'y aura pas de changement majeur";

ATTENDU que le 13 août 1962 le Conseil de la Cité de Drummondville a par résolution ratifié la convention passée avec l'architecte Paul Labranche quant à la préparation des plans d'un aréna.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a appris avec surprise et regret que M. Paul Labranche avait dû se prêter à une intervention chirurgicale sérieuse au cours du mois d'octobre 1962;

ATTENDU que quelques jours avant son départ pour l'hôpital, M. Labranche a informé lui-même les autorités de la Cité de
Drummondville qu'il n'avait pas encore commencé la préparation des
plans et devis de cet aréna, et que ce travail, en raison de sa maladie ne pourrait être remis à la Cité que dans deux ou trois mois,
c'est à dire au début de l'année 1963;

ATTENDU que la Cité a contracté certaines obligations et fait des promesses bien précises à la population de Drummondville en ce qui concerne cet aréna et que tout retard dans la mise en chantier de cette bâtisse sura des conséquences graves.

POUR CES RAISONS IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN BERNARD MESSIER, APPUYE PAR L'ECHEVIN RAYMOND LUNEAU,

que le Conseil de la Cité de Drummondville résilie à regret le contrat de location de service qu'il avait passé le 10 août 1962 avec l'architecte Paul Labranche relativement à la préparation de plans et devis

金里 / 62

destinés à la construction d'un futur aréna municipal, telle résiliation étant due au fait que les plans et devis n'ont pas été déposés devant le Conseil à la date du ler novembre 1962 tel que prévu à ladite convention."

ADOPTE.

418/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les servicés professionnels de M. Ferdinand Blais, architecte de Drummondville, soient retenus pour la préparation des plans et devis du futur aréna municipal.

Les termes et conditions de cet engagement devront être consignés à une convention sous seing privé à intervenir entre la Cité et M. Blais. Il est entendu que les plans et devis devront être complétés et déposés devant le Conseil le ou avant le 20 décembre 1962.

ADOPTE.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

12 novembre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 novembre 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Bernard Messier, et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

419/62

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées régulières et spéciales des 22, 29 et 30 octobre 1962, et 2 novembre 1962. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

420/62

Conformément à l'article 426, paragraphe ler, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 599, lequel étend à une partie de Grantham-Ouest, annexée à la Cité en 1961, la juridiction du règlement de construction et de zonage de la Cité.

421/62

En conformité avec les exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 604 qui prévoit l'achat d'un terrain appartenant à la Southern Canada Power Go. et faisant partie du site choisi pour le futur aréna.

Il est question dès le début de l'assemblée de certaines critiques formulées par un ou plusieurs marchands de la rue Lowring relativement à la décision du Conseil de décréter les rues Lowring et St Georges, artères à sens unique à titre expérimental. Comme il s'est manifesté certaines indécisions de la part des marchands établis sur ces rues, le Conseil est d'opinion qu'en toute logique, il serait bon d'essayer ce système pour quelques semaines avant de le rejeter ou de l'adopter définitivement.

422/62

2 31 octobre 1962. Ils s'élèvent à la somme totale de \$261,652.40.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au

ADOPTE

423/62

Lecture est donnée des mutations de propriété
- dont avis a été reçu par la Cité au 12 novembre .

Il est proposé par l'échevin Amdré Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

423/62

Les échevins Bernier et Paris reviennent une fois de plus sur la nécessité très urgente de doter le secteur Hériot d'espaces de stationnement qui lui permettent de faire face au stationnement intense du temps des fêtes. Sur ce sujet, Son Honneur le Maire souligne qu'il a déjà suggéré la formation d'un comité composé de représentants du Conseil Municipal et de présidents d'associations d'Hommes d'Affaires, qui serait chargé d'étudier les besoins des différents quartiers de la ville et de soumettre au Conseil un rapport sur les espaces de stationnement les plus accessibles dans leurs zones commerciales respectives. Le Conseil se rallie à cette suggestion et désigne les personnes qui seront appelées à siéger sur ce comité. Ce sont MM. les échevins Bernier, Messier et Luneau, ainsi que les présidents d'associations, MM. Yvon Langlois, Gérard Dion, Pierre Sylvestre et Gérard Filion. Le Conseil serait heureux d'avoir un rapport complet d'ici quelques semaines.

Deuxième lecture est donnée au regression d'hiver 1962/63 - au montant de \$290,212.00 moins l'octroi prévu de Deuxième lecture est donnée du règlement No. 602 - travaux

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 26 novembre 1962.

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la vente à la Cité d'un camion de 5 tonnes ainsi que d'une charrue à neige et d'une dompeuse. Ces soumissions se détaillent comme suit:

	CAMION	CHARRUE ET DOMPEUSE
HEROUX, THIBODEAU AUTOMOBILE LITEE	\$8,715.00	\$1,785.00
PINARD & PINARD LIMITEE	\$8,674.02	\$1,796.36
DRUMMOND AUTO LIMITEE	\$8,555.00	\$1,870.00
GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE	\$7,569.02	\$1,900.00
FORTIER AUTOMOBILE LIMITEE (La taxe	\$6,866.93 fédérale n'est pas dans ces prix)	\$1,800.00 incluse

Ces différentes soumissions sont référées au comité des finances et des achats pour étude. La décision du Conseil ratifiant le choix du soumissionnaire sera consignée au procès-verbal de la prochaine assemblée régulière.

- 444/62 Première lecture est donnée du règlement No.603 qui prévoit un prêt industriel de \$75,000.00 à Paul's Fantasy Sportswear Limited pour la construction d'une usine principale et d'une addition.
- 445/62 Première lecture est donnée du règlement No. 605, lequel amende le règlement de construction au sujet de l'alignement sur la rue présentement désignée sous le numéro de cadastre 140-297-37.
- 446/62 Le greffier informe le Conseil et la population que le nouveau rôle d'évaluation a été déposé ce jour, 12 novembre 1962. L'évaluation totale des biens immobiliers de la Cité s'élève à la somme de \$55,500,000.00 Son Honneur le Maire rappelle que selon la loi, les contribuables bénéficient d'une période de 30 jours au cours de laquelle ils auront le droit d'étudier le détail de l'évaluation de leur propriété respective et de déposer une plainte écrite s'ils jugent que cette évaluation

est trop élevée. Ils pourront s'adresser en personne au bureau des évaluateurs de la Cité, à l'ancien hôtel de ville St Joseph.

ET LA SEANCE EST' LEVEE.

Maire Maire

Le 26 novembre 1962

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 novembre 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 1962. Il est proposé par l'échevin ANdré Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités etVilles, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 602 après avoir expliqué les exigences de cet article 593.

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme incendie. Ces soumissions se détaillent comme suit:

MUNICIPAL SIGNAL & SUPPLY CO. \$150,000.00

NORTHERN ELECTRIC CO. LTD. \$115,663.00 \$112,734.00

424/62 Comme l'heure règlementaire prévue à l'article 426, ler paragraphe, de la Loi des Cités et Villes est écoulée et que durant cette période, aucun électeur propriétaire n'a demandé le vote sur le règlement No. 599, Son Honneur le Maire le déclare donc adopté à toutes fins légales.

A la suite d'une étude qui a déjà été entamée il y a quelques mois, les membres du Conseil ont réalisé qu'il serait utile et même nécessaire de faire procéder à une analyse des procédés administratifs de la Cité. La décision est donc adoptée en principe et il est en conséquence proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la firme de spécialistes en administration publique, Dufresne McLagan et Daigneault Inc., de Montréal, soit priée de déléguer un représentant auprès du Conseil afin qu'il détaille les services qu'ils peuvent offrir dans ce domaine ainsi que le coût de l'analyse proposée.

ADOPTE

La Commission des Transports du Canada s'informe auprès du Conseil si la Cité a objection à ce que Monsieur R. Beaulieu, propriétaire d'un poste de gazoline entre les rues Hériot, Des Forges et Brock, pave à ses frais la partie de la rue DesForges qui traverse la voie ferrée du Canadien Pacific, en facade de son établissement. Le Conseil est loin de s'objecter à cette initiative et au contraire félicite Monsieur Beaulieu de son intention d'asphalter cette partie de la rue, ce qui donnera un aspect plus

propre et plus invitant à la facade de son poste d'essence.

Le Recteur de l'église St Georges transmet au Conseil ses plus vifs remerciements pour le soin apporté par les autorités municipales à l'entretien du tombeau du général Hériot qui, comme on le sait, est situé dans le cimetière protestant de la rue Hériot. Depuis plusieurs années déjà, la Cité s'occupe de placer des fleurs autour de ce tombeau et d'entretenir le petit sentier qui conduit à ce modeste monument.

426/62

Le Conseil convient de faire procéder immédiatement à la pose des services d'égoût et d'aqueduc sur une partie de la rue Laurier et d'une petite rue transversale à cette dernière. Il s'agit d'un travail qui pourra être inclus dans le programme des travaux d'hiver.

Il y a quelques mois, la Cité avait demandé à la compagnie Southern Canada Power d'étudier la possibilité de déplacer deux poteaux, dont l'un situé sur la rue Du Pont et l'autre dans le terrain de stationnement de la piscine St Frédéric. La compagnie a estimé le coût de ce déplacement (part à être assumée par la cité) à \$260.00. Le Conseil juge ce coût raisonnable étant donné les nombreux avantages que ce déplacement de poteaux ambnera, et il est en conséquence proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie Southern Canada Power soit autorisée à effectuer le déplacement des deux poteaux dont il a été question plus haut au coût total de \$260.00 qui représente la contribution de la Cité.

428/62

L'Association Canadienne d'Urbanisme, division de la province de Québec, offre à la Cité de Drummondville le privilège de devenir membre de soutien de l'Association au tarif de \$4.00 par année pour chacun des membres du Conseil. Cette association, très bien vue du Ministère des Affaires Municipales, offre aux cités-membres une foule d'avantages en ce qui concerne les règlements de construction, de zonage, d'urbanisme, etc. Le Conseil croit qu'il y aurait avantage à s'inscrire et il accepte de devenir membre de soutien pour la prochaine année.

La Société Historique de Drummondville communique au Conseil une suggestion par laquelle la société entreprendrait des démarches auprès du Gouvernement fédéral afin d'obtenir l'octroi que ce gouvernement accorde aux municipalités qui désirent participer au prochain centenaire de la confédération en érigeant soit une bâtisse, monument, parc, etc. La Société Historique consacrerait cet octroi à l'érection d'un musée régional qui serait ouvert à la population de Drummondville et du comté. Son Honneur le Maire loue l'initiative de la Société Historique et applaudit à son projet. Cependant, il fait remarquer qu'il a déjà été question de consacrer tout ou partie de cet octroi possible à la construction d'un pavillon des arts qui serait localisé au parc Woodyatt. Il se fait l'interprète de ses collègues du Conseil en suggérant à la Société Historique de faire tenir immédiatement au Conseil un détail de ses projets pour l'année à venir afin que le coût en soit prévu lors de la préparation du budget 1963.

429/62

Comme il est nécessaire d'installer un réseau d'égoût et d'aqueduc sur toute la longueur de la 17ème Avenue, de
St Frédéric à St Jean et qu'il faut pour cela obtenir certains
droits de passage, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier,
appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Greffier s'occupe de
faire préparer des actes de servitude de passage et d'obtenir
ces droits de MM. André Généreux et Joseph Courchesne. Le Maire
ou en son absence le pro-maire et le Greffier sont autorisés à
signer ces documents au nom de la Cité.

ADOPTE

430/62

Le Conseil a interviewé il y a quelques jours Monsieur Jacques Bonin, ingénieur professionnel et candidat à la fonction d'ingénieur municipal. Monsieur Bonin a accepté l'offre de la Cité et il est en conséquence proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que Monsieur Jacques Bonin, I.P. soit engagé à titre d'ingénieur municipal à compter du 17 décembre 1962, au salaire annuel de \$6,500.00 avec augmentation statutaire annuelle de \$500.00

ADOPTE

431/62 Sur demande des autorités provinciales qui s'occupent de réorganiser les différentes unités municipales de défense civile, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que Monsieur Léo Loiselle soit nommé coordinateur local de la défense civile et autorisé à assister aux cours gratuits donnés par l'organisation provinciale à Arnprior, du 3 au 14 décembre prochain.

ADOPTE

432/62

ATTENDU que le Conseil à sa séance du 9 avril 1962 a autorisé l'aménagement du terrain de jeux St Joseph dont l'exécution doit être faite en collaboration avec le Ministère provincial de la Voirie;

ATTENDU que le Ministère de la Voirie, d'après sa lettre du 31 octobre 1962, remboursera au Conseil les dépenses encourues justifiables jusqu'à concurrence de la somme de \$1,015.98 pour lesdits travaux;

ATTENDU qu'un relevé final des dépenses au montant total de \$3,000.00 concernant les travaux exécutés, a été présenté aux conseillers;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil approuve les travaux exécutés et le relevé final des dépenses encourues et demande qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Voirie.

ADOPTE

Le Conseil passe ènsuite à l'étude de certaines demandes d'octroi de la part d'organisations sociales, sportives et charitables de la ville.

- A) La Société des Artisans, division de Drummondville, est à mettre sur pied sa campagne du printemps 1963 pour le prêt d'Honneur aux étudiants. Elle demande l'aide de la ville. Le Conseil ne croit pas qu'il lui soit possible de contribuer financièrement à cette campagne étant donné ses limitations budgétaires.
- 433/62 B)

La Légion Canadienne mettra sur pied pour sa saison d'hiver 1962-1963, seize équipes de hockey et elle prie le Conseil de bien vouloir lui accorder cette année encore l'aide matérielle qu'elle lui consent depuis plusieurs années.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil de la Cité accepte de contribuer au bénéfice de la Légion Canadienne un montant de \$250.00 qui sera appliqué directement aux dépenses encourues pour la location de l'aréna.

ADOPTE

434/62c)

Le Club de Hockey Jets Junior de Drummondville se réorganise et demande l'aide financière de la Cité. -

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par

l'échevin Philippe Bernier, que la Cité souscrive au club de hockey Jets Junior un montant de \$200.00 qui sera appliqué directement aux frais de location de l'aréna pour les pratiques de ce club.

ADOPTE

435/62

La Fédération des Oeuvres de Charité reprend la route et tend la main en faveur des déshérités du diocèse. L'objectif a été établi à \$75,000.00 et comme par le passé, la Fédération compte beaucoup sur la contribution de la Cité pour lui permettre de l'atteindre. Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Cité souscrive un montant de \$700.00 à la Fédération des Oeuvres de Charité afin de l'aider à atteindre l'objectif de sa campagne de souscription 1962.

ADOPTE

435/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que Monsieur l'échevin Armand Gauthier soit désigné pour agir en qualité de maire-suppléant au cours du prochain trimestre.

ADOPTE

437/62

On se souvient qu'il y a quelques semaines, l'exéchevin Sigouin avait remis à l'Oeuvre des Terrains de Jeux, en
présence du Conseil Municipal, un chèque de \$5,000.00 qui représentait l'octroi obtenu par l'Honorable Ministre de la Voirie et
Député du Comté, en faveur de la piscine municipale du parc
Woodyatt. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin Jean Marc Paris, et résolu à l'unanimité, que des
remerciements du Conseil, de l'Oeuvre des Terrains de Jeux et de
la population toute entière soient adressés au député du comté
pour le généreux octroi de \$5,000.00 qu'il a obtenu il y a quelques semaines, octroi destiné à être appliqué sur le coût de la
piscine St Frédéric.

ADOPTE

438/62

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le comité de la bibliothèque soit autorisé à faire construire de nouveaux rayons et à acheter un clavigraphe pour l'utilité de la Bibliothèque Municipale.

ADOPTE

439/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité accepte d'acquérir de MM. Philippe et Germain Cardin une parcelle de terrain située à l'avant de leur propriété et à l'angle ouest du nouveau pont que l'on est à construire sur la Rivière Noire, sur le parcourt de la rue St Pierre, telle partie de terrain étant partie du lot 165-1, d'une superficie approximative de 2,720 pieds carrés, le tout au prix de \$450.00. Il est entendu que la Cité s'occupera de faire installer des tuyaux dans le fossé qui borne cet immeuble et de recouvrir le tout convenablement afin qu'un ensemencement de gazon puisse y être fait au printemps 1963.

L'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports dans le cabinet fédéral, répond enfin aux nombreuses lettres à lui adressées par le Conseil Municipal relativement à un octroi de \$24,952.91 promis par le Gouvernement pour l'aéroport municipal. Dans sa réponse, le Ministre laisse entendre que cet octroi ne sera versé que lorsque les travaux au complet auront été terminés. Ces travaux complets supposent la construction en gravier d'une piste de 4,000 pieds par 100 pieds qui coûterait au total \$129,128.00. Le Gouvernement serait alors prêt à verser 50% de ce montant, soit une somme d'environ \$64,600.00 Dans l'intervalle il ne nous laisse espérer aucune gratification. Le Conseil est quelque peu estomaqué de cette lettre et convient de prendre quelques jours pour en digérer le contenu.

Pour s'en tenir à l'aéroport municipal, il est maintenant question d'une entrevue que le Conseil a eue le 29 octobre dernier avec l'Honorable Ministre de la Voirie, au cours de laquelle il a été question de l'achat par le Ministère des Terres et Forêts de cet aéroport. Il semble que le site a déjà été choisi par les officiers de ce Ministère et qu'il n'est maintenant question que de discuter des termes et conditions de cette vente. Les deux parties ne sont pas entrées dans les détails, mais le Conseil croit pouvoir dire dès maintenant qu'il est intéressé à la proposition faite et qu'il sera anxieux de continuer les pourparlers déjà amorcés.

\$4.0/6.2 Sur demande de Monsieur Maurice Duhamel, président de l'Association des Taxis de Drummondville, le Conseil accepte d'amender la condition No. 4 d'une convention signée entre cette association et la Cité le 23 novembre 1961. Cette clause dit ceci:

" 4.- Les heures d'opération de ce service d'essence devront se limiter entre 6 heures du matin à 12:00 du soir. "

En vertu de l'amendement accepté par le Conseil, cette limitation des heures d'opération disparaît complètement.

De nombreuses plaintes parviennent au bureau de l'Hôtel de Ville ainsi que chez les échevins concernant l'enlèvement des vidanges. Il s'agit là d'un service essentiel qui a été confié à une entreprise privée de la ville et il y aurait peut-être lieu de rencontrer le propriétaire de cette organisation afin de discuter avec lui des moyens à prendre pour améliorer ce service.

441/62 Sur demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le règlement No. 578 (aréna) soit modifié comme suit:

1°. En remplaçant l'article 3 par le suivant:

ARTICLE 3:

Le Conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme de \$500,000.00, et pour se la procurer; a) à approprier la subvention du Gouvernement de la Province, au montant de \$150,000.00 pour les fins de cette construction; b) à approprier également les contributions volontaires qui seront faites par les contribuables de la municipalité pour mener à bonnes fins le projet du conseil; c) à emprunter le solde, soit \$200.000.00 par émission d'obligations.

- 2°. En remplaçant dans l'article 4 les mots: "Ce montant tant devra couvrir" par les mots suivants: "Cette appropriation totale de \$500,000.00 couvrira..."
- 3°. en remplaçant le tableau des échéances, soit l'annexe "A", par le tableau ci-joint qui sera marqué "annexe B".
- 4°. En remplaçant dans l'article 7 la somme de \$500,000.00 par celle de \$200,000.00
- 5°. En ajoutant à la suite de l'article 11,1'article 11-A qui se lira comme suit:

ARTICLE 11-A:

Le Conseil est autorisé à emprunter temporairement, par billets, en attendant leur paiement, les versements de la subvention du Gouvernement de la Province au montant de \$150,000.00 ainsi que les versements des contributions qui seront faites par les contribuables de la municipalité, au cas où ces contributions ne seraient pas payables comptant.

6° En ajoutant à la suite de l'article 13, l'article 13-A qui se lira comme suit:

ARTICLE 13-A:

Les travaux décrétés par le présent règlement ne pourront commencer avant que le Conseil ait eu l'assurance de la subvention de \$150,000.00 du Gouvernement de la province et l'assurance également des contributions volontaires ci-haut prévues, au montant de \$150,000.00

7º Le tableau d'échéances à vingt ans du montant de \$200,000.00 avec intérêt à 6% préparé par les soins du Ministère des Affaires Municipales est accepté.

ADOPTE

442/62

Comme les deux heures prévues à l'article 593 sont expirées depuis le début de l'assemblée sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé la votation sur le règlement No. 604, Son Honneur le Maire déclare donc ce règlement adopté à toutes fins légales.

Le Conseil convient de prendre quelque temps afin d'étudier le détail de ces deux soumissions. Le choix du soumissionnaire sera ratifié à la prochaine séance régulière.

A la suite d'une demande de soumissions pour la construction de la première phase d'un réseau d'égoût le long de la Rivière Noire, le Conseil a reçu les soumissions suivantes:

	Excavatio		
CYPRIEN GAGNON LIMITEE	\$62,877.00	\$5.00 v.c.	
ERNEST MARIER	\$50,671.70	\$5.00 v.c.	
LA SALIE PAVING CO. LITEE	\$41,511.00	\$4.50 v.c.	
FELICIEN ST PIERRE	\$39,623.60	\$5.00 v.c.	

449/62

Après avoir étudié attentivement tous les détails de chacune de ces soumissions en collaboration avec l'ingénieur Emile Goulet qui est présent à l'assemblée, le Gonseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, décide d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit M. Félicien St Pierre, au coût de \$39,623.60 plus \$5.00 la verge cube pour l'excavation. Les travaux devront être entièrement terminés le ou avant le 30 avril 1963 et la main'd'oeuvre 'devra être recrutée autant que possible localement.

Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer tout contrat d'entreprise ou documents accessoires relatifs à ce projet.

AD0PTE

450/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que les services de Me. Gaston Ringuet, C.R., soient retenus pour toute procédure en expropriation qui pourrait devenir nécessaire à la suite des travaux d'égoût dont la ville entreprend la construction près de la Rivière Noire.

ADOPTE

451/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les services de Me. Gaston Ringuet, C.R., soient retenus afin de représenter la ville dans toute procédure qui pourrait devenir nécessaire en rapport avec l'obtention de terrains faisant partie du site du futur aréna municipal.

ADOPTE

452/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les services de la maison Dufresne, McLagan et Daigneault Inc., de Montréal, soient retenus afin de prodécer à une analyse des différents services administratifs de la ville. Cette étude sera au coût maximum de \$4,000.00

tre fin à l'entente sur préavis de 30 jours.

ADOPTE

453/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier,
appuyé par l'échevin André Cloutèr, que la Cité loue à Monsieur
J.L.Morin, président de l'Association des pilotes de Drummondville, les bâtisses que la Cité possède à l'aéroport au loyer
mensuel de \$100.00, à compter du ler décembre 1962. Il est convenu que les parties à cette location auront le privilège de met-

ADOPTE

2. 6

- L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement de zonage No. 527 en ce qui concerne une partie de la rue St Frédéric, entre les rues St Albert et St Lucien.
- L'échevin Philippe Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation aux fins d'annuler la décision récente du Conseil de classer les rues Lowring et St Georges comme artères à sens unique.
- 456/62

 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Cité consente un octroi de \$25.00 à la Trinity United Church de Drummondville comme contribution à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Claude Coté, ingénieur divisionnaire au Ministère de la Voirie, dans laquelle il informe le Conseil du fait que la Voirie Provinciale se chargera de l'entretien du système d'éclairage du Boulevard St Joseph. Elle assumera aussi les frais d'électricité, mais dans ce dernier cas, seulement jusqu'à la fin de l'année 1962. Le Conseil est touché de cette nouvelle générosité du Ministère de la Voirie et l'en remercie profondément.

Monsieur Lucien Couture, secrétaire du comité des Loisirs de St Jean Baptiste, demande au Conseil la faveur d'une aide financière qui permettra à cette association de maintenir son programme de jeux d'intérieur durant la saison hivernale.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente un octroi de \$200.00 à l'Association des Loisirs St Jean Baptiste afin de l'aider à continuer son magnifique travail au cours de l'hiver 1962-1963.

ADOPTE

L'Oeuvre des Terrains de Jeux présente au Conseil son bilan d'opérations pour son année financière 1962, été et hiver. Le déficit subi au cours de l'année a été de \$2,530.00, soit \$237.55 pour les jeux d'hiver et de \$2,292.45 pour les jeux d'été.

458/62

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à absorber ce déficit de \$2,530.00 tout en y ajoutant le témoignage de son admiration pour le travail et le dévouement manifesté par les directeurs bénévoles de cette association.

ADOPTE

Le Conseil a offert un montant de \$14,000.00 pour chacundes terrains appartenant à Madame D. Christman et Monsieur Laurent Hamel, 201 et 203 Brock. Ces immeubles sont destinés à être comvertagen terrains de stationnement. Les deux propriétaires ci-haut mentionnés ont répondu qu'ils ne consentaient pas à vendre au prix offert par la cité. Cette affaire est référée au prochain comité pour étude ultérieure.

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que Monsieur Maurice Lacharité soit autorisé à déboiser une surface additionnelle de 50 pieds par 3,000 pieds sur le terrain de l'aéroport. Il s'agira là d'un contrat additionnel qui lui sera rémunéré au même taux que celui passé avec la ville le 16 octobre 1962, c'est-à-dire \$340.00 l'âcre carré.

ADOPTE

- L'échevin Philippe Bernier, président du comité des travaux publics, explique à ses collègues que l'aménagement du nouveau terrain de statinnnement de la rue St Pierre nécessitera certains travaux d'égoût, de remplissage et de remblai qui coûteront environ \$1,500.00. Il croit que cette dépense est nécessaire et qu'elle devrait être autorisée immédiatement. Il explique qu'il y aura peut-être possibilité d'inclure ce projet dans le cadre des travaux d'hiver et de récupérer 90% du coût de la main d'oeuvre affectée à ce travail. Le Conseil autorise cette dépense additionnelle.
- 461/62

 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que Monsieur Emile Goulet, Ingénieur Professionnel, soit autorisé à faire une étude complète afin de découvrir les causes de l'insuffisance de pression d'eau dans les canalisations de la Cité.

ADOPTE

462/62

L'échevin Raymond Luneau donne avis de présentation d'un règlement, lequel amendera le règlement de construction et de zonage No. 527 afin d'inclure dans les zones commerciales et industrielles le coté sud-est de la rue St Pierre, du pont de la Rivière Noire au 4e Rang.

Ce nouveau règlement amendera aussi le zonage en déclarant commerciale cette partie de la rue St Pierre, coté sud-est, entre les rues Ringuet et Pelletier. 463/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la maison Thibeault Radio et Télévision Service de Drummondville soit autorisée à installer sur le camion-incendie No. 1 un appareil de radio communication au tarif régulier de \$25.00 par mois.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la commande pour un camion de 5 tonnes avec comme accessoires une charrue à neige et une dompeuse soit confiée au plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire le garage Montplaisir Limitée, au coût total de \$9,469.00, taxe provinciale en plus. Ce camion devra être en tous points conforme aux spécifications apparaissant à la demande de soumission de la Cité.

ADOPTE

L'organisation locale de l'Ambulance St Jean demande au Conseil de prévoir à leur intention l'aménagement d'un local dans le futur aréna municipal. Le Conseil prend note de cette demande et y accèdera en autant que la chose sera possible.

Le Greffier informe les membres du Conseil de la dénonciation de l'Unité des Policiers et le Syndicat des Employés Municipaux des conventions collectives qui couvrent les deux groupes d'employés. Les conventions existantes expirent le 31 décembre 1962.

Deuxième lecture est donnée du règlement No.
603 qui prévoit la construction d'une usine pour le compte de
Paul's Fantasy Sportswear Limitée au coût de \$75,000.00
Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau,
appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement
No. 605 qui amende le règlement de construction et de zonage
No. 527 en ce qui concerne l'alignement à être appliqué sur
une nouvelle rue désignée sous les numéros de cadastre No.
140-297-37.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le règlement No. 605 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 426, (1°)

de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 10 décembre 1962. Dans l'heure qui suit la lecture de ce règlement, six contribuables demeurant dans la zone RA 2 auront le privilège de demander le vote s'ils le désirent.

Comme la période de temps prévue à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes est écoulée sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé la tenue d'un référendum sur le règlement No. 602, Son Honneur le Maire le déclare donc approuvé à toutes fins légales.

Le Conseil offre au trésorier de la Cité, Monsieur Roland Tessier, ses voeux de prompt rétablissement.

11 est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, et résolu à l'unanimité, que les plus vives félicitations du Conseil et de la population de Drummondville soient adressées à M. Jean Lesage, premier ministre de la Province de Québec, à l'occasion de sa récente réélection.

ADOPTE

1 est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises à l'honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie dans le Cabinet Provincial, à l'occasion de sa réélection comme député du comté de Drummond.

ADOPTE

Tous les membres du Conseil s'unissent pour offrir leurs félicitations à Monsieur Jules Marceau, ex-gérant de la compagnie Southern Canada Power de Drummondville, à l'occasion de sa promotion récente au poste de Directeur Général des achats de cette compagnie.

L'assemblée se termine par la lecture d'une très belle lettre du Révérend Frère Côme dans laquelle il resasse la petite histoire de Drummondville ne mettant en lumière les noms du Révérend George Frédéric Scott, pasteur, et de Jacques Adhémar, un des lieutenants du général Hériot. Le Conseil remercie le Révérend Frère de ces détails et le félicite une fois de plus pour son importante contribution et ses recherches historiques sur notre ville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

. .

nlegion

Mairo

10 décembre 1962

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 décembre 1962, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

469/62

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 1962. Il est proposé par l'échevin Raymond
Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Vient ensuite la lecture des comptes dûs par la Cité au 30 novembre 1962. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$185,458.40. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

A la séance précédente, le Conseil a pris connaissance de soumissions présentées par les compagnies Municipal Signal Ltée et Northern Electric Co. Ltd. pour la fourniture d'un système d'alarme-incendie. On se souvient que la compagnie Northern Electric a présenté un prix de \$115,663.00 pour un système Type 3 et \$112,734 pour un système de type 4, tandis que la compagnie Municipal Signal avait offert d'installer un système de type 3, entièrement automatique, au prix de \$150,000.00

Les représentants de ces deux compagnies sont présents à l'assemblée et énumèrent avec force détails les multiples avantages de leur système respectifs.

471/62

Finalement, il est proposé par l'échevin Raymond
Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le système d'alarme offert par la compagnie Municipal Signal & Supply Co., au
coût total de \$150,000.00 soit choisi. Ce système devra être conforme aux plans et spécifications contenus dans les soumissions
de cette compagnie en date du 2 novembre 1961 et ler mars 1962.
Un contrat dans lequel apparaîtront tous les détails de l'équipement, des services et de la garantie proposée par la compagnie
Municipal Signal devra être préparé et signé par les deux par
ties avant que ne débutent les travaux d'installation de ce système.

ADOPTE

- 472/62

 Lecture publique est donnée du règlement No. 605, lequel amende le règlement de construction en ce qui concerne l'alignement sur la rue désignée sous le No. de cadastre 140-297-37. Cette lecture est donnée conformément aux exigences de l'article 426 (1°) de la Loi des Cités et Villes.
- Le Greffier donne lecture d'une lettre du Ministère de la Défense Nationale dans laquelle on s'objecte une fois de plus au paiement de l'eau consommée au Manège Militaire de Drummondville. Le Ministère suggère de classer et imposer le Manège Militaire tout comme on le fait pour les églises, écoles et autres organisations sans but lucratif. Le Conseil n'est pas tout à fait du même avis et il est finalement proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, qu'un avis soit envoyé au Ministère de la Défense Nationale pour le Manège Militaire, et au Ministère des Travaux Publics pour le bureau de poste, les enjoignant de régler dans un délai de 30 jours tout arrérage dû au titre de la taxe d'eau, à défaut de quoi ce service sera tout simplement interrompu. Le Conseil recommande l'envoi d'une copie de cette lettre au député fédéral du Comté.

ADOPTE

474/62

Il est de tradition pour la Cité de transmettre à la population ses voeux de Noel et de Nouvelle Année par l'intermédiaire des journaux et du poste de radio local. Le Conseil décide de maintenir cette tradition et d'allouer un montant de \$20.00 à chacun des journaux et au poste de radio pour l'expression de ses voeux.

ADOPTE

Il y a quelque temps, le Conseil a demandé aux deux chemins de fer locaux d'étendre leur service de messagerie à cette partie de Grantham-Ouest qui a été annexée à la Cité en 1961. La réponse à cette requête nous parvient de l'Association du Trafic Express du Canada. Dans sa lettre, Monsieur E.R.Evans, gérant de cette organisation, explique quela population n'est pas assez dense pour motiver la création d'un service dans ce secteur.

Le Club Les Pieds Legers informe le Conseil de son intention de mettre sur pied au début de 1963 un Carnaval d'Hiver dans le genre de ceux qui ont été organisés les années dernières. On demande l'autorisation du Conseil. Tous les échevins sont unanimes dans leurs félicitations à l'endroit des Pieds Légers pour le magnifique succès obtenu les années dernières et approuve d'emblée le projet d'organisation d'un carnaval semblable en 1963.

475/62

La compagnie Dominion Silk se plaint d'une insuffisance d'éclairage sur la rue Duchesne. Le Conseil verra à améliorer cet éclairage dans le cadre de son programme 1963.

Le Conseil prie le Greffier de bien vouloir demander des soumissions aux contracteurs-électriciens locaux pour la founiture et l'installation de trois poteaux de bois ainsi que les accessoires nécessaires à l'éclairage du nouveau terrain de stationnement de la rue St Pierre. 476/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer trois lumières de rue d'une intensité de 200 watts chacune sur la rue St Georges, entre la rue Ringuet et Pelletier, et deux lumières de 200 watts sur la rue Robins.

ADOPTE

477/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte les termes et conditions d'un contrat de service avec la compagnie Southern Canada Power pour l'alimentation électrique du filtre municipal. Ce contrat pourra se renouveler automatiquement à moins d'un avis écrit donné par l'une ou l'autre des parties dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant son expiration. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité.

La présente résolution en annule une du même genre adoptée par le Conseil le 9 juillet 1962 et portant le numéro 235/62

ADOPTE

- 11 est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité se porte acquéreur d'un terrain appartenant à Monsieur Antonio Baril, situé sur la rue Valois à Drummondville, portant le no. de cadastre 162b-244, au prix de \$1,500.00, ce terrain étant requis pour le passage des services d'égoût et d'aqueduc près de la Rivière Noire. Le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Cité.
- 479/62

 Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité se porte acquéreur d'un terrain appartenant à Monsieur Joseph Dugré, situé sur la rue Valois à Drummondville, portant le no. de cadastre 162b-245, au prix de \$1,500.00, ce terrain étant requis pour le passage des services d'égoût et d'aqueduc près de la Rivière Noire. Le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

480/62

Il est proposé par l'échevin André Cloutier,
appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Cité se porte acquéreur d'un terrain appartenant à Monsieur Joseph Larocque, situé sur la rue Valois à Drummondville, portant le no. de cadastre P.162b-95, au prix de \$1,500.00, ce terrain étant requis pour
le passage des services d'égoût et d'aqueduc près de la Rivière
Noire. Le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier,

sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

480/62 A La Cité a présentement besoin de certains terrains afin de pouvoir construire le long de la Rivière Noire un réseau d'égoût collecteur. Ces terrains appartiennent à Monsieur Norbert Boisvert et sont cadastrés sous le No. P. 162B du Canton de Grantham (Ref: - Plan préparé par les arpenteurs-géomêtres LeMaire & LeMaire en date du 4 août 1962.

Monsieur Boisvert consent à vendre ces terrains pour Un dollar (\$1.00) à la condition qu'ils soient considérés comme rue et rendus caros-sables dans un délai raisonnable.

Le Conseil est entièrement satisfait de ces conditions, et il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le Conseil accepte les conditions posées par Monsieur Norbert Boisvert pour la vente d'une partie du lot 162B d'une largeur de 60 pieds par 1,100 pieds de longueur, plus ou moins, selon le plan préparé par les arpenteurs-géomêtres LeMaire & LeMaire, en date du 4 août 1962, et convient de rendre ce terrain carossable lorsqu'il y aura une dizaine de maisons construites dans les environs de cette future rue; que le Maire, et en son absence le pro-maire, et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents relatifs à cette affaire et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires. "

ADOPTE

En marge de la construction d'un réseau d'égoût le long de la Rivière Noire, entre les rues Cormier et Pépin, il est proposé par l'émechevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit approuvée la commande des matériaux suivants. Il est à noter que dans tous les cas, la plus basse soumission a été retenue.

FERRONNERIE DRUMMONDVILLE LIMITEE:

125 arrets A 220 3/4"	\$ 3.00	net
125 arrêts A 619C 3/4"	\$ 5.16	net
11 borne-fontaines	\$165.00	net

(tel que soumission du 2 novembre 1962)

FRANCIS HANKIN & CO. LTD.

125 boîtes Service Mueller 51' - 61'	\$ 4.75 ch.
4125 pieds tuyau cuivre 3/4	\$ 4.46 le 100 pieds

(tel que soumission du ler novembre 1962)

LETENDRE & FRERE

2,300'						\$	0.96. pd.
2,468							1.30 pd.
2501	-	18"	tuyau	béton	armé	in the second	1.62 pd.

```
1,622' - 24" tuyau béton armé $ 2.47 pd.
456' - 30" tuyau béton armé $ 3.40 pd.
```

(tel que soumission du 2 novembre 1962)

CANADA IRON FOUNDRIES:

2,500 pds 10" X 6'C 14 - 60T - Classe II non armé \$ 0.66 pd. 2,776 pds 27" X 8'C 76 - 62T - Classe IV armé \$ 3.55 pd.

(tel que soumission du 30 novembre 1962)

WELLIE VAILLANCOURT LIEE

1,280 pds 12" tuyau armé F.A.B. Drummondville \$ 1.18 pd.

(tel que soumission du 27 novembre 1962)

FERRONNERIE DRUMMONDVILLE LITEE

1,425	p. lin. tuyau fonte 10" Cl. 2	22 joint Tyton	\$ 3.79 pd.
	p. lin. tuyau fonte 8" Cl. 2		\$ 2.86 pd.
4,685	p. lin. tuyau fonte 6" Cl. 2	22 joint Tyton	\$ 1.93 pd.
1	croix 10" X 10" X 10"		\$109.20
7	tés 10" X 10" X 6"		\$ 71.65 ch.
1	té 8" X 8" x 8"		\$ 54.25
3	tés 8" X 8" X 6"		\$ 51.40 ch.
12	tés 6" X 6" X 6"		\$ 38.95 ch.
1	réduit 10" à 8"		\$ 40.55
1	réduit 10" à 6"		\$ 35.45
1	coude 22½ degrés - 10"		\$ 47.95
1	coude 90 degrés - 8"		\$ 36.50
2	manchons 8"		\$ 23.20 ch.
3	manchons 6"		\$ 17.45 ch.
1	bouch on 10"		8 14.45
2	bouchons 6"		\$ 6.65 ch.

(tel que soumission du 3 décembre 1962) F.A.B. Trois-Rivières.

A. & R. BOLDUC

21	-	398	-	6" Jenkins	\$ 61.92 ch.
5	-	398	-	8" Jenkins	\$108.40 ch.
1	-	398	-	10" Jenkins	\$183.53 ch.

(suivant soumission du 3 décembre 1962)

482/62

I₁ est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le greffier entreprenne des démarches auprès de la Société Centrale d'Hypothèque et de logement afin de savoir s'il y aurait possibilité d'obtenir un financement du coût de construction de l'égoût collecteur de la Rivière Noire, en vertu du chapitre 6B de la Loi Nationale de 1954 sur l'Habitation, amendé en 1960/1961.

ADOPTE

483/62

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accepte officiellement un plan de subdivision d'une partie des lots 162b-95, 162b-96 et 162b-97 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham. Ces lots sont la propriété de Monsieur Norbert Boisvert et comprennent les rues Larocque et Boisvert. Toutefois, le Conseil accorde son approbation à la condition que le propriétaire de ces lots permette l'installation des lignes d'électricité et de téléphone sur la ligne de division des lots.

ADOPTE

Lecture est ensuite donnée d'un mémoire préparé par l'Union des Municipalités et présenté à l'Honorable Ministre du Travail il y a quelques jours. Ce mémoire avance certaines suggestions susceptibles d'améliorer les relations entre les municipalités et leurs employés.

Cités et Villes s'est écoulée sans qu'aucun électeur-propriétaire de la zone RA-2 du règlement No. 527 n'ait demandé la tenue d'un référendum sur le règlement No. 605, Son Honneur le Maire le déclare donc adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

- 485/62 L'échevin André Cloutier donne avis de présentation d'un règlement augmentant à \$400,000.00 un prêt industriel fait à la compagnie Drummond Business Forms Limitée pour l'agrandissement de son usine.
- 486/62 L'échevin Bernard Messier donne avis de présentation d'un règlement amendant le règlement de circulation en ce qui concerne le stationnement sur la rue St Pierre, entre le Boulevard St Joseph, et la rue St Henri.
- 487/62 L'échevin Bernard Messier donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'appropriation d'un montant de \$150,000.00 pour l'achat d'un système d'alarme-incendie.
- Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le mécanisme des parcomètres sur les rues qui suivent soit modifié afin de permettre le stationnement d'une période de 2 heures: sur la rue St Marcel, de la ligne de chemin de fer du Canadien Pacific à la rue Manseau; sur la rue St Jean, de la rue Hériot à la rue Notre Dame. Cette modification entrera en vigueur sur approbation du directeur de police.

ADOPTE

489/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les jours suivants soient proclamés fêtes civiques: 26 décembre 1962 et 2 janvier 1963.

ADOPTE

- 490/62

 Le Conseil prend connaissance d'une réclamation présentée par Monsieur Ernest Langelier qui aurait endommagé son véhicule sur le pont de la Rivière St François. Après étude des détails de cet accident, le Conseil ne peut que nier toute responsabilité.
- 491/62

 Une autre réclamation est portée à l'attention des membres du Conseil. Il s'agit de dommages au montant de \$52.62 subis par M. Réal Descheneaux, 4e Rang, qui aurait endommagé son scooter sur la rue St Pierre. D'après le rapport de police, Monsieur Descheneaux aurait heurté une barrière de sécurité qui avait été placée par la Cité autour d'une excavation sur la rue St Pierre. Comme cette obstruction était signalisée conformément à la loi, le Conseil ne peut que nier toute responsabilité en la matière.
- 492/62
 El est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil accepte une nouvelle subdivision des lots 153-238, 240 et 241 qui sont annulés et remplacés par les lots 153-268 et 269, tous propriété de Monsieur Réal Lemire.

ADOPTE

493/62

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les compagnies d'utilité publique Southern Canada Power et/ou Bell Telephone soient priées d'enlever des poteaux ainsi que des ancres qui sont localisés à l'angle sud des rues Marchand et Ringuet et qui ont été par mégarde plantés dans le trottoir.

ADOPTE

Le Greffier est prié de demander des soumissions pour l'achat et l'installation de deux sirènes pour les chars de patrouille de police.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

office

Maina

17 décembre 1962

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil le 17 décembre 1962. Cette séance ayant été spécialement convoquée dans le but de

- a) prendre en considération et juger sur les plaintes enregistrées en rapport avec le rôle d'évaluation 1963
- b) donner la première lecture du règlement No. 608 lequel augmente de \$300,000.00 à \$400,000.00 le prêt industriel consenti à Drummond Business Forms Limitée.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de M. Armand Gauthier, pro-maire.

494/62

Première lecture est donnée du règlement no. 608.

Le Conseil passe ensuite à l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1963.

495/62

L'évaluation des contribuables suivants est maintenue:

Deblois, Mme Alice T., Renaud Ovila, Thibault Albéric, Madore Albert, Paquin Roméo, Jouanet Guy, Beaulieu Armand, Lemire Gilbert, Archambault J.H., Rondeau L., Ricard Laurent, Couture Jean Marie, Baribeau Mme Alph., Gauthier Ludger, Sylvestre Yvon, Joyal Lucien.

496/62

L'évaluation des contribuables suivants est modifiée comme suit:

		Evaluation	Diminuée à
6042-43	Denoncourt Armand	5,150.00	3,500.00
2519b	Fabrique St Frédéric	42,000.00	2,100.00
2519a	Vadnais R. & Pontbriand	39,000.00	1,900.00

497/62

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau que la séance soit ajournée au 18 décembre 1962 à 8 heures p.m.

ET LA SEANGE EST LEVEE.

Greffier.

anulllen

Maire

18 décembre 1962.

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 18 décembre 1962. Cette séance étant un ajournement de celle du 17 décembre.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Hervé Cloutier, André Cloutier, Joseph Bibeau, Philippe Bernier, Raymond Luneau, sous la présidence de M. Bernard Messier, échevin.

498/62

L'évaluation des contribuables suivants est maintenue:

Grosvenor Investment, Caron Mme Emile, Parent Mme Lionel, Lamothe & Crépeau, Bilon Mme Camille, Goyette Sylvio, Généreux Maxime, St Laurent Alfred, Bouchard Mme Théo., Leclair Mme Gisèle, Thibault Germain, Beaulac Ernest, Janelle F.X., Paul Mme J.H., Dionne Mme Théotime, Hébert Cyprien, Dupont Gérard, Rajotte Mme Arthur, Lemaire Donat, Nadeau Wilfrid, Leclair Paul, Supertest Petroleum, Grisé Clara, Paquin Magloire, Caron Emilien, Leclerc Georges Ed., Chassé Jean Paul, Pinard Donat, Mathieu Mme Pierre, Lecomte Paul, Bélanger Lucien, Lemaire Bernard, Brault Liliane, Bergeron Paul, Lessard Alfred, Royer Léo, Parenteau Rodolphe, Caron Léon, Poulette Martial, Fournier Irené, Cardin Solange & Eva, Guay Donat, Mailhot Joseph, Lemay Ovide, Guimont Mme Joseph, Ally Florent, Demers Yvon, Cloutier Albert, Hénault Bernardin, Larocque L., Leclerc Mme Nap.,

499/62

500/62

L'évaluation du contribuable suivant est modifiée comme suit:

Evaluation Diminuée à 2,300.00 1,100.00

4736

Lemire, Rodrigue

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que la séance soit ajournée au 19 décembre 1962, à 8 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Graffiar

Maire.

19 décembre 1962.

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 19 décembre 1962. Cette séance étant un ajournement de celle du 18 décembre.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau et Jean Marc Paris, sous la présidence de Bernard Messier, échevin.

501/62 L'évaluation de Mlle Jeanne-d'Arc Carpenter est

502/62 L'évaluation du contribuable suivant est modifié comme suit:

Evaluation Diminué à 2015 - Georges St Jacques 3,425.00 3,025.00

503/62 Il est proposé par l'échevin Jean-Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier que la séance soit ajournée au # 14 jan/63 décembre 1962, à 8 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

1

24 décembre 1962

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 décembre 1962, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM les échevins Joseph Bibeau, André Clautier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

504/62

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, et adopté à l'unanimité que le greffier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée
régulière du 10 décembre 1962 et des assemblées spéciales des 17,
18 et 19 décembre 1962.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces procès-verbaux soient adoptés.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un deuxième accompte de \$3,000.00 soit versé à Monsieur Maurice Lacharité pour travaux de déboisement et de nivellement faits à l'aéroport municipal.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le trésorier soit autorisé à verser un montant de \$83,662.87 à la compagnie A.Fortin Construction Limitée pour travaux d'agrandissement à l'usine Drummond Business Forms Limitée, ces travaux étant autorisés par le règlement No. 585.

ADOPTE

507/62

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé parl'échevin André Cloutier, que la Cité verse à la Gendarmerie de Drummondville l'octroi statutaire annuel de \$2,000.00

ADOPTE

508/62 Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité verse à l'Université Laval l'octroi statutaire annuel de \$1,000.00

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité verse au Comité industriel une autre tranche de \$1,000.00 qui lui permettra de terminer son année financière 1962.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé
par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente à absorber le
coût du salaire hebdomadaire du gardien préposé à la surveillance
et à l'entretien de la glissoire située dans le quartier St Pierre.

Cet engagement de la part de la Cité ne vaudra cependant que jusqu'à concurrence d'un montant maximum de \$40.00 par
semaine.

ADOPTE

511/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité verse à l'Oeuvre des Terrains de Jeux un montant de \$850.00 lequel représente le salaire des

gardiens des patinoires de la Cité au 31 décembre 1962.

ADOPTE

512/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$150,000.00 le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1963. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant d'une proposition de reglement présentée par l'Hôpital Michaud, à la suite d'une poursuite intentée à cette institution par la Cité en recouvrement de taxes. Le Conseil accepte d'arrêter les procédures à la condition que la défenderesse confesse jugement et qu'elle paie le montant réclamé d'ici mai 1963.

CORRESPONDANCE:

- Une lettre de remerciements du président de Drummond Business Forms Limitée pour l'augmentation du prêt industriel que la Cité lui a consenti il y a quelque temps.
- Une lettre de la Commission Scolaire demandant à la Cité de consentir une exemption de taxes à la Canadian Celanese sur un terrain voisin de l'école St Georges qui a été prêté par la compagnie pour être utilisé comme terrain de récréation par les élèves de cette école. La Cité est heureuse de collaborer avec la Commission Scolaire et accorde de grand coeur l'exemption demandée.
- Une autre lettre de la Commission Scolaire accordant à la Cité le droit d'utiliser tout le terrain nécessaire à l'arrondissement du coin ouest de l'intersection St Edouard/Des Ecoles. Le Conseil remercie la Commission Scolaire de cette faveur.
- Une lettre de la Société Historique de Drummondville qui fait remarquer au Conseil qu'il existe dans ses cadres un comité de toponymie chargé de retracer l'origine du nom des rues de la Cité. Ce comité se fera un plaisir de suggérer tout nouveau nom dont la Cité aurait besoin pour l'indication de ses nouvelles rues.
- Une lettre de la Légion Canadienne qui remercie le Conseil pour son récent octroi de \$250.00 à l'intention de la Ligue de Hockey Mineure patronisée par la Légion Canadienne.

513/62

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que demande soit faite à la Commission Scolaire aux fins de permettre l'aménagement d'une sortie pour piétons à même la clôture entourant la cour de récréation de l'école St Joseph. On sait que les vendredis soirs et samedis, ce terrain est utilisé comme terrain de stationnement par les automobilistes qui fréquentent le secteur commercial St Joseph.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport présenté par Monsieur André Paré, chimiste en charge de l'usine de filtration municipale. Ce rapport donne le résultat des analyses d'échantillons d'eau en provenance du filtre Municipal et de la compagnie Dominion Dyeing. Les résultats de l'analyse démontrent que les eaux d'égoût déversées à la hauteur du parc Ste Thérèse ainsi que celles prises près de la Dominian Dyeing sont à peu près semblables, étant toutes deux acides.

Monsieur et Madame Joseph Larocque, 787 St Pierre, demandent au Conseil de bien vouloir changer le zonage sur une partie du coté ouest de la rue St Pierre. Le Conseil, après avoir étudié cette demande, regrette de ne pouvoir y acquiescer.

Il est proposé parl'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services de M. Emile Goulet et Associés, soient retenus pour la surveillance des travaux de canalisations d'égoût et d'aqueduc à être entrepris bientôt et étant considérés comme la première phase du projet de réseau d'aqueduc et d'égoût le long de la Rivière Noire, entre les rues Cormier et Pepin. Les honoraires de MM. Goulet et Associés seront de 3% du coût des travaux.

ADOPTE

515/62

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me. Jacques Biron, avocat du département de Police, soit autorisé à poursuivre MM. J. Desmarais et M. Morissette en réclamation d'une somme de \$332.66 pour dommages causés par ces messieurs à une borne-fontaine ainsi qu'à des feux de signalisation.

ADOPTE

Tous les membres du Conseil s'unissent afin d'offrir à Me. Jacques Biron leur plus profonde sympathie à l'occasion du décès de sa fille.

Le Conseil autorise l'échevin Joseph Bibeau à faire installer quatre nouvelles lumières fluorescentes à la Bibliothèque Municipale. 516/62 L'échevin Armand Gauthier propose, et il est secondé par l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Southern Canada Power soit avisée d'avoir à discontinuer l'éclairage par lampes incandescentes sur toute la longueur du Boulevard St Joseph, à compter du ler janvier 1963.

ADOPTE

- 517/62 Première lecture est donnée du règlement No. 609 qui prévoit l'achat d'un système d'alarme-incendie au coût total de \$160,000.
- 518/62 Deuxième lecture est donnée du règlement No. 606 lequel modifie le zonage sur la rue St Pierre et sur une partie de la rue Des Ecoles. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le règlement No. 606 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 426, paragraphe ler de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 606 au 14 janvier 1963.

519/62 Deuxième lecture est donnée du règlement No. 607 lequel abroge le règlement No. 601 qui, lui-même, modifiait le règlement de circulation en ce qui concerne la circulation à sens unique sur les rues Lowring et St Geor-

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 607 soit adopté.

ADOPTE

520/62 Deuxième lecture est donnée du règlement No. 608 lequel augmente de \$300,000.00 à \$400,000.00 un prêt industriel consenti par la Cité à la compagnie Drummond Business Forms Limitée.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le règlement No. 608 soit adopté.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.